



ARTEFACT

Rapport annuel
2020

VALUE BY DATA

Sommaire

Présentation d'Artefact	3
Nos offres data et digitales	5
Nos atouts	7
Nos clients	9
Conseil d'Administration	10
Direction Générale du Groupe	11
Rapport de Gestion	13
Rapport de gestion du Conseil d'administration à l'Assemblée générale annuelle du 25 juin 2021.	14
Activité, résultats et situation financière	15
Approbation des comptes et proposition d'affectation du résultat	23
Filiales et participations	24
Informations sur le capital et l'actionariat	24
Informations relatives aux mandataires sociaux	29
Informations sur les risques financiers et opérationnels	30
Déclaration de performance extra-financière	35
Rapport de l'organisme tiers indépendant sur la déclaration consolidée de performance extra-financière figurant dans le rapport de gestion	55
Annexe	58
Informations diverses	59
Rapport sur le gouvernement d'entreprise	60
Notes annexes au rapport de gestion	64
Annexe 1 : Tableau des résultats des cinq derniers exercices	64
Annexe 2 : Rapport spécial du conseil d'administration sur l'attribution d'actions gratuites	65
Informations Financières	67
Comptes consolidés au 31/12/2020	68
Compte de résultat consolidé	68
Bilan consolidé	69
Tableau de flux de trésorerie consolidé	70
Variation des capitaux propres consolidés	71
Etat du résultat net global	72
Notes annexes aux comptes consolidés	73
Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2020	104
Comptes annuels au 31/12/2020	107
Bilan	107
Compte de résultat	108
Notes annexes aux comptes annuels	109
Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2020	127
Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées	131



L'Intelligence Artificielle
accélérateur de la
transformation data
et marketing des entreprises.

*Tout le monde parle
de data de nos jours.
Chez Artefact, on ne
parle pas, on agit !*

Artefact est une société internationale de services autour de la data, spécialisée dans le conseil en transformation digitale et marketing, dont la mission est de transformer la donnée en impact business, en délivrant des résultats tangibles sur l'ensemble de la chaîne de valeur des entreprises.

Artefact offre une gamme complète de solutions data-driven, qui placent le consommateur au centre de la stratégie de transformation digitale des organisations. L'approche unique d'Artefact, à l'intersection du conseil, du marketing et de la science approfondie des données, permet à nos clients d'atteindre leurs objectifs business de façon dédiée et efficace.

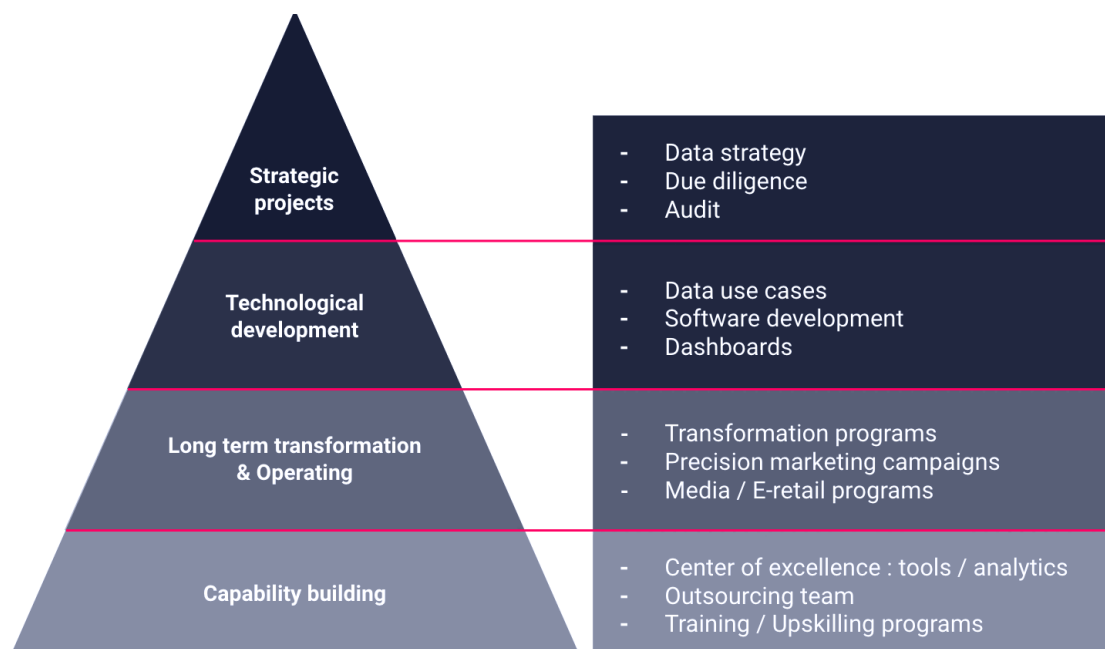
Notre présence est globale, en Europe, Asie, Amérique et en Afrique grâce à notre implantation locale dans 13 pays et 16 bureaux, pour être au plus près de nos clients et pouvoir accompagner les grands groupes sur la majorité des territoires. Nous travaillons avec plus de 300 marques internationales de premier rang, telles que Samsung, L'Oréal, Danone ou Sanofi à travers le monde.

Nos 800 employés, experts en Data Consulting, Data Marketing et Digital Media, allient leurs compétences pluri-disciplinaires au profit de l'innovation business des entreprises. Nos technologies de pointe en IA, notre méthodologie agile MLOps pour un déploiement rapide et une scalabilité efficace, sont la garantie du succès des projets IA de nos clients.



Nos offres data et digitales

Nous proposons des solutions data-driven qui répondent aux besoins business de nos clients, de la stratégie de transformation data aux opérations, avec la garantie de déploiements rapides et fiables de POCs jusqu'à l'industrialisation de produits.



Nous offrons un portefeuille complet de services IA, data et digital à travers trois Business Units, dont les experts travaillent en équipes pluridisciplinaires (Feature Teams) afin de casser les silos entre les métiers et les départements Tech, et gagner ainsi en efficacité par la complémentarité des compétences.

Business Unit Data Transformation & Consulting

Nous déployons des solutions d'Intelligence Artificielle qui exploitent toutes les données de nos clients et de leurs partenaires, afin de répondre aux enjeux d'accélération de leur transformation business et marketing, aussi bien en termes d'optimisation de leurs processus internes sur toute la chaîne de valeur, que d'amélioration du sell in-sell out pour gagner en productivité et ROI.

- Stratégie Data
- Gouvernance de la Data
- Audit de la Maturité Data
- Modèle AI Factory
- Prévion de la demande consommateurs
- Prédiction des ventes,
- Amélioration des services consommateurs (centres d'appel, moteurs de recommandation, ...)
- Et bien plus...

Business Unit Data Marketing

Nous proposons un accompagnement complet : depuis l'audit et l'élaboration de la stratégie marketing, jusqu'au pilotage et gestion de projet, en terminant par la formation des équipes clientes et l'internalisation de toutes les expertises marketing data-driven, afin d'assurer la pérennité des solutions data marketing déployées.

- Precision Marketing Transformation :
 - Data Collection
 - AdTech & MarTech platforms
 - Advanced Analytics
 - Marketing ROI
 - Optimisation Engines
- GMP as CDP
- Formations au Data Marketing

Business Unit Digital Marketing

Artefact a fusionné avec Netbooster en 2007, l'une des plus grandes agences indépendantes de marketing digital en Europe et en Asie fondée en 1998, qui depuis fait rayonner les campagnes digital media de plus d'une centaine de grandes marques à l'international.

Travaillant en étroite collaboration, nos experts en digital media, nos data scientists et créatifs, intègrent les objectifs marketing et de vente de leurs clients, définissent avec eux les profils et cibles consommateurs avec grande précision grâce à des analyses de données croisées très poussées (CRM, social, retail, etc...) et déploient des campagnes média multi-channels ultra performantes et optimisées en termes de ROI.

- eRetail & eCommerce
- Digital Media
- Full Search (SEO & SEA)
- Social CRM & Influence
- Affiliation

Nous avons également monté un Centre d'Excellence Digital Media en Europe, basé au Portugal, avec notre partenaire Webhelp, leader mondial dans les centres de services aux clients, afin de regrouper le meilleur des compétences digitales et pouvoir piloter avec efficacité des campagnes cross-canal. Cette organisation permet de rationaliser au plus fin les investissements média grâce à une approche holistique multi-pays et multi-langues.

Notre nouveau modèle économique d'agence digitale, qui combine le meilleur de l'accompagnement stratégique et de la gestion de projets au plus près des clients dans chaque pays, à des pools centralisés d'expertise en SEO, SEA, Paid Search, et Social Paid, représente un double avantage majeur pour nos clients.

Nos atouts

Notre principale conviction est de recentrer les objectifs de nos projets data autour de la valeur utilisateur, mettre au cœur du dispositif le consommateur final, en s'assurant de produire très rapidement des résultats pour les entités métiers.



Nos multiples talents de haut niveau

La valeur d'Artefact repose sur une fusion de talents au service d'un écosystème performant axé sur la data.

- **Des compétences à la pointe en Data Science, Data Engineering et Product Ownership** qui nous permettent de construire rapidement des briques logicielles embarquant du code et des algorithmes de grande qualité. Nos collaborateurs en Transformation Data vont des profils métiers aux profils scientifiques, issus des plus grandes universités, écoles de Commerce et d'ingénieurs:
 - Data Consultants qui vont aider nos clients à tirer profit de leurs données
 - Data Scientists qui aident nos clients à interpréter et gérer leurs données
 - Data Analysts qui accompagnent la transformation business de nos clients et aident leurs prises de décision en supervisant la collecte, le traitement et la visualisation des données
 - Software Engineers qui développent des algorithmes d'IA efficaces permettant à nos clients de tirer profit de leurs données
 - Product Owners qui créent les produits à destination des clients tout en s'assurant qu'ils répondent à leurs besoins.

Ils disposent d'un solide tronc commun en termes de compétences techniques et ont tous développé une expertise pointue sur une technologie en particulier (exemple : Vision, NLP, Forecasting, Propensity Modelling ou MLOPs pour les Data Scientists).

Ils sont rigoureusement choisis pour l'excellence de leurs compétences scientifiques et techniques. Ils accèdent à une variété de projets qui leur permettent de parfaire leur connaissance au cours de leur évolution chez Artefact. Ils disposent d'une formation continue au sein de leur communauté pour garantir l'apprentissage continu sur leur univers, en perpétuelle évolution.

- **Des experts en marketing digital et data**
Nous employons plus de 500 experts en Digital Media (SEO, SEA, Paid Social, Social CRM, Affiliation) à travers le monde dans nos différents bureaux. Dans tout ce que nous faisons, nous apportons une expertise inégalée sur un périmètre marketing très large :
 - Planning stratégique des marques
 - Orchestration numérique omnicanale
 - Performance basée sur le rationnel de l'analyse data

Pour tout projet, nos experts stratégiques et opérationnels en marketing digital travaillent avec nos équipes de data scientists et data analysts.

Nous créons en effet des stratégies digitales efficaces pour les marques, basées sur des sources de données qui génèrent de la valeur, comme les historiques de performances, les données CRM ou encore les données commerciales.

Nos technologies IA et de Machine Learning à la pointe

Nos technologies de Machine Learning permettent de déployer et d'industrialiser avec grande rapidité des cas d'usages dans de nombreux secteurs.

Nos ingénieurs conçoivent des solutions agnostiques en écrivant des algorithmes et du code embarquant des briques logicielles open source ou propriétaires, et développent exactement ce dont nos clients ont besoin pour transformer et exploiter leurs données.

Nous pensons qu'il est beaucoup plus efficace d'avoir recours aux dernières avancées technologiques de l'écosystème open source afin de fournir le meilleur des innovations à nos clients, et créer des solutions adaptables et évolutives.

Nous garantissons également un fonctionnement transparent et sécurisé, ainsi qu'une intégration fluide dans les systèmes d'information de nos clients, sans effet de blocage. Cela signifie que nos solutions sont la propriété de nos clients et sont exploitées par eux-seuls.

Nous sommes aussi contributeurs à cet écosystème open source, grâce à notre plateforme Artefactory, composée de briques logicielles que nous utilisons pour nos projets IA et que nous mettons aussi à la disposition de la communauté Tech internationale.

Nous hébergeons nos solutions dans le Cloud, privé ou hybride, pour accélérer la transformation digitale de nos clients et sommes partenaire certifié des plus grandes plateformes Cloud du marché (Google Cloud, Azure, AWS)

Des méthodologies agiles éprouvées

A travers notre modèle opératoire AI Factory, nous travaillons à l'idéation de business cases, au développement de POC (Proof Of Concept) et à l'industrialisation de projets IA.

L'AI Factory d'Artefact s'appuie sur 4 piliers :

- une gouvernance spécifique,
- des Feature Teams multidisciplinaires (consultants métiers, data scientists, ingénieurs logiciels, experts en média digital) qui collaborent avec les équipes du client,
- des technologies de pointe,
- des méthodologies agiles de MLOps.

Tout le monde connaît la complexité de passer à l'échelle entre le développement de POCs et la mise en production industrielle. Pour résoudre ce problème courant en entreprises, nous appliquons systématiquement notre méthodologie MLOps (Machine Learning Operations) à tous nos projets de données et d'IA.

Notre méthodologie s'inspire de l'approche DevOps utilisée par les entreprises de logiciels les plus innovantes, qui associe le développement de logiciels (Dev) et les Opérations informatiques (Ops). Elle vise à raccourcir le cycle de vie du développement des projets et à assurer une livraison en amélioration continue, avec la garantie d'une grande qualité de code logiciel.

Nous pensons toujours "Product First*" (produit d'abord) pour aider les entreprises à faire progresser leurs actifs IA en douceur vers la production, tout en anticipant les contraintes et les risques liés au passage à l'échelle.

De plus, afin d'accélérer la transmission aux équipes clients et assurer la continuité business des projets IA sur le long terme, nous élaborons toujours des checklists et des templates (algorithmes, codes ou documentation) sur l'ensemble des bonnes pratiques à déployer et ainsi toujours inciter nos clients à penser industrialisation et valeur utilisateur dès le début de chaque projet.

Nos clients

Artefact dispose d'expérience terrain depuis 7 ans dans la mise en place de programmes de transformation data auprès de grands clients tels que L'Oréal, Danone, Carrefour et Engie avec des résultats probants :

- Nous sommes le partenaire principal de l'IA Lab Carrefour x Google depuis Janvier 2019 : 7 cas d'usage en production intégrés au legacy IT (pricing, demand forecast etc.). Chaque euro investi dans le développement des cas d'usage génère 10€ d'EBIDTA incrémental en moyenne.
- Nous sommes le partenaire Data principal du programme Beauty Tech de L'Oréal depuis 2019. Nous avons déployé à l'échelle plusieurs cas d'usage IA : produit de détection de tendance (6 langues, 3 catégories, 20 pays, 1000 utilisateurs), produit de prévision des ventes (4 divisions, 15 pays en cours de roll out).
- Nous sommes le partenaire de Danone depuis début 2020 sur la transformation Data des opérations du groupe : mise en production d'un produit de prédiction des ventes basé sur des algorithmes ML, intégré à l'IT Danone et aux processus métiers des prévisionnistes: 1 pays x 2 divisions déjà en production, 5 pays à fin Q1 2021, 9 à horizon fin 2021, performance supérieure ou égale aux humains de manière entièrement automatisée.

Retail Immobilier Biens de consommation	
Banque Assurance	
Voyage Tourisme	
Automobile	
Presse Divertissement	
Cosmétiques Luxe	
Télécommunication Technologie Santé	
ONG Energie Service	

Conseil d'Administration



François de LA VILLARDIÈRE
Président du Conseil d'administration

François est co-fondateur de Business Interactif, agence de marketing à la performance créée en 1996, cotée en bourse en 2000 et acquise par le groupe Publicis en 2007. Il est maintenant le nouveau président du conseil d'administration d'Artefact et le premier soutien de l'équipe de direction qui les aide à rendre Artefact plus intelligent et plus grand.



Guillaume de ROQUEMAUREL
Membre exécutif du Conseil d'Administration - Directeur Général

Guillaume occupe les fonctions de Directeur Général du groupe depuis janvier 2018. Diplômé de l'Ecole Polytechnique, il a travaillé chez McKinsey pendant 5 ans, dans les domaines de la haute technologie, des télécoms et des médias, puis chez Google, en tant que directeur des ventes, où il s'est rendu compte du besoin de consulting en data sciences, marketing et médias. Fort de ce constat, il a décidé de cocréer Artefact.



Vincent LUCIANI
Membre du Conseil d'administration - Co-Directeur Général

Vincent occupe les fonctions de Co-Directeur Général du Groupe depuis janvier 2020. Diplômé de l'école Polytechnique, Vincent a auparavant travaillé 4 ans dans la branche médias et marketing numérique de McKinsey & Co. Il a créé Artefact afin d'aider les annonceurs dans leur transition vers le numérique. Vincent enseigne également le marketing et la stratégie d'entreprise à l'Ecole Polytechnique.



Caroline THELIER
Membre du Conseil d'administration

Caroline est directrice générale de PayPal depuis janvier 2017. Elle a été nommée au Conseil d'administration d'Artefact en janvier 2019. Diplômée d'école Centrale Paris, elle débute sa carrière chez Packard Bell, elle rejoint le cabinet de conseil Bain & Company, où elle travailla pendant 6 ans, avant de fonder le site internet Addict Trip en 2009. En 2014, elle rejoint PayPal où elle occupe différents postes avant de devenir General manager début 2017. Elle est administratrice de la Société depuis janvier 2019.



Philippe de VERDALLE
Représentant du fond Nobel - Membre du Conseil d'administration

Philippe a remplacé début 2020 Cédric Weinberg en tant que représentant de Nobel au Conseil d'Artefact. Diplômé de l'Institut d'Etudes Politiques de Paris et titulaire d'un MBA de l'INSEAD, Philippe a une expérience dans la finance et l'investissement à New York et Paris, chez HSBC et UBS. Il a notamment été Managing Director en charge des activités d'investissement d'HSBC de 2000 à 2011. En 2015, il rejoint Weinberg Capital dont il est associé pour lancer le fonds Nobel. Philippe est administrateur de Solocal et LNA Santé.



Olivier DUHA
Membre du Conseil d'administration

Diplômé de l'ESCEM et d'Audencia, titulaire d'un MBA à l'INSEAD, Olivier débute sa carrière en 1992 chez LEK Consulting, cabinet de conseil en stratégie et en fusions/acquisitions. Il rejoint ensuite le cabinet de conseil Bain & Company où il intervient dans des missions de stratégie de développement Internet pour des grands groupes industriels. En 2000, il co-fonde l'entreprise Webhelp, un acteur majeur de solutions et services de l'externalisation de la relation clients, (1er en France et 3e en Europe). Il est administrateur de la Société depuis juin 2018.

Direction Générale du Groupe



Guillaume de ROQUEMAUREL
Directeur Général Adjoint Groupe
Group Co-CEO



Vincent LUCIANI
Directeur Général Adjoint Groupe
Group Co-CEO

Notre équipe de direction est convaincue que les données sont un catalyseur de progrès, aussi bien pour l'économie que pour la planète.

Guillaume de Roquemaurel et Vincent Luciani, cofondateurs et codirigeants d'Artefact, ont étudié ensemble à l'École Polytechnique en France, l'une des écoles de sciences et d'ingénierie les plus prestigieuses au monde.

Ils ont vu le futur s'inscrire dans la data : Guillaume, ancien de chez Google, qui a anticipé le potentiel de la donnée appliqué au marketing digital, et Vincent, ancien manager chez McKinsey, qui avait un don pour résoudre des problèmes technologiques complexes et déployer des nouveaux modèles organisationnels innovants et efficaces.

Ils ont allié leurs talents pour créer Artefact : axé sur la donnée, centré sur le client, et orienté business. Une fusion entrepreneuriale unique, à l'intersection de la science, du marketing et du conseil stratégique.

Un management collaboratif et libéré par pôle d'excellence

Unis autour de la vision de nos fondateurs, les Partners et Directeurs d'Artefact sont passionnés par la data et les opportunités qu'elle offre pour améliorer la productivité et ROI de nos clients.

Pour accompagner la croissance d'Artefact et soutenir les équipes de direction, les fondateurs ont aussi choisi de libérer l'entreprise. En effet, pour accroître l'agilité et l'efficacité de notre organisation, l'objectif est de donner plus d'autonomie à des pôles de décisions et d'excellence, qui peuvent gérer leurs équipes en toute autonomie.



Hayette SOLTANI
Directrice financière Groupe
Group CFO



Sophie HUSS
Directrice Marketing Groupe
Group Chief Marketing Officer



Fabrice HENRY
Directeur Associé Conseil France
Managing Partner Consulting France



Natacha KOCUPYR
VP Digital Marketing France
VP Digital Marketing France



Thomas QUELIN
VP Digital Marketing France
VP Digital Marketing France



Pascal COGGIA
Directeur Associé Conseil UK
Managing Partner Consulting UK



Edouard de MEZERAC
Directeur Associé Conseil APAC
Managing Partner Consulting APAC



Pascal DURIEZ
Directeur Média APAC
Managing Director APAC



Hannes WEISSENSTEINER
Directeur Associé Conseil
Allemagne
*Managing Partner Consulting
Germany*



Stéphanie FISCHER
Directeur Média Germany
Managing Director Germany



Arnold STRUIK
Directeur Associé Conseil
Pays-Bas
Managing Partner Consulting NL



Lennert DE RIJK
Directeur Média Pays-Bas
Managing Director NL



Rahul ARYA
Directeur Associé Conseil MENA
*Managing Partner Consulting
MENA*



André FONSECA
Directeur Associé Conseil Brésil
Managing Partner Consulting Brazil



Raul ALCAZAR
Directeur Média Espagne
Managing Director Spain

L'organisation d'Artefact fonctionne aujourd'hui avec des :

- **Growth Tribes** : organisés par pays, ces pôles de décision sont dirigés par les Partners et Directeurs qui se focalisent sur le développement client et le succès des offres Artefact (Transformation, Data Marketing, Digital Marketing). L'indicateur de performance (KPI) est la croissance de la marge brute client.
- **Client Tribes** : des équipes pluridisciplinaires travaillent au succès d'un compte et ses projets. Le KPI pour ce pôle de décision est l'évaluation NPS (Net Promoter Score) donnée par le client.
- **Chapters** : les responsables des Chapters (VP) et leurs équipes se focalisent sur la rétention et le développement des Talents (savoir, formation, staffing...). L'indicateur de performance est l'évaluation NPS (Net Promoter Score) des équipes.
- **Guilds** : des groupes d'intérêts sont formés pour améliorer la vie en communauté ou l'apprentissage sur certains thèmes, comme Women@artefact, programme GreenFact,... Le succès des Guilds sont mesurées grâce à la reconnaissance du "thought leadership" d'Artefact.

Mise en place depuis un an maintenant, cette nouvelle organisation a déjà prouvé sa valeur :

- Mieux répartir la charge de travail et les responsabilités pour plus de performance, davantage d'autonomie et de responsabilité aux équipes d'un côté et de l'autre la libération des managers et la réduction des goulots d'étranglements.
- Mieux équilibrer le "pouvoir" entre les équipes et accroître l'identification et la prise de décision des équipes tech et data science.
- Adapter les process RH à chaque Tribe pour améliorer le bien-être au travail et accroître la rétention des talents.
- Étendre le champ d'action de chaque groupe et permettre d'approfondir les sujets importants : développement commercial, formation, choix stratégiques, etc.



Rapport
de gestion

Rapport de gestion du Conseil d'administration à l'Assemblée générale annuelle du 25 juin 2021.

Mesdames, Messieurs, chers Actionnaires,

Nous vous avons réunis en assemblée générale afin de vous rendre compte de l'activité de notre Société et de notre groupe durant l'exercice clos le 31 décembre 2020 et pour soumettre à votre approbation les comptes individuels et consolidés dudit exercice.

Lors de l'assemblée, les rapports établis par les Commissaires aux comptes vous seront également présentés.

Les rapports des Commissaires aux comptes, le rapport de gestion ainsi que les comptes individuels et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2020 et autres documents s'y rapportant ont été mis à votre disposition au siège social dans les conditions et délais prévus par la loi, afin que vous puissiez en prendre connaissance.

Enfin, conformément aux dispositions de l'article L. 225-100 du Code de commerce, nous vous indiquons que les différents éléments fournis dans le présent rapport constituent notre analyse objective et exhaustive de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et du groupe au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Conformément à l'article L. 225-37 du Code de commerce, le rapport sur le gouvernement d'entreprise a été intégré dans le présent rapport de gestion dans une section spécifique.

Activité, résultats et situation financière

1. Faits marquants de l'exercice 2020

1.1 – Cession de l'activité restante en Europe du Nord

Dans le cadre de sa restructuration, la Société a signé en date du 7 février 2020 un accord de cession de ses activités résiduelles dans les pays Nordiques avec la Société Ambition, ayant conduit à un transfert effectif des clients et des employés au 1er mars 2020. Le prix de cession inclut un paiement initial de 135 milliers d'euros et un paiement complémentaire basé sur la performance opérationnelle des activités cédées.

1.2 – Crise sanitaire liée à la Covid-19

L'épidémie de Covid-19, apparue en janvier 2020, a conduit les gouvernements de la plupart des pays où opère Artefact, à adopter des mesures de confinement pendant la période d'urgence sanitaire. Le second semestre a été le théâtre d'un assouplissement limité de ces mesures à l'intérieur des pays dans lesquels le Groupe opère. L'activité du Groupe a été particulièrement impactée au cours du deuxième trimestre et troisième trimestre par une réduction importante des budgets média engagés par les annonceurs. Les missions conseil résistent mieux, l'activité s'est même accélérée dans une certaine mesure en particulier avec la croissance du E-commerce dans le contexte de la crise sanitaire.

Face à cette situation sans précédent, la Société a immédiatement pris les mesures nécessaires pour préserver la santé de ses équipes tout en assurant la continuité de ses activités avec la généralisation du travail à domicile. Des mesures ont également été prises afin de limiter l'impact de cette situation sans précédent sur la rentabilité et la consommation de trésorerie : mesures d'activité partielle pour les collaborateurs confrontés à une baisse significative d'activité notamment pour les départements liés à l'offre Digital Activation et les fonctions support, encadrement strict des coûts, demandes de reports de charges sociales et d'échéances d'emprunts, etc. Par ailleurs, la société a obtenu le 24 juin 2020, un Prêt Garanti par l'Etat d'un montant de 6 millions d'euros auprès des banques Crédit du Nord, HSBC et BNP. Il ne fera pas l'objet d'une prolongation et sera remboursé au bout de la première année.

Avec la reprise de l'activité, les mesures d'activité partielle et de décalages du paiement des charges sociales du Groupe se sont résorbées au quatrième trimestre.

1.3 – Attribution et émission des BSA 2020 au profit du Top Management du Groupe

L'assemblée générale des actionnaires a approuvé le 25 juin 2020 l'émission de 20 000 bons de souscription avec suppression du droit préférentiel de souscription, (dits BSA 2020), attribués lors du Conseil d'Administration du 21 juillet 2020.

Ces BSA 2020 ne seront exerçables et ne donneront droit à la souscription d'actions de la Société par leurs porteurs que dans le cas où une offre publique sur les titres de la Société serait déposée ou annoncée dans les trois ans de l'assemblée générale mixte, et uniquement à compter de l'ouverture d'une telle offre. Le nombre d'actions de la Société auxquelles ces BSA 2020 donneront droit sera variable en fonctions du prix ou de la valeur proposée aux actionnaires dans le cadre d'une telle offre publique et sera compris entre 0 (en cas de prix ou de valeur par action inférieur ou égal à 2 euros dans le cadre de l'offre publique) à 175 (en cas de prix ou de valeur par action supérieur ou égal à 3,75 euros dans le cadre de l'offre publique), à concurrence, pour chaque BSA 2020, d'une action par centime d'euro excédant 2 euros par action dans le cadre de l'offre publique.

1.4 – Levée de 21 millions d'euros de dette in fine auprès d'investisseurs de premier plan

Le Groupe a effectué la levée d'un emprunt in fine de 21 millions d'euros auprès de Tikehau Capital et Bpifrance, prêteurs historiques, et Eiffel Investment Group.

Ce financement, obtenu dans des conditions compétitives, prend la forme d'une unique ligne de dette in fine à échéance 6 ans, selon les termes de laquelle seuls les intérêts financiers sont payables par périodes trimestrielles jusqu'à échéance. Le capital sera, quant à lui, remboursé en une fois à l'échéance, soit à fin 2026.

Avec cette opération, la dette du Groupe s'établit à 27 millions d'euros, exclusivement composée de l'emprunt mis en place ce jour, ainsi que du Prêt Garanti par l'Etat (PGE) de 6 millions d'euros, obtenu au cours du premier semestre.

Ce financement permet à Artefact de refinancer l'intégralité de sa dette long terme, et de bénéficier de 10 millions d'euros de liquidités additionnelles pour financer sa stratégie de développement offensive. Il s'inscrit dans la trajectoire de performance dans laquelle le Groupe est désormais engagé.

2. Activité, résultats et situation financière du Groupe et de la Société

En application des dispositions législatives (article L.233-18 du Code de commerce) et réglementaires (article R.233-3 du Code de commerce), il a été appliqué la méthode de consolidation par intégration globale dans la mesure où l'ensemble des sociétés du groupe sont sous le contrôle exclusif de la société Artefact SA à l'exception de Media Diamond mise en équivalence au cours de l'exercice 2020 suite à la perte de contrôle avérée d'Artefact sur la direction de l'entité, qui a été cédée définitivement début 2021. (Cf. 3 - Événements postérieurs à la clôture).

Le tableau des filiales et participations est présenté en annexe des comptes annuels.

2.1 – Activité du Groupe

Le Groupe ayant cessé son activité en début d'année 2020 dans les pays nordiques et en Italie, ces filiales ont été déconsolidées. La société italienne a été liquidée au cours de l'exercice 2020. Les sociétés nordiques sont en cours de liquidation. Reclassées en activité abandonnées dans les comptes 2019, ces sociétés présentent une activité et des résultats non significatifs au 31 décembre 2020. Le Groupe ayant constaté la perte de son contrôle exclusif sur la filiale Media Diamond début 2020 a procédé à sa mise en équivalence au cours de l'exercice 2020.

Par conséquent, la marge brute du Groupe n'intègre plus la marge brute réalisée dans ces pays au titre des années 2019 proforma et 2020 ainsi, tous les chiffres et commentaires suivants excluent leur contribution.

En 2020, la marge brute du groupe ressort à 70 265 milliers d'euros, en croissance proforma de 10,0%. En données publiées, la progression s'établit à 6,1%.

en milliers d'euros	Marge brute			publiée	
	2020	2019 proforma ¹	Variation	2019	Variation
France	34 647	28 919	+20%	28 919	+20%
Reste de l'Europe	20 398	22 213	-8%	24 524	-17%
Autres Marchés ²	15 220	12 755	+19%	12 755	+19%
TOTAL	70 265	63 887	+10,0%	66 198	+6,1%

Après une performance solide au cours du 1er semestre 2020 (+10%) dans un contexte marqué par la crise sanitaire, Artefact a enregistré une accélération de ses activités au second semestre (+11%), notamment au quatrième trimestre où le Groupe réalise 20,3 M€ de marge brute, soit une croissance proforma de 17%. Sur l'année 2020, l'ensemble des géographies a contribué favorablement à la progression de la marge brute qui enregistre une croissance proforma de 10% par rapport à 2019.

En **France**, la marge brute atteint 34,6 M€ en 2020 (+20% vs. 2019) et représente désormais la moitié de l'activité du Groupe. La poursuite d'une croissance significative de l'activité dans un contexte inédit confirme la solidité et la pertinence du modèle historique d'Artefact.

¹ Données proforma issues du retraitement de l'Italie (fermeture du bureau) et de la joint-venture espagnole MediaDiamond (sortie du périmètre du groupe)

² Les Autres Marchés intègrent la zone Asie-Pacifique - MENA - Brésil

Le **Reste de l'Europe**, où le Digital Activation reste l'activité dominante, affiche une décroissance proforma de 8% à l'issue de l'exercice 2020. Les budgets médias au UK et en Allemagne ont en effet été impactés par la crise sanitaire dans la première partie de l'année. Ainsi, la zone a affiché une décroissance proforma de 15% au cours du premier semestre. Au cours du second semestre, la région a enregistré un rebond de son activité et ce notamment au cours du dernier trimestre 2020, avec une croissance publiée de 5%, portée par le Royaume-Uni (+33% vs. 2019) et les Pays-Bas (+55% vs. 2019) portés par le déploiement des offres Data Consulting et Data Marketing ainsi qu'une meilleure résilience du Digital Activation.

Les **Autres Marchés** affichent une forte progression de 19% sur 2020 avec une croissance de +17% pour la zone APAC et +24% pour le MENA. Ces excellentes performances démontrent la pertinence des offres Data Marketing et Data Consulting d'Artefact à l'international.

2.2 – Résultat consolidé du Groupe

<i>en milliers d'euros</i>	2020	2019 proforma³	Var %
Chiffre d'affaires (suivant IFRS 15)	75 076	67 590	11%
Marge brute	70 265	63 887	10%
Charges de personnel	(48 683)	(50 042)	3%
Charge externes, autres produits et charges opérationnelles	(7 657)	(11 231)	32%
EBITDA retraité⁴	13 925	2 614	433%
Dotation aux amortissements et provisions retraitées	(853)	(4 118)	79%
Autres produits et charges non courants	(1 242)	(1 822)	32%
Résultat opérationnel ajusté⁵	11 830	(3 326)	n/a
Résultat financier net ajusté⁶	(956)	(450)	112%
Impôt sur le résultat ajusté	(1 947)	(510)	-282%
Résultat net ajusté des activités poursuivies⁷	8 927	(4 286)	n/a
Total Ajustements ⁸	(5 062)	(3 933)	-29%
Résultat net des activités poursuivies	3 865	(8 219)	n/a
Quote-part dans les résultats des mises en équivalence	(932)	0	n/a
Résultat net des activités abandonnées	46	(6 752)	n/a
Intérêts minoritaires	193	227	-15%
Résultat net comptable part du Groupe	2 786	(15 197)	(n/a)

L'EBITDAr a été multiplié par 4 au cours de l'exercice et s'élève à 13 925 milliers d'euros contre 2 614 milliers en 2019. La forte progression de l'EBITDAr s'explique par l'effet combiné du maintien de la croissance de la marge brute ainsi que par l'aboutissement des investissements et restructurations réalisés lors des deux exercices

³Données proforma issues du retraitement de l'Italie (fermeture du bureau) et de la joint-venture espagnole MediaDiamond (sortie du périmètre du groupe)

⁴EBITDAr : EBITDA retraité de l'impact IFRS2 des attributions d'actions gratuites et émissions d'actions de préférence, l'impact IFRS 3R lié aux rémunérations pour services postérieurs aux acquisitions ainsi que l'impact IFRS 16 lié au retraitement des charges de loyers. La Société a ainsi choisi de présenter un EBITDA retraité afin de mieux refléter sa performance opérationnelle telle que suivie en interne par le management, indépendamment de sa politique d'attraction et de rétention des talents ainsi que des modalités d'acquisitions dans le cadre de sa politique d'acquisition

⁵Résultat opérationnel ajusté des amortissements d'immobilisations incorporels issues de PPA et de l'impact net lié à l'application de la norme IFRS 16

⁶Résultat financier ajusté des impacts relatifs à la juste valeur par résultat des bons de souscription d'actions et de l'impact IFRS 16

⁷Résultat net ajusté des activités poursuivies ajusté des retraitements des résultats opérationnel et financiers ainsi que de l'activation en impôts différés actifs des déficits reportables

⁸ Les indicateurs de performance alternatifs font l'objet d'une réconciliation dans les notes d'annexes portant sur les comptes annuels consolidés (3.2 - Présentation du compte de résultat) précisant les ajustements de présentation réalisés.

précédents afin de structurer le Groupe et imposer la marque.

<i>en milliers d'euros</i>	EBITDA retraité			
	2020	% EBITDAr / MB	2019 proforma	% EBITDAr / MB
France	9 764	28,2%	3 547	12,3%
Reste de l'Europe	2 026	9,9%	(1 745)	-7,9%
Autres marchés	2 135	14,0%	812	6,4%
EBITDA retraité	13 925	19,8%	2 614	4,1%

La forte amélioration de la marge d'EBITDAr en 2020 (+15,7 points vs. N-1) a été soutenue par le recentrage du Groupe autour de ses activités les plus rentables et de ses géographies les plus dynamiques :

- En France, l'EBITDAr ressort à 9 764 milliers d'euros soit 28,2% de la marge brute (contre 12,3% en 2019) bénéficiant pleinement des effets de la croissance associée à la fin des investissements de structuration du Groupe.
- Le Reste de l'Europe devient contributeur en 2020 avec un EBITDAr de 2 026 milliers d'euros (9,9% de la marge brute), en progression de 3 771 milliers d'euros. La redynamisation de la zone s'explique par l'arrivée à maturité des offres et des équipes Data Consulting et Data Marketing lancées en 2018 avec notamment une importante accélération au UK et aux Pays-Bas à partir du second semestre.
- Les Autres marchés affichent également une forte amélioration de la rentabilité portée par la solide dynamique de croissance des offres Data. L'EBITDAr s'élève à 2 135 milliers d'euros sur cette zone soit 14% de marge brute.

Dans le sillage de la forte progression de l'EBITDAr, le résultat opérationnel ajusté augmente significativement à 11 830 milliers d'euros contre -3 326 milliers d'euros l'an dernier. Ce dernier intègre également en 2020 des charges de restructuration pour 1 150 milliers d'euros en lien avec le recentrage du Groupe sur les pays et les activités les plus rentables concernant essentiellement l'Allemagne (791 milliers d'euros).

Après intégration d'un résultat financier net ajusté de -956 milliers d'euros, composé essentiellement des charges d'intérêts, et après imputation d'une charge d'impôts de -1 947 milliers d'euros, le résultat net ajusté des activités poursuivies s'élève à 8 927 milliers d'euros en 2020, contre une perte de 4 286 milliers d'euros en 2019.

2.3 – Situation financière du Groupe

<i>en milliers d'euros</i>	2020	2019	Variation
Actif non courant	62 738	65 789	-5%
<i>dont écarts d'acquisition</i>	44 982	46 648	-4%
Actif courant	86 272	73 188	18%
<i>dont trésorerie et équivalents</i>	27 942	14 741	90%
Actifs classés comme détenus en vue de la vente	0	1 062	-100%
Total Actif	149 010	140 039	6%
Capitaux propres	49 153	45 222	9%
Provisions pour risques et charges	1 289	1 823	-29%
Passif non courant	28 457	19 095	49%
<i>dont passifs financiers</i>	23 989	11 662	106%
Passif courants	70 110	72 410	-3%
<i>dont passifs financiers</i>	6 185	6 580	-6%
Passifs classés comme détenus en vue de la vente	0	1 488	-100%
Total Passif	149 010	140 039	6%

Au 31 décembre 2020, les capitaux propres s'élevaient à 49,2 millions d'euros, contre 45,2 millions d'euros au 31 décembre 2019, du fait essentiellement de l'amélioration du résultat net part du groupe.

La hausse des passifs financiers non courants s'explique par le refinancement de la dette long terme historique de 11,5 millions d'euros via un emprunt in fine de 21 millions d'euros auprès des prêteurs historiques du Groupe Tikehau Capital et BPI France ainsi que de Eiffel Investment Group. Ce financement additionnel associé à la progression de l'EBITDA explique la progression de la trésorerie qui affiche une augmentation de 13,2 millions d'euros.

La dette financière nette (hors application de la norme IFRS 16) du Groupe s'élève à 2,2 millions d'euros au 31 décembre 2020 (vs. 3,5 millions d'euros au 31 décembre 2019), soit une diminution de l'endettement net de 1,3 millions d'euros sur l'exercice.

Compte tenu de la solidité de sa structure financière et de la bonne visibilité liée à la dynamique commerciale, Artefact prévoit de rembourser intégralement, dès le premier semestre 2021, le Prêt Garanti par l'Etat (PGE) octroyé en 2020 pour un montant de 6,0 millions d'euros actuellement présenté en passif financier courant.

2.4 – Activité et résultats de la Société Artefact SA (holding)

<i>en milliers d'euros</i>	2020	2019	Variation
Chiffre d'affaires	47 682	48 313	-1%
Résultat d'exploitation	6 567	921	613%
Marge d'exploitation	13,8%	1,9%	
Résultat financier	870	(15 220)	n/a
Résultat exceptionnel	(3 127)	(890)	-252%
Résultat net	4 964	(13 537)	n/a

Le chiffre d'affaires réalisé en 2020 par la Société s'élève à 47 682 milliers d'euros, en léger recul de 1% par rapport à l'exercice précédent. Cette décroissance est liée à un effet mix défavorable de la progression des offres Data par rapport à la décroissance de l'offre Digital Activation qui porte l'ensemble des achats publicitaires présentés historiquement en chiffre d'affaires.

Le résultat d'exploitation s'élève à 6 567 milliers d'euros en 2020 contre 921 milliers d'euros en 2019, soit une multiplication par 6 qui s'explique principalement par la progression de la marge brute couplée à une profitabilité élevée liée au Conseil. La progression de l'activité s'est aussi accompagnée d'une diminution significative des charges externes de 6 257 milliers d'euros. Ces économies sont partiellement compensées par la hausse des charges de personnel de 807 milliers en lien avec les recrutements réalisés pour alimenter la croissance du Conseil.

Le résultat financier ressort positif à hauteur de 870 milliers d'euros et inclut les charges d'intérêts pour (570) milliers d'euros, un abandon de créances vis-à-vis des sociétés nordiques pour (2 725) milliers d'euros et les reprises de provisions sur les filiales italienne et nordiques.

Le résultat exceptionnel demeure négatif à hauteur de (3 127) milliers d'euros et intègre principalement l'impact de 2 980 milliers d'euros lié à la valeur nette comptable sortie des titres de la société italienne liquidée en 2020.

Après prise en compte d'un produit d'impôt de 660 milliers d'euros correspondant principalement au crédit d'impôt recherche pour 1 551 milliers et une charge d'impôt sur les sociétés de (905) milliers d'euros, le résultat net au titre de l'exercice 2020 se solde par un bénéfice net de 4 964 milliers d'euros, contre une perte de (13 537) milliers d'euros en 2019.

3. Evènements postérieurs à la clôture

3.1 – Cession de la filiale espagnole Media Diamond

Le 14 avril 2021, la société a cédé les parts qu'elle détenait dans la joint venture espagnole Media Diamond aux actionnaires existants pour un montant fixe de 500 milliers d'euros. Avec la vente de cette dernière société, principalement spécialisée dans le marketing offline, le Groupe a recentré ses activités sur son cœur de métier et les offres digitales à forte valeur ajoutée.

La différence entre la valeur des titres mis en équivalence et le prix de cession a été comptabilisée en résultat des sociétés mises en équivalence dès 2020.

4. Evolution prévisible de la société et du groupe et perspectives pour 2021

Sur le premier trimestre 2021, le Groupe poursuit sa croissance sur la même cadence. La marge brute du premier trimestre 2021 s'élève à 20,0 millions d'euros, en croissance de 12% à taux constants, portée par les activités Data Consulting et Data Marketing en progression de plus de 25% sur le trimestre.

En France, la marge brute atteint 9,7 millions d'euros, en hausse de 6% par rapport à 2020. Dans le Reste de l'Europe, l'activité affiche une progression de 16% à taux constant avec une marge brute de 5,8 millions d'euros, portée par les Pays-Bas et le Royaume-Uni où la marge brute ressort respectivement en croissance de 86% et 28%. Sur les Autres Marchés à l'international, Artefact enregistre une forte hausse de son activité, +22% à taux constant à 4,5 millions d'euros, soutenue par la performance dynamique réalisée dans l'ensemble des zones.

En début d'année 2021 le Groupe a également accéléré son développement international avec l'ouverture d'une filiale aux Etats-Unis. Cette nouvelle implantation permet à Artefact de renforcer sa présence mondiale au sein des principaux hubs dans les régions EMEA, Asie et Amériques (Etats-Unis et Brésil) afin d'accompagner au mieux ses clients existants tout en concrétisant de nouvelles opportunités commerciales avec de nouvelles marques. Ce déploiement stratégique intervient à un moment clef où les grands groupes accélèrent la mise en œuvre de projets majeurs et globaux centrés autour de la data, comme l'illustre la collaboration d'Artefact avec des organisations multinationales telles que L'Oréal, Sanofi, Samsung et Danone.

Compte tenu de la tendance commerciale dynamique des derniers trimestres et du franchissement d'un point d'inflexion majeur en 2020, Artefact bénéficie d'une visibilité renforcée pour réaliser une marge brute d'au moins 80 M€ en 2021 et une marge d'EBITDAr comprise entre 22% et 25%.

5. Activités en matière de recherche et développement

Née de la fusion de la startup Artefact fondée à Paris en 2015 et de l'agence média NetBooster fondée en 1998, Artefact s'est imposé en 5 ans comme un leader européen de la data et de l'intelligence artificielle. Pour se démarquer, mais également sous l'impulsion des fondateurs formés à la recherche à l'école Polytechnique, elle a eu pour objectifs de développer de nouveaux systèmes dans le but de révolutionner les métiers du webmarketing. La Société mise donc une grande partie de sa réussite sur son programme de recherche et développement (R&D). En effet, l'équipe technique souhaite dépasser l'état de l'art en ce qui concerne les problématiques actuelles sur le Big Data et le Machine Learning afin de fournir des solutions de rupture technologique et uniques sur son domaine scientifique.

Tout l'enjeu du Big Data est de trouver des profils mixtes : des scientifiques capables de comprendre des problématiques marketing et d'utiliser les bons outils pour présenter leurs données (les data scientists) et des professionnels avec des compétences « business » affûtées, mais capables de parler technique avec les experts (les data strategists). L'arrivée du Big Data et du Machine Learning a semblé être précurseur d'une rupture importante dans la manière de traiter, d'analyser et d'appréhender l'information. Dans un contexte de maturité des entreprises, l'usage des Big Data et de l'intelligence artificielle est un enjeu au cœur de toutes leurs réflexions

stratégiques et soulève de nombreuses incertitudes techniques et il est établi qu'à l'heure actuelle, l'état de l'art fait défaut dans ce domaine.

Les retombées de la maîtrise du Big Data et du Machine Learning ainsi que la gestion de toutes les applications transverses représentent un enjeu mondial et les plus grands laboratoires de recherche et sociétés privées dans le domaine concentrent toute leur attention sur le sujet. Artefact a la chance de compter dans son équipe technique des experts scientifiques possédant également des compétences marketing avérées, essentiels au bon déroulement des projets R&D, en concurrence directe avec les autres acteurs du marché.

L'expertise d'Artefact repose sur trois offres complémentaires : Conseil data, Expertise en marketing digital et Déploiement de technologies (Big Data et Intelligence Artificielle). La Société a la conviction que l'Intelligence Artificielle démultipliera l'efficacité de ses métiers et permettra aux annonceurs de mieux définir leur stratégie marketing et digitale. Les connaissances et compétences issues de ces recherches sont ensuite capitalisées pour être utilisées dans sa cellule R&D et dans toutes les autres entités du Groupe.

Depuis sa création, la Société a pour ambition de faciliter l'accès à l'information, d'où la mise en place d'une entité spécialement dédiée à la R&D. La structure R&D est composée de data scientists et d'ingénieurs dans plusieurs secteurs tels que la recherche d'information, l'analyse de la qualité d'information, etc.

Grâce à l'expertise de chacun des collaborateurs, l'équipe technique d'Artefact possède des bases solides et une approche différente pour entreprendre des activités de recherche. L'idée, pour l'équipe technique de la société, est de développer une véritable boîte à outils de gestion du Big Data pour les agences créatives, un « data lab ». Ce lab peut servir à la fois au métier historique d'Artefact, le marketing digital, mais également à proposer de nouveaux usages et systèmes utilisant les mêmes principes scientifiques. Ainsi Artefact a créé une équipe dédiée à l'exploration de nouvelles technologies basées sur la fusion de l'intelligence artificielle et des data sciences. L'objectif du Lab R&D est de proposer de nouvelles approches marketing digital profitant des technologies issues du Big Data et du Machine Learning, d'analyser les retombées éventuelles de ces technologies et de voir comment en simplifier l'utilisation. La construction d'un « Data Lab » pour les agences créatives présente deux défis technologiques majeurs :

- La réconciliation de masses de données diverses et disparates : données de l'annonceur, données contextuelles, données tierces, données de sites web partenaires, etc. (principal défi du Big Data).
- La capacité à explorer intelligemment ces données pour extraire les informations pertinentes, celles qui leur permettront de segmenter au mieux leurs populations selon leurs objectifs de communication, et de construire pour chacune de ces populations des messages appropriés (défi de l'intelligence artificielle et du data mining).

La démarche de recherche d'Artefact est basée sur deux pôles : Data Science et Software Engineering, ce dernier est né de la fusion de deux équipes : R&D et Data Tech. Les équipes R&D prennent en charge les phases amont des projets en réalisant les études, la conception, la définition des hypothèses et le développement. Les équipes Data Tech sont, elles, constituées de consultants en interaction avec les utilisateurs potentiels des technologies développées. Ce sont donc elles qui vont tester les projets et faire des retours aux équipes R&D. C'est ensuite un cycle itératif de conception, développements et tests qui se met en place entre ces différentes parties d'Artefact.

Chaque année Artefact organise en partenariat avec France Digitale, la nuit Européenne de l'IA qui accueille 2000 décideurs issus des 27 pays membres, dont le groupe d'experts de la Commission européenne et les plus grands acteurs européens du domaine : Barry O'Sullivan (Université de Cork College), Gemma Garriga (Directrice IA monde, Allianz), Andreas Liebl (UnternehmerTUM, Building European AI initiative), Cécile Wending (AXA, AI High Level Expert Group) et Stéphan Brunessaux (Airbus, AIHLEG). La Nuit Européenne de l'IA avait également une vocation de démonstrateur. Au-delà des conférences, elle propose aux participants attendus une immersion dans les applications IA. En 2019, l'accès à l'événement s'est fait via un système de reconnaissance faciale, développé par le centre de R&D d'Artefact. En raison de la situation sanitaire, l'événement n'a pas pu avoir lieu en 2020.

Plusieurs axes de recherche ont été expérimentés en 2020. Les principales opérations de R&D sont :



- **Campagne Marketing** : Cette opération de recherche a pour objectif d'assurer le développement de plusieurs algorithmes de machine learning permettant de perfectionner le marketing digital. Cette année, nous avons donc développé plusieurs approches visant à concevoir des solutions de traitement des données du marketing digital, couplées avec de l'IA (création d'un modèle de prédiction de second achat, fondé sur un algorithme de scoring des prospects, conception d'un moteur de recommandation visant à obtenir un taux de souscription idéal et optimiser la relation offre-client, développement d'une nouvelle plateforme de prédiction se fondant sur l'idée d'une mesure de la fidélité client).
- **Classification/Scoring** : Cette opération de recherche a pour objectif de mesurer et quantifier les déperditions de données au sein de systèmes d'informations dans le but de les fiabiliser. A cet effet, une reproduction du SI ("jumeau numérique") a été effectuée ainsi que la construction d'un dashboard de pilotage de certains KPIs. La problématique technique principale est la fiabilisation d'une base de données, par l'import de données externes/open data et par leur croisement avec les données du SI.
- **Prédiction des audiences** : Cette opération de recherche s'est centrée sur un objectif global qui est celui de dépasser le taux de fiabilité dans les prédictions actuellement réalisées par les experts du domaine, communément appelés les *demand planners*. Ce taux atteint en moyenne 70% de fiabilité sur plusieurs semaines de prévisions et nous souhaitons faire mieux tout en fournissant aux entreprises des outils puissants et fiables, capables de prédire avec la plus grande précision les évolutions du marché au fil du temps, afin de leur permettre de concevoir et d'activer correctement et sereinement leurs stratégies marketing et commerciales sur le long terme, et ce malgré l'absence totale ou partielle de données historiques.
- **Prédiction des ventes** : Cette opération de recherche s'est scindée en plusieurs objectifs. Le premier est de prédire les ventes de produits en tenant compte de l'influence des produits concurrents ainsi que de phénomènes de promotions et de cannibalisation, par exemple. Un deuxième objectif est d'évaluer et prévoir l'influence des variations de prix sur la demande et donc sur les ventes, en prenant en compte les problématiques d'élasticité des prix. Le troisième objectif est d'améliorer l'estimation de la propension d'achat d'un consommateur en étudiant son comportement en ligne.
- **Speech-To-Text/NLU** : Cette opération de R&D a concerné les modèles de langage⁹ ainsi que les problématiques rencontrées par les centres d'appel, et ce dans le but de maximiser la satisfaction client en maximisant la performance des conseillers ou en réduisant les temps d'attente. A cet effet, les principaux objectifs techniques sont liés au développement d'un modèle de langage capable de classifier des textes écrits dans une langue qui non maîtrisée, le développement d'algorithmes de machine learning capables de détecter des intentions puis d'apporter des recommandations pertinentes et de quantifier la satisfaction client, ou encore la conception d'un algorithme de détection de la non-conformité d'un démarchage commercial.
- **Topic Modelling/Réseaux sociaux** : Cette opération de recherche a pour objectif principal d'automatiser la récolte d'un maximum d'insights sur l'image de marque sur les réseaux sociaux, notamment à travers l'analyse des textes relatifs aux marques sur Twitter et Instagram et d'autres réseaux sociaux étrangers. Par ailleurs, un des axes de recherche a consisté à développer de bout en bout une solution permettant la détection des nouvelles tendances en partant de publications brutes de réseaux sociaux, en plusieurs langues. Un autre axe s'est focalisé sur la reconnaissance d'image pour quantifier le buzz social post-événement.

Ces opérations de recherche présentent de fortes interactions les unes avec les autres tant elles concourent à l'amélioration substantielle des systèmes d'Artefact et à la création de solutions techniques de rupture dans le web marketing et d'autres secteurs. Nos équipes ont en effet à cœur d'obtenir sur l'ensemble des technologies développées un niveau de générosité et de performance les forçant à travailler ensemble. De nombreux modules ont pour vocation d'être regroupés sous un seul et même logiciel capable de gérer des campagnes média de bout en bout en allant du ciblage à l'automatisation des tâches, la création de visuels ou encore l'allocation de budget en fonction des besoins des utilisateurs.

⁹ Un modèle de langage est un modèle capable de prédire le prochain mot dans une phrase, il peut être entraîné pour effectuer diverses tâches comme notamment de la classification de documents.

Approbation des comptes et proposition d'affectation du résultat

1. Approbation des comptes annuels et proposition d'affectation du résultat

Le Conseil d'administration propose d'affecter le gain de l'exercice clos le 31 décembre 2020 qui s'élève à 4.963.678 euros en Report à nouveau dont le montant sera ainsi porté de -14.930.665 euros à -9.966.987 euros.

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons que la Société n'a procédé à la distribution d'aucun dividende au titre des trois derniers exercices.

2. Approbation des comptes consolidés

Nous vous demandons de bien vouloir approuver les comptes consolidés du groupe de l'exercice clos le 31 décembre 2020 tels qu'ils vous ont été présentés, qui font apparaître un résultat net part du groupe positif de 2.786 milliers d'euros.

Filiales et participations

1. Activités des filiales

Cf "2.1 Activité du Groupe"

2. Prises de participation et de contrôle

Conformément à ce qui était prévu dans l'acte d'acquisition des activités chinoises signé en mars 2018, la Société a racheté au cours du premier semestre 2020, 8,95% du capital et des droits de vote de la société Netbooster Asia Limited portant sa participation à 76,71% ainsi que 17,41% du capital social et des droits de vote de la société 8Matic Limited portant sa participation à 77,51%.

Informations sur le capital et l'actionnariat

1. Répartition du capital et des droits de vote

Conformément aux dispositions de l'article L.233-13 du Code de commerce et compte tenu des informations reçues en application des articles L.233-7 et L.233-12 du Code de commerce, nous vous indiquons ci-après l'identité des actionnaires possédant plus de 5% du capital et des droits de vote.

La répartition du capital de la Société s'élevant à 3 418 003,30 euros au 31 décembre 2020 est la suivante:

Actionnaires	31/12/2020		31/12/2019	
	Nombre d'actions	%	Nombre d'actions	%
Managers	8 145 336	23,8%	6 829 087	20,7%
Fonds Nobel	5 640 804	16,5%	4 711 086	14,3%
Financière Arbevel	1 825 142	5,3%	2 331 990	7,1%
Pure Invest	1 796 438	5,3%	1 796 438	5,4%
Truffle Capital	1 177 535	3,5%	1 677 535	5,1%
Flottant	15 594 778	45,6%	15 681 564	47,5%
TOTAL	34 180 033	100%	33 027 700	100%

2. Avis de franchissement de seuils statutaires

Le 31 mai 2020, la société Truffle a déclaré avoir franchi à la baisse le seuil de détention de 5% du capital.

3. Evolution du capital

3.1 – Attribution gratuite d'actions

Les Assemblées générales du 25 juin 2018, du 25 juin 2019, et du 25 juin 2020 respectivement dans leur 11ème résolution, 15ème résolution et 8ème résolution, ont autorisé le Conseil d'administration à procéder, en une ou plusieurs fois, à l'attribution gratuite de respectivement 1.465.674, 1.137.008, 850.488 actions existantes ou à émettre de la Société, au profit des membres du personnel et/ou mandataires sociaux qu'il déterminera parmi les membres du personnel salarié et mandataires sociaux visés à l'article L225-197-1 II du Code de commerce, de la

Société ou des sociétés ou groupements qui lui sont liés, français ou étrangers, dans les conditions de l'article L225-197-2 du Code de commerce.

Faisant usage de l'autorisation consentie le 25 juin 2019, le Conseil d'Administration en date du 27 janvier 2020 a décidé de procéder à l'attribution gratuite de 31.000 actions (les « AGA2020-1 ») au profit de salariés de la société et de ses filiales.

Faisant usage de l'autorisation consentie le 25 juin 2020, le Conseil d'Administration en date du 21 juillet 2020 a décidé de procéder à l'attribution gratuite de 1.900.000 actions (les « AGA2020-2 ») dont 1.000.000 actions au profit de Messieurs Guillaume de Roquemaurel et Vincent Luciani et 900.000 actions au profit de salariés de la société et de ses filiales.

Conformément à l'article L.225-197-4 du Code de commerce, nous avons établi un rapport spécial relatif aux attributions gratuites d'actions au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020 qui figure en annexe du présent rapport.

3.2 – Acquisition définitive d'actions gratuites

Le Conseil d'administration du 27 janvier 2020 a constaté l'acquisition définitive de 54.000 actions parmi les 63.000 actions gratuites attribuées par le Conseil d'administration en date du 25 janvier 2019, et a décidé en conséquence l'émission de 54.000 actions ordinaires nouvelles.

Le Conseil d'administration du 13 mars 2020 a constaté l'acquisition définitive de 500.000 actions parmi les 500.000 actions gratuites attribuées par le Conseil d'administration en date du 27 février 2018, ainsi que 250.000 actions parmi les 250.000 actions gratuites attribuées par le Conseil d'administration en date du 11 mars 2019 et a décidé en conséquence l'émission de 750.000 actions ordinaires nouvelles.

Le Conseil d'administration du 11 mai 2020 a constaté l'acquisition définitive de 150.000 actions parmi les 150.000 actions gratuites attribuées par le Conseil d'administration en date du 14 mai 2018, et a décidé en conséquence l'émission de 150.000 actions ordinaires nouvelles.

Le Conseil d'administration du 11 mai 2020 a constaté l'acquisition définitive de 99.666 actions parmi les 119.666 actions gratuites attribuées par le Conseil d'administration en date du 13 mai 2019, et a décidé en conséquence l'émission de 99.666 actions ordinaires nouvelles.

Le Conseil d'administration du 27 juillet 2020 a constaté l'acquisition définitive de 36.334 actions parmi les 38.667 actions gratuites attribuées par le Conseil d'administration en date du 13 mai 2019, et a décidé en conséquence l'émission de 36.334 actions ordinaires nouvelles.

Le Conseil d'administration du 1er octobre 2020 a constaté l'acquisition définitive de 40.000 actions parmi les 58.334 actions gratuites attribuées par le Conseil d'administration en date du 16 septembre 2019, et a décidé en conséquence l'émission de 40.000 actions ordinaires nouvelles.

4. Evolution du cours de bourse

Le cours de l'action a clôturé à 3,07 euros le 31 décembre 2020 soit une hausse annuelle de 127% par rapport au cours du 31 décembre 2019 (1,35 euros). L'évolution du cours de bourse de l'action sur l'année 2020 se présente comme suit :



5. Programme de rachat d'actions

L'Assemblée générale mixte du 25 juin 2020 a renouvelé par sa 6^{ème} résolution, l'autorisation faite au Conseil d'administration de mettre en œuvre un programme de rachat d'actions dans la limite de 10% du capital social (et 5% en ce qui concerne les acquisitions réalisées en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport).

L'Assemblée générale a décidé que le prix maximum d'achat ne pourra excéder 6 euros par action et que le montant global ne pourra dépasser 10 millions d'euros.

Cette autorisation est destinée à permettre à la Société de poursuivre les objectifs suivants, dans le respect des dispositions législatives et réglementaires applicables :

- **Conserver** les actions de la Société qui auront été achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, dans le cadre de la réglementation boursière ;
- **Assurer** la liquidité et animer le marché secondaire des titres de la Société, cette animation étant réalisée par un prestataire de services d'investissement agissant dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'Autorité des marchés financiers ;
- **Allouer** des actions aux salariés ou aux mandataires sociaux de la Société et de ses filiales dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment au titre de l'attribution d'actions gratuites, de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, du régime des options d'achat d'actions ou par le biais d'un plan d'épargne d'entreprise ;
- **Remettre** des actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société;
- **Annuler** les titres rachetés ; et
- **Réaliser** toute autre finalité autorisée ou qui viendrait à être autorisée par la loi ou reconnue ou qui viendrait à être reconnue comme pratique de marché par l'Autorité des marchés financiers ; dans une telle hypothèse, la Société informerait ses actionnaires par voie de communiqué.

5.1 – Contrat de liquidité

Conformément à l'article L.225-211, alinéa 2 du Code de commerce, nous vous rappelons qu'un contrat de liquidité a été signé le 20 mars 2018 avec la société Gilbert Dupont (ci-après l'Animateur) pour une durée d'un an renouvelable, afin de favoriser la liquidité des actions de la société à compter du 21 mars 2018, en remplacement de la société Kepler Cheuvreux. Une somme de 48 917 euros a été allouée à l'animateur ainsi que 57 794 titres transférés de l'ancien contrat de liquidité afin de réaliser les interventions prévues au contrat.

Les honoraires au titre de ce contrat d'animation se sont élevés à 30 milliers d'euros pour l'année 2020. Les opérations sur les actions de la société telles qu'enregistrées par l'Animateur au cours de l'année 2020 sont les suivantes :

	Nombre d'actions	Cours moyen	Valeur	Liquidités
Situation au 31/12/2019	68 585	1,35	92 590 €	39 112 €
Achats sur l'année 2020	952 138	1,69	1 609 989 €	1 609 989 €
Ventes sur l'année 2020	979 860	1,69	1 645 110 €	1 645 110 €
Situation au 31/12/2020	40 863	3,07	125 449 €	74 234 €

5.2 – Autocontrôle

En dehors des actions détenues dans le cadre de son contrat de liquidité au 31 décembre 2020, la société détient 11 976 actions au 31 décembre 2020 représentant moins de 0,04% du capital.

	Nombre d'actions	Valeur nominale	Cours moyen	Valeur d'achat
Situation au 31/12/2019	11 976	0,1	2,570	30 776
Achats sur l'année 2020	-	-	-	-
Ventes sur l'année 2020	-	-	-	-
Situation au 31/12/2020	11 976	0,1	2,01	24 072

6. Situation de l'actionnariat salarié

6.1 – Participation des salariés au capital social

En application des dispositions de l'article L. 225-102 du Code de commerce, nous vous informons que le capital de la Société était, au 31 décembre 2020, détenu à 23,8% par le personnel de la Société et le personnel des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-180 du Code de commerce.

6.2 – Attribution gratuite d'actions

La liste des salariés et mandataires sociaux ayant bénéficié d'actions gratuites au cours de l'exercice 2020 est présentée dans le tableau ci-après :

Salarié	Nombre d'actions attribués	Salarié	Nombre d'actions attribués
Guillaume De Roquemaurel	500.000	Salarié 24	10.000
Vincent Luciani	500.000	Salarié 25	10.000
Salarié 1	10.000	Salarié 26	9.333
Salarié 2	3.000	Salarié 27	70.000
Salarié 3	3.000	Salarié 28	10.000

Salarié 4	3.000	Salarié 29	25.000
Salarié 5	3.000	Salarié 30	25.000
Salarié 6	70.000	Salarié 31	16.000
Salarié 7	17.000	Salarié 32	6.000
Salarié 8	37.000	Salarié 33	56.667
Salarié 9	52.000	Salarié 34	33.333
Salarié 10	22.000	Salarié 35	18.000
Salarié 11	7.000	Salarié 36	108.000
Salarié 12	7.000	Salarié 37	25.000
Salarié 13	11.667	Salarié 38	5.000
Salarié 14	7.000	Salarié 39	15.000
Salarié 15	7.000	Salarié 40	12.000
Salarié 16	7.000	Salarié 41	10.000
Salarié 17	7.000	Salarié 42	10.000
Salarié 18	6.000	Salarié 43	10.000
Salarié 19	10.000	Salarié 44	31.660
Salarié 20	10.000	Salarié 45	30.000
Salarié 21	4.000	Salarié 46	20.000
Salarié 22	4.000	Salarié 47	10.000
Salarié 23	10.000	Salarié 48	10.000

6.3 – Acquisition définitive d'actions gratuites

La liste des 21 salariés ayant acquis définitivement des actions gratuites au cours de l'exercice 2020 est présentée dans le tableau ci-après :

Salarié	Nombre d'actions acquises
Guillaume De Roquemaurel	375.000
Vincent Luciani	375.000
François de la Villardière	175.000
Salarié 1	10.000
Salarié 2	20.000
Salarié 3	3.000
Salarié 4	3.000
Salarié 5	3.000
Salarié 6	3.000
Salarié 7	3.000
Salarié 8	3.000
Salarié 9	3.000
Salarié 10	3.000
Salarié 11	45.000
Salarié 12	30.000
Salarié 13	18.000
Salarié 14	6.666
Salarié 15	4.667
Salarié 16	6.667
Salarié 17	33.333
Salarié 18	6.667

Informations relatives aux mandataires sociaux

1. Evolution de la gouvernance

Aucune évolution de la gouvernance n'est intervenue au cours de l'exercice 2020.

2. Opérations réalisées par les mandataires sociaux

Conformément à l'article 223-26 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers, nous vous informons que les opérations suivantes ont été réalisées par les personnes visées à l'article 621-18-2 du Code monétaire et financier :

- Attribution (initiale) d'actions gratuites le 21 juillet 2020 au profit de Vincent Luciani (500.000 actions), et Guillaume De Roquemaurel (500.000 actions ordinaires nouvelles)
- Attribution de BSA le 21 juillet 2020 au profit de Vincent Luciani (6.667) et Guillaume de Roquemaurel (6.667)
- Acquisition définitive d'actions gratuites le 27 février 2020 au profit de Vincent Luciani (250.000) et Guillaume de Roquemaurel (250.000)
- Acquisition définitive d'actions gratuites le 11 mars 2020 au profit de Vincent Luciani (125.000) et Guillaume de Roquemaurel (125.000)
- Acquisition définitive d'actions gratuites le 23 avril 2020 au profit de François de la Villardière (150.000)
- Acquisition définitive d'actions gratuites le 22 juillet 2020 au profit de François de la Villardière (25.000)

3. Rémunération des membres des organes d'administration et de direction

<i>en milliers d'euros</i>	Dues	Versées
Rémunérations brutes au titre de leurs fonctions dans la société mère	606	606
Rémunérations brutes au titre de leurs fonctions dans sociétés contrôlées	-	-
Rémunérations des administrateurs	82	100
Engagement en matière de pension et indemnités assimilées		Néant
Avances et crédits accordés		Néant

Informations sur les risques financiers et opérationnels

La Société a procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière ou ses résultats (et sur sa capacité à réaliser ses objectifs) et considère qu'il n'y a pas, à ce jour, d'autres risques significatifs hormis ceux présentés ci-dessous.

1. Risques opérationnels

1.1 – Risques liés à l'évolution du marché

Les marchés sur lesquels évolue la Société sont des marchés fortement corrélés à la conjoncture économique. Une baisse significative du marché de la publicité et du marketing en ligne pourrait par exemple avoir un impact défavorable sur l'activité du Groupe, ses résultats, sa situation financière et sa capacité à réaliser ses objectifs.

Risques liés à la pandémie de la Covid-19

La pandémie liée à la Covid-19 provoque des impacts négatifs importants sur l'économie et la croissance économique mondiale. A travers ses conséquences directes et indirectes en lien avec les mesures des gouvernements pour la freiner, elle entraîne à la fois des chocs d'offre et de demande, ayant pour conséquence un ralentissement prononcé de l'activité économique, en raison de l'impact des mesures de confinement sur la consommation et de la défiance des agences économiques, ainsi que des difficultés de production, des perturbations des chaînes d'approvisionnement dans certains secteurs, et un ralentissement de l'investissement. Il en résulte une baisse d'activité sensible, voire des récessions dans beaucoup de pays. Ces conséquences impactent et impacteront l'activité des clients du Groupe et par conséquent le Groupe lui-même.

1.2 – Risques liés à l'environnement concurrentiel

Le marché du Conseil dans la Data est un marché récent et concurrentiel sur lequel de nombreux acteurs sont présents. Cette intensité concurrentielle pourrait représenter un risque pour la Société en ce qui concerne sa position sur le marché. La Société ne peut exclure que de nouveaux acteurs pénètrent le marché, ou qu'un acteur déjà présent ne décide de fédérer le marché, ce qui aurait pour effet de diminuer les parts de marché de la Société.

1.3 – Risques liés aux ressources humaines (attraction et rétention des talents)

Le capital humain de la Société est un élément essentiel de sa pérennité et de son développement. Pour assurer et conforter sa croissance, la Société doit être en mesure d'attirer, de former, d'intégrer et de conserver de nouveaux collaborateurs qualifiés. La fidélisation des collaborateurs est ainsi un enjeu primordial pour la Société.

Le succès de la Société repose en grande partie sur la qualité et l'implication de ses collaborateurs et de ses dirigeants. La perte d'un ou plusieurs collaborateurs clés ou d'un dirigeant pourrait avoir un impact négatif significatif et obérer la croissance du Groupe. Afin de contribuer à la fidélisation et à la motivation de ses principaux collaborateurs et dirigeants, la Société a mis en place une politique d'actionnariat notamment par l'attribution à intervalle régulier d'actions gratuites pour une partie de ses salariés ainsi que divers dispositifs RH en faveur de la rétention des employés (se conférer au paragraphe « Déclaration de Performance extra-financière »).

1.4 – Risques de dépendance clients

La clientèle de la Société présente des profils extrêmement variés, aussi bien en termes de taille qu'en termes de secteur d'appartenance. La Société détient ainsi une base clientèle développée et hétérogène avec plus de 400 comptes clients. Ajouté à cela, la Société bénéficie d'une diversité géographique de sa clientèle compte tenu de sa présence globale au niveau européen.

L'analyse des facturations hors taxes du Groupe laisse apparaître une forte dispersion des facturations émises au cours de l'exercice sur un nombre significatif de clients. Néanmoins la perte de l'un des premiers clients (Samsung, l'Oréal, Orange, Accor) pourrait avoir un impact significatif sur le niveau d'activité et de rentabilité de la Société. Les 10 plus grands clients du groupe représentent environ plus d'un tiers de la marge brute du Groupe.

Afin de limiter le risque d'impayés, la Société a mis en place une procédure d'administration des ventes incluant la vérification du statut financier de ses clients, ainsi qu'un dispositif de relances clients, avec une personne dédiée.

1.5 – Risques fournisseurs

Les principaux fournisseurs de la Société sont essentiellement les différents moteurs de recherche, moteurs de shopping et annuaires sur lesquels Artefact effectue, en tant que mandataire, les achats d'espaces pour le compte de ses clients.

Compte tenu du développement des activités de SEM (trafic au Pay Per Click et liens sponsorisés), et pour limiter sa dépendance vis-à-vis de peu de moteurs et outils de recherche et notamment vis-à-vis de Google, la Société a affiché une volonté de diversifier ses sources de production de clics. Aujourd'hui, la Société travaille notamment avec Facebook, Google Adwords, Yahoo, MSN, Amazon, Orange, etc.

La conjoncture économique actuelle peut encore entraîner des incertitudes sur le niveau d'activité des donneurs d'ordre. Ces derniers tendent ainsi à limiter parfois le recours à des prestations de conseil dans l'attente d'une meilleure visibilité sur leur activité. Cela peut se traduire chez certains clients, par des restrictions budgétaires, allant de la réduction de périmètre à l'arrêt de projet, en passant par le report et le décalage de missions, ainsi que par une pression sur les prix de vente.

Ces éléments pris individuellement ou collectivement peuvent avoir un impact sur le chiffre d'affaires et la marge de la société. A ce jour, le Groupe s'estime relativement épargné par cette situation du fait de son positionnement sur des projets stratégiques.

1.6 – Risques sur la propriété intellectuelle

Le Groupe est titulaire de ses droits de propriété intellectuelle, et notamment ses marques et noms de domaine. L'ensemble des marques du Groupe est géré par un cabinet spécialisé de conseil en propriété intellectuelle. La Société est également propriétaire de nombreux noms de domaine dont l'ensemble de ceux utilisés dans le cadre de ses activités commerciales.

En matière de protection de logiciels, la Société a déposé les programmes sources de quatre de ses applicatifs (logiciel Business Booster, logiciel ROI, logiciel PPC et logiciel NVP) auprès de l'Association de Protection des Programmes (APP).

Les activités de référencement payant (SEM) et d'affiliation présentent aussi un risque de conflits relatif à l'utilisation de certains mots clés ou marques non autorisées qui pourraient être reprochées à la Société et présentent donc de fait un risque juridique et opérationnel.

Les enjeux liés à la propriété intellectuelle sont gérés par la Responsable juridique du Groupe.

1.7 – Risques d'internalisation de l'activité par les moteurs de recherche

L'arrivée d'intervenants du type de Google sur le marché du marketing on-line a incontestablement contribué à développer les besoins et les services liés à la visibilité et au trafic sur internet. Il n'est pas inenvisageable qu'un moteur de recherche ou annuaire prenne en charge, vis-à-vis des clients, tout ou partie des prestations que la Société dispense actuellement.

Les développements sur internet étant extrêmement véloces, ce risque n'est pas à exclure. La Société estime toutefois que ce risque est faible considérant l'ampleur des ressources humaines à mettre en œuvre pour prendre en charge le métier de la Société.

1.8 – Risques de déréférencement (« black-listage »)

Par le passé, Google a fait disparaître des sites web de son moteur de recherche en les « black listant ». Ces pratiques sont brutales et sans avertissement préalable. Google agit de la sorte lorsqu'il considère que les techniques utilisées pour optimiser la position d'un site ne sont pas dans le respect des bonnes pratiques. Ce genre d'incident peut toucher des clients de tout prestataire dans le domaine du référencement.

Aujourd'hui, les techniques mises en œuvre par la Société relèvent de ces bonnes pratiques. Toutefois, ce domaine est très évolutif et l'interprétation des « bonnes pratiques » relève du bon vouloir de Google. L'occurrence de tels incidents n'est pas à exclure.

1.9 – Risques liés aux évolutions technologiques

Risques d'obsolescence technologique

La Société maîtrise l'ensemble des technologies liées à l'informatique et au monde d'internet. Les plates-formes mises en place par la Société utilisent par ailleurs les technologies les plus récentes. En outre, l'équipe R&D de la Société est chargée de veiller à la mise à jour des systèmes compte tenu des évolutions des technologies web et liées aux moteurs de recherches, limitant ainsi le risque d'obsolescence de ses applications.

Risques liés à l'architecture technique

L'ensemble des applications et des serveurs utilisés est standard et l'architecture technique de ses applications a été optimisée de manière à en favoriser les développements et performances. La Société ne peut toutefois pas exclure qu'un dysfonctionnement ou une défaillance de ces nouvelles fonctions applicatives puisse survenir et perturber l'exploitation normale de la Société.

Risques liés à la sécurité informatique

Bien que la Société mette en œuvre les moyens adéquats pour assurer la sécurité et l'intégrité de ses systèmes informatiques, elle n'est pas en mesure de garantir une protection absolue contre les virus, et autres techniques d'intrusion des systèmes. Une telle action pourrait entraver le bon fonctionnement des systèmes informatiques, des plateformes et du serveur de la Société affectant ainsi la qualité de l'offre de la Société. Toutefois ces risques ne sont pas inhérents à la Société et à son activité, mais toutes les sociétés évoluant dans le secteur internet et exploitant un réseau internet.

La Société pourrait toutefois être amenée à l'avenir à procéder à des investissements ou à consacrer des ressources encore plus importantes pour faire face à l'accroissement de ces risques tenant plus particulièrement à la sécurité informatique sur internet. L'application en mai 2018 du règlement européen sur la protection des données à caractère personnel (RGPD) a par ailleurs renforcé les exigences légales au regard de cette problématique.

1.10 – Risques liés à la disparition des cookies

D'ici 2022, Google mettra fin à l'utilisation des cookies tiers et, par conséquent, au tracking individuel qui fait débat quant à la protection des données personnelles.

Un changement qui risque de redessiner le marché de la publicité en ligne, autant du côté des annonceurs que des internautes. Les cookies tiers permettent de tracer les visites de sites Internet des internautes, et par extrapolation, connaître leur intérêt pour une catégorie de produit ou de service. L'exploitation de ces informations permet ainsi aux annonceurs de cibler des audiences en affinité avec leur activité.

La disparition programmée des cookies tiers est susceptible de réduire les capacités de ciblage des annonceurs, et ainsi impacter négativement la performance de leurs campagnes, puisqu'elles toucheront plus aléatoirement les internautes, de tous profils, plutôt que leur cible affinitaire, pour laquelle peut être destinée leur campagne publicitaire.

Le principal enjeu pour les annonceurs et donc pour Artefact consistera à maintenir un niveau de visibilité de leurs campagnes publicitaires auprès de leur cible affinitaire

2. Risque de marché

2.1 – Risque de liquidité

Compte tenu de sa situation de trésorerie disponible favorable, la Société considère que les risques auxquels elle est confrontée en la matière sont maîtrisés. La Société a par ailleurs procédé au refinancement de sa dette long

terme auprès de Tikehau Capital, Bpifrance et Eiffel Investment Group et dispose d'une unique ligne de crédit *in fine* de 21 millions d'euros permettant ainsi de sécuriser les ressources financières du Groupe à long terme.

2.2 – Risques de taux d'intérêts et d'endettement

Au 31 décembre 2020, l'endettement de la société est composé de deux prêts. Le premier prêt représente 21 millions d'euros avec un remboursement *in fine* en 2026 pour lequel la société s'est couvert contre le risque de hausse de l'Euribor 3M. Le second prêt d'un montant de 6 millions d'euros correspond à un Prêt Garanti par l'Etat souscrit en juin 2020 qui sera remboursé à l'issue sa première année.

2.3 – Risque de taux de change

En termes d'exploitation, les transactions de la Société avec ses clients et partenaires sont facturées :

- En euros pour les sociétés françaises, allemandes, et espagnoles ;
- En livre sterling pour la société au Royaume-Uni ;
- En franc suisse pour la société en Suisse ;
- En dollar de Hong Kong pour NetBooster APAC et Artefact Hong Kong
- En yuan chinois pour les sociétés chinoises
- Et en dollars pour la société à Dubaï.
- En real pour la société au Brésil

La Société est donc exposée au risque de change en raison de son activité en Grande-Bretagne, en Asie, au Brésil et, dans une moindre mesure, de ses relations commerciales aux Etats-Unis.

Une évolution défavorable de la parité entre l'EUR et les devises des principales filiales pourrait avoir un impact négatif sur le niveau d'activité et les états consolidés du Groupe exprimés en euros au cours des prochains exercices.

2.4 – Risque sur actions

Les seules actions détenues par la Société sont les actions Artefact auto-détenues dans le cadre du programme de rachat d'actions. Au 31 décembre 2020, la société possédait 52.839 actions représentant une valeur de marché de 162 milliers d'euros calculés sur la base du cours de clôture de 3,07 € du 31 décembre 2020. Pour rappel, dans les comptes consolidés IFRS, les actions auto détenues sont portées en déduction des capitaux propres et une variation de leur valeur est sans incidence sur le résultat consolidé.

3. Risques juridiques

3.1 – Litiges en cours et faits exceptionnels

Il n'existe pas de procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la Société et/ou du Groupe.

3.2 – Risque de litiges sociaux

Avec la hausse du nombre de recrutements liés à la croissance des effectifs, le Groupe s'expose de fait à un risque accru de réclamations de la part de ses salariés qui peuvent aboutir à des litiges prud'homaux. Chacun des litiges connus fait l'objet d'un examen à la date d'arrêtés des comptes et les provisions jugées nécessaires sont, le cas échéant, constituées pour couvrir les risques estimés.

4. Assurances et couverture des risques

La politique de la Société en matière d'assurances l'a conduite à se couvrir sur les risques significatifs liés à son activité auxquels elle est susceptible d'être exposée, et susceptibles d'être assurés. Elle continuera à appliquer cette même politique dans le cadre du développement futur de son activité.

Les polices d'assurances souscrites contiennent les exclusions et plafonds de garantie ainsi que les franchises habituellement imposées par les compagnies d'assurance sur le marché. Les assurances en cours couvrent les biens, les locaux et la responsabilité civile de la Société selon des conditions habituellement appliquées dans la profession.

Les filiales de la Société sont également titulaires de contrats d'assurance conformément aux pratiques applicables dans les pays.

Déclaration de performance extra-Financière

Toutes les sociétés non cotées sur un marché réglementé dépassant certains seuils (100 millions d'euros de chiffre d'affaires ou 100 millions d'euros de total Bilan et un effectif de 500 salariés) sont concernées par l'obligation de fournir des informations sociales, environnementales et sociétales conformément à la Directive Européenne sur le reporting extra-financier, transposée en droit français.

En conséquence, les entreprises et les groupes soumis devront publier leurs données sociales, sociétales, économiques et environnementales dans un rapport RSE appelé déclaration de performance extra-financière (« DPEF »). Cette DPEF porte sur le périmètre de consolidation quand des comptes consolidés sont établis.

Au 31 décembre 2020, Artefact emploie 775 salariés, présente un chiffre d'affaires consolidé de 70 298 milliers d'euros et un total bilan de 140 039 milliers d'euros. Le Groupe est donc soumis pour la deuxième année consécutive à l'obligation de rendre public son rapport de performance RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises).

Ci-après, cette Déclaration de Performance Extra-Financière présentant le business model du groupe, les résultats et la démarche d'une vaste analyse de risques ; et les politiques, plans d'actions et indicateurs permettant d'encadrer les risques significatifs identifiés.

1. Notre modèle d'affaires

1.1 – Notre mission

Artefact est une société internationale de services autour de la data, spécialisée dans le conseil en transformation data et en data marketing, dont la mission est de transformer la donnée en impact business en délivrant des résultats tangibles sur l'ensemble de la chaîne de valeur des entreprises.

Artefact offre une gamme complète de solutions data-driven, qui placent le consommateur au centre de la stratégie de transformation digitale des organisations. L'approche unique d'Artefact, à l'intersection du conseil, du marketing et de la science approfondie de la data, permet à nos 400 clients d'atteindre leurs objectifs business de façon dédiée et efficace.

Couvrant l'Europe, l'Asie, l'Amérique Latine et l'Afrique grâce à notre implantation locale dans 13 bureaux sur 12 pays, nous travaillons avec des marques internationales de premier rang, telles que Samsung, L'Oréal, ou Sanofi à travers le monde.

Nos 750 employés, experts en Data Consulting, Data Marketing et Digital Activation, allient leurs compétences pluri-disciplinaires au profit de l'innovation business des entreprises. Nos technologies de pointe en IA, notre méthodologie agile MLOps pour un déploiement rapide et une scalabilité efficace, sont la garantie du succès des projets IA de nos clients.

1.2 – Notre vision

Les fondateurs d'Artefact.
Ils ont à cœur d'innover, mais toujours avec un objectif précis



Guillaume DE ROQUEMAUREL
Directeur Général
Groupe



Vincent LUCIANI
Directeur opérationnel
Groupe

1998	2013	2014	2015	2017	66M€ in 2019
Création de NetBooster (agence digital leader en Europe)	Création de Little Big Data (Data Lab)	Création d'Augusta (Data Marketing)	Création d'Artefact (Fusion de Little Big Data et d'Augusta)	Groupe Artefact (Fusion avec NetBooster)	Croissance Fulgurante +40% sur les 2 dernières années

Artefact a été créé par trois ingénieurs entrepreneurs, diplômés de l'école française Polytechnique, une des plus prestigieuses écoles d'ingénieurs au monde. Un est doctorant et chercheur en IA ; un autre, ancien de Google, qui a su voir le potentiel de la data dans le domaine du marketing digital, et un dernier, ancien manager de McKinsey, capable de résoudre des problèmes organisationnels majeurs. C'est de la fusion de ces trois talents qu'est née Artefact : un modèle d'affaires qui tire sa force de la data et d'une approche centrée sur les besoins des clients. Notre parcours a commencé avec le digital marketing qui a changé les modèles économiques en profondeur. Nous avons développé notre vision et notre expertise en joignant nos forces à celles de spécialistes émérites du marketing, les plus réputés dans leur domaine. Aujourd'hui, Artefact offre aux organisations une vaste gamme de solutions axées sur la data, capables de répondre à presque tous les défis business auxquels les entreprises font face.

Bâti sur l'union unique d'un cabinet de conseil en data et en transformation digitale et d'une agence de marketing digitale, **la vision d'Artefact est de combiner innovation (art) et data science (fact) en créant un moyen unique de donner de la valeur à la data : Art-e-fact.**

1.3 – Nos valeurs

Artefact est une entreprise à taille humaine, à l'esprit de "famille" avec des **valeurs fortes** qui fédèrent tous ses employés. Il est essentiel d'avoir l'esprit de **collaboration**, d'être à l'écoute afin de bâtir des relations enrichissantes avec nos employés, nos clients et nos partenaires. Nous employons des techniques de résolution de problèmes et les appliquons à l'intersection de la data, de la technologie et du business pour **agir** et accroître le retour sur investissement des organisations. Nous nous efforçons **d'innover** - mais toujours dans un but précis, celui de créer de la valeur !

Nous travaillons en "**Feature Teams**", en équipes pluridisciplinaires d'experts, et ce mode opératoire brise les silos, soutient l'innovation et produit des résultats plus solides.

Trois valeurs fondamentales sous-tendent nos compétences et nous pensons qu'il est important d'encourager **l'innovation**, **l'action** et la **collaboration** dans tout ce que nous faisons.

		
Innovation Nous sommes passionnés par la création.	Action Nous préférons faire plutôt que de dire ce qu'il faut faire.	Collaboration Nous rassemblons les talents.

1.4 – NOTRE CHAÎNE DE CRÉATION DE VALEUR :

Les capitaux que nous utilisons

Des atouts solides pour des résultats tangibles



Intelligence Artificielle	Méthodologies Agiles	Compétences Pluridisciplinaires
<ul style="list-style-type: none"> ^ (AI)² Lab, le cœur de l'innovation chez Artefact ^ Algorithmes d'IA, machine learning ^ Plateformes technologiques propriétaires <ul style="list-style-type: none"> ■ Nautilus : facilitateurs d'IA ■ Octopus : digital marketing suite ^ Plus de 100 Data Engineers issus des meilleures écoles d'ingénieurs 	<ul style="list-style-type: none"> ^ Méthodes de conseil data éprouvées : <ul style="list-style-type: none"> ■ Lean AI ■ Feature teams ^ Méthodes de marketing digital uniques : <ul style="list-style-type: none"> ■ Precision marketing ■ Growth hacking ^ De l'étude de faisabilité à l'industrialisation, avec un processus d'amélioration continue 	<ul style="list-style-type: none"> ^ +300 Business Consultants ^ +300 Data Scientists ^ +300 Digital Experts ^ Les meilleures universités mondiales ^ Approche orientée vers les solutions et la transparence

Comment nous créons la valeur

Des services reposant sur la data, et centrés sur vos problématiques métier

<p>Conseil en data & transformation</p> 	<p>Nous identifions les opportunités offertes par la data et traduisons vos besoins métiers en solutions data-driven pour optimiser vos opérations sur l'ensemble de la chaîne de valeur :</p> <ul style="list-style-type: none"> o Stratégie Data, Gouvernance et Gestion Data o Développement d'algorithmes d'IA et conception de Datalakes o Projets d'IA menés de l'étude de faisabilité jusqu'à l'industrialisation o Avec des équipes de consultants, data scientists et data engineers hors pair
<p>Data Marketing</p> 	<p>La Data est le nouveau terrain de jeu des idées marketing créatives. Nous structurons et analysons les données de tout l'écosystème digital pour accélérer et améliorer votre stratégie marketing grâce aux :</p> <ul style="list-style-type: none"> o Audit et l'implémentation de stratégies digitales o Stratégie de contenu et Optimisation o Opérations et project management o Création et stratégie Branding innovantes o Formation et internalisation sur l'ensemble des sujets marketing data-driven.

Digital Activation



Nos experts en marketing digital travaillent avec les meilleurs data scientists et ingénieurs pour **produire et activer des campagnes data-driven campaigns sur tous les canaux pour une expérience sans couture :**

- **Approche stratégique** pour élaborer des stratégies marketing puissantes et des planning d’audiences rigoureux
- **Management de campagnes de performance cross canaux** sur l’ensemble du parcours consommateur
- **Création et stratégie Branding innovantes**
- Avec plus de 300+ experts média hautement qualifiés

Comment nous partageons la valeur créée



Avec nos clients	Avec nos collaborateurs	Avec la société
<p>Nous travaillons avec plus de 400 clients dans le monde répartis en 8 secteurs d’activité : Retail, Banque/Assurance, Transport, Automobile, Media, Luxe, Telecom, Energie</p> <p>Nous transformons les challenges des clients en résultats tangibles (SEB : augmentation de la part de marché sur Amazon, TUI : réduction des coûts du prospect par lead, Orange : Mise en place d’une plateforme de données clients interne et de modèles de machine learning pour personnaliser son site Web...).</p> <p>Nous remportons des prix en commun avec nos clients (Lauréat IA pour le cas Heineken- Scanobar, Grand prix Data & Créativité pour le cas Orizon Greenpeace, Prix Or pour le cas Monoprix - liste de course intelligente..)</p>	<p>Nous les associons aux résultats de l’entreprise : plus de 20% du capital est détenu par les managers</p> <p>Nous assurons leur développement professionnel</p> <p>Nous développons leur employabilité en les rendant maîtres des enjeux sectoriels et technologiques actuels</p> <p>Nous nous efforçons de leur offrir un bon équilibre vie privée – vie professionnelle</p> <p>Nous leur offrons une rémunération juste et équitable</p>	<p>Nous menons un programme “Artefact For Good” qui met le potentiel de la data au profit d’ONGs</p> <p>Nous investissons dans la recherche et le développement</p> <p>Nous organisons et contribuons à un grand nombre de conférences (“AI Night”, Viva Technology....)</p> <p>Nous contribuons à la réduction de l’empreinte carbone par la participation des divers projets : campagnes Orizon (alerte de l’opinion publique sur le changement climatique) et Alliance Carton Nature (promotion des briques alimentaires en collaboration avec Mike Horn)</p>

1.5 – Nos parties prenantes



Les autres éléments du modèle d'affaires sont présentés dans le rapport de gestion :

- Chiffres clés par activité – section « Activités, résultats et situation financière du Groupe »
- Présence géographique – section « Filiales et participations »
- Positionnement concurrentiel – section « Informations sur les risques financiers et opérationnels »

2. Notre méthode

Artefact, en tant qu'acteur majeur du secteur du marketing digital et du conseil en data, est soumis à des risques sectoriels et financiers généraux ainsi qu'à des risques spécifiques à ses activités. La maîtrise de ces risques contribue à la performance du Groupe et au développement de ses activités. La gestion des risques permet aux dirigeants d'identifier les événements susceptibles d'affecter les personnes, la situation financière, l'environnement, les objectifs du Groupe ou sa réputation et de maintenir ces risques à un niveau acceptable grâce notamment à un dispositif de contrôle interne.

Afin de préparer sa déclaration de performance extra-financière, Artefact a mis en œuvre une démarche spécifique visant à déterminer ses principaux risques extra-financiers, à savoir les risques associés aux conséquences sociales et environnementales de l'activité, ainsi que les risques relatifs aux effets de cette activité quant au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et l'évasion fiscale.

2.1 – Méthode d'analyse des risques et des opportunités

Artefact s'est engagé dans un processus de cartographie des risques, afin d'identifier les risques extra-financiers les plus importants en lien avec ses activités. Elle a été effectuée en 2018 mais la cotation des risques qu'elle contient est revue chaque année. La démarche de cartographie des risques initiale a été réalisée en trois étapes :

Définition de l'univers de risques extra-financiers

Une dizaine d'enjeux extra-financiers pouvant avoir un impact significatif sur l'activité, ou que l'activité fait porter sur le Groupe au sens large, ont été identifiés. La construction de cet univers s'est appuyée sur des échanges avec la direction d'Artefact, sur l'analyse de référentiels reconnus en matière de responsabilité sociétale de l'entreprise tels que les normes du Global Reporting Initiative et du Sustainability Accounting Standards Board, ainsi que sur une analyse détaillée des enjeux présentés par les principaux acteurs du secteur d'activité. Chacun de ces enjeux a ensuite été traduit sous forme de risques.

Cotation des risques

Chaque risque jugé pertinent au regard de l'activité a ensuite fait l'objet d'une évaluation plus approfondie, menée avec les directions dont les domaines de compétences couvrent les sujets considérés : direction générale, direction financière, direction juridique, direction des ressources humaines, direction marketing, etc. Tous les risques ont été notés sur deux critères : la probabilité d'occurrence de ce risque et le degré d'impact en cas de survenance :

Probabilité d'occurrence	Degré d'impact	Type d'impact
Quasi certaine	5	Capital
Probable	4	Majeur
Possible	3	Modéré
Peu probable	2	Mineur
Rare	1	Non Significatif

Hiérarchisation des risques

Sur la base des cotations réalisées, le Groupe a identifié ses risques extra-financiers prioritaires qui ont fait l'objet d'une validation par un membre de la direction générale d'Artefact.

2.2 – Méthode de collecte des données

La démarche de reporting extra-financier du Groupe vise à répondre aux obligations prévues aux articles R. 225-105, R. 225-105-1 et L. 225-102-1 du code de commerce français.

Périmètre

Le périmètre de reporting extra-financier a pour objectif d'être représentatif des activités du Groupe.

Le périmètre de reporting extra-financier pour l'exercice comptable 2020 est constitué des sociétés implantées en France, en Allemagne, au Royaume-Uni, à Dubaï, en Chine et aux Pays-Bas. En 2020, ces entités couvraient plus de 95% de la marge brute du Groupe et de 93% de l'effectif moyen. Pour rappel, en 2019, le périmètre de reporting incluait ces mêmes entités, à l'exception des Pays-Bas.

Contrôles internes et externes

Les données sont collectées de manière centrale ou auprès de chaque entité incluse dans le périmètre de reporting extra-financier à partir des sources suivantes : extractions de systèmes d'informations, fichiers de suivi sous Excel, factures, etc. Les informations qualitatives sont quant à elles collectées par les équipes centrales. Les données sont contrôlées et validées par la Direction du Groupe.

En application des dispositions de l'article R. 225-105-2 du code de commerce, le groupe Artefact a désigné à partir de l'exercice 2018 l'un de ses Commissaires aux comptes en tant qu'organisme tiers indépendant appelé à vérifier la déclaration de performance extra-financière. L'avis motivé sur la conformité de la déclaration de performance extra-financière, ainsi que sur la sincérité des informations fournies est présenté dans la section « Rapport de l'organisme Tiers Indépendant ».

Choix des politiques, résultats des politiques et indicateurs de performance extra-financiers

Le choix des politiques, des résultats des politiques et des indicateurs de performance extra-financiers présentés dans la déclaration de performance extra-financière s'effectue au regard des principaux risques liés à l'activité du Groupe en matière sociale et environnementale.

Les informations suivantes listées au 2ème alinéa du III. de l'article L. 225-102-1 du code de commerce ne sont pas jugées pertinentes, compte tenu de la nature des activités du Groupe : les engagements sociétaux en faveur de l'économie circulaire, de la lutte contre le gaspillage alimentaire, la lutte contre la précarité alimentaire, le respect du bien-être animal et d'une alimentation responsable, équitable et durable.

Spécificités et limites méthodologiques

Le périmètre des indicateurs RH inclut les CDI, CDD, stagiaires et alternants, à l'exception du taux de turnover dont le périmètre couvre uniquement les salariés en CDI.

L'indicateur "Atteinte des objectifs de recrutement" ne couvre que les créations de postes et non les remplacements.

L'indicateur "% de femmes dans les effectifs" est calculé à partir de l'effectif fin de période.

Les indicateurs "Nombre d'heures de formation par ETP" et "Taux d'absentéisme" sont calculés à partir de l'ETP moyen et non de l'ETP fin de période au 31 décembre 2020.

Les indicateurs « Part des investissements R&D sur la Marge Brute », « Nombre de signalements à la CNIL » et « Nombre d'alertes reçues » sont calculés sur le périmètre français uniquement.

En 2020, un nouvel indicateur de performance a été créé afin de mesurer de façon plus pertinente l'évolution de la notoriété de notre marque: le suivi de l'évolution du nombre de followers d'Artefact sur la plateforme digitale LinkedIn.

Table de concordance de la déclaration de performance extra-financière

Informations	Section de la DPEF/du Rapport Gestion
Modèle d'affaires	1 - Notre modèle d'affaires
Chiffres clés par activité	Rapport de Gestion - « Activités, résultats et situation financière du Groupe »
Présence géographique	Rapport de Gestion - « Filiales et participations »
Positionnement concurrentiel	Rapport de Gestion - « Informations sur les risques financiers et opérationnels »
Risques extra-financiers	2 - Notre méthode - <i>Principaux risques et enjeux extra-financiers identifiés</i>
Conséquences sociales de l'activité	3 - Nos collaborateurs
Conséquences environnementales de l'activité	5 - Notre responsabilité - Responsabilité environnementale et sociétale
Droits humains	3 - Nos collaborateurs - Rétention et développement des talents <i>Des pratiques visant à assurer la santé et sécurité des équipes</i> 5 - Notre responsabilité - Éthique et transparence
Lutte contre la corruption et l'évasion fiscale	5 - Notre responsabilité - Éthique et transparence

2.3 – Principaux risques et enjeux extra-financiers identifiés

La démarche réalisée a permis de distinguer six risques extra-financiers considérés comme significatifs :

Domaine	Risque extra-financier lié au manque de	Indicateur de performance lié
Nos collaborateurs	Recrutement et attraction des talents	Taux d'atteinte des objectifs de recrutement
	Rétention et développement des talents	Heures de formation par employé Taux de rotation des effectifs Taux d'absentéisme
	Diversité et équité	Proportion de femmes dans l'effectif global
Notre développement	Créativité et innovation	Part de la R&D sur la marge brute Evolution du nombre de followers LinkedIn
Notre responsabilité	Éthique et Transparence	Nombre d'alertes reçues
	Protection et sécurité des données	Nombre de signalements à la CNIL

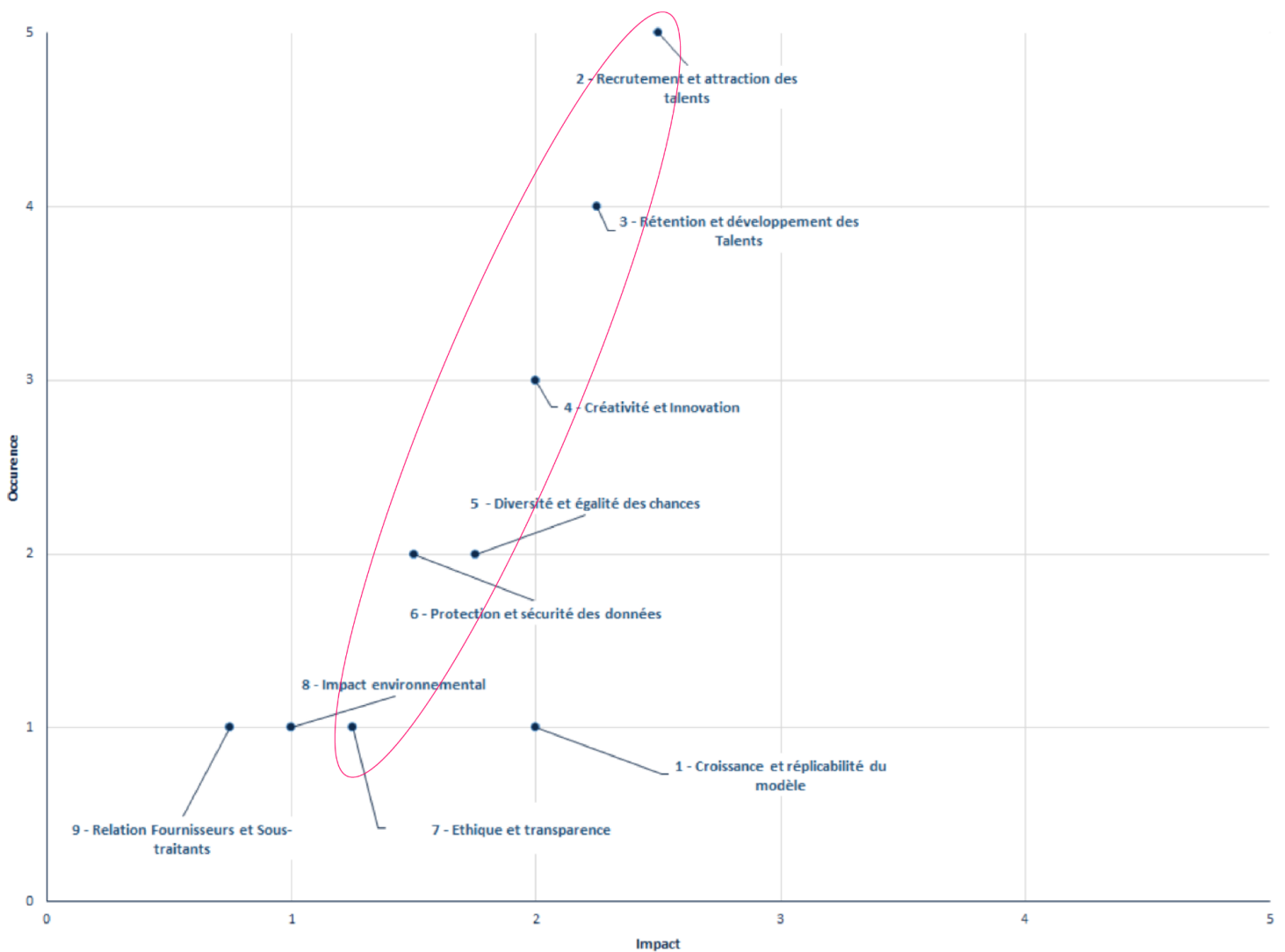
En 2020, deux types de risques ont vu leur cotation baisser. Ils sont listés ci-dessous. Par ailleurs, un des deux, au même titre que les risques " impact environnemental " et " relation fournisseurs et sous-traitants ", ne sera pas retenu, compte-tenu de leur faible cotation.

- risques liés à la " Croissance et la Réplicabilité du modèle " - non retenu : les dispositifs de maîtrise de ces risques, implémentés en 2018 (recentrage et expansion des activités, structuration des fonctions transverses et mise en place d'outils globaux), ont soit été achevés ou ont soit porté leurs fruits de façon très satisfaisante en 2020. Au regard de ces satisfactions, et de la faible possibilité d'occurrence de telles problématiques dans le futur, il a été décidé de rétrograder ce risque au bas de la matrice et de ne pas les adresser dans ce rapport
- risques liés à l' " Éthique et Transparence "

La suite de ce chapitre décrit les politiques mises en œuvre pour prévenir, identifier et atténuer la survenance des risques mentionnés précédemment, mais également pour saisir les opportunités de création de valeur associées, ainsi que les résultats de ces politiques, incluant des indicateurs clés de performance. Certaines thématiques jugées importantes mais non prioritaires telles que l’empreinte environnementale de l’activité sont également abordées.

La cartographie des risques RSE bruts est détaillée comme suit :

Cartographie des risques bruts



3. Nos Collaborateurs

Les collaborateurs d'Artefact sont essentiels au développement et à la pérennité de l'activité du Groupe. Dans cette optique, Artefact doit être en mesure d'attirer, d'intégrer, de former et de motiver toutes sortes de talents au sein de ses différents domaines de compétences. Le succès du Groupe repose en effet en grande partie sur la qualité et l'engagement de ses collaborateurs et de ses dirigeants. C'est pourquoi, le recrutement, le développement mais également le bien-être des collaborateurs sont des enjeux primordiaux pour Artefact.

Afin de supporter ces enjeux de manière globale et cohérente, une fonction Ressources Humaines Groupe ainsi que des équipes RH dans les pays sont chargées d'adresser ces différentes problématiques aux différents niveaux de l'organisation.

Catégorie	Risque	Scénario de risque	Probabilité d'occurrence	Degré d'impact	Cotation
Recrutement et attraction des talents	Rareté des profils, manque de compétences techniques	•Manque de ressources permettant de mener l'activité data et conseil, ainsi que d'assurer les fonctions supports •Manque d'attractivité de la marque	5	2,5	3,75
Rétention et développement des talents	Départ des talents, turnover important, risque de stress et d'anxiété	•Départ des talents et turnover élevé •Manque de séniorité de la pyramide •Manque de montée en compétences •Collaborateurs en situation de stress	4	2,25	3,13
Diversité et égalité des chances	Discrimination, dégradation des droits, des conditions de travail, de santé et de sécurité des collaborateurs	•Discrimination selon le handicap, le genre, l'âge, l'origine etc. •Environnement de travail non adapté •Faible diversité des ressources y compris à des postes de direction	2	1,75	1,88

3.1 – Recrutement et attraction des talents : [cotation : 3,75]

Une stratégie active de recrutement

L'embauche de nouveaux collaborateurs constitue un enjeu clé pour Artefact afin d'accompagner la croissance de ses activités.

Dans tous les pays où il est implanté, Artefact conduit une politique active de recrutement de jeunes diplômés et de profils expérimentés, pilotée par une équipe spécialisée, dédiée et coordonnée au niveau Groupe.

De nombreux dispositifs sont mis en œuvre pour assurer l'efficacité des activités de recrutement, notamment :

- la communication des opportunités d'emploi par le biais des réseaux sociaux et de plateformes de recrutement adaptées à chaque pays,
- une politique active de cooptation sur tous les types de postes avec des actions particulières sur les profils les plus pénuriques,
- des partenariats ciblés et durables avec des grandes écoles et des universités,
- un effort particulier, initié en 2020 et qui se perpétuera en 2021, pour construire une marque employeur attractive en externe

Afin d'attirer les talents, le Groupe met en avant, dans chacun de ses filiales, auprès de ses candidats l'intérêt des missions qui leur seront confiées, la culture d'entreprise, la qualité de l'accueil avec un parcours d'intégration pour chaque nouvel arrivant, le suivi managérial rapproché, une offre et des programmes de formation très riches ainsi que des opportunités d'évolution et de mobilité internationale.

Une stratégie active de recrutement

Depuis 2 ans, étant donné l'importance de ses volumes de recrutement et dans le but de réduire sa dépendance aux cabinets de recrutement externes, le Groupe a procédé à une forte internalisation de l'activité. Cela permet d'éviter de faire appel à des cabinets de recrutement externalisés. L'effort de montée en compétences des recruteurs internes continue de porter ses fruits grâce au déploiement de bonnes pratiques en termes d'approche directe et de gestion de la relation avec les candidats mais aussi en approfondissant la connaissance des métiers du Groupe.

Indicateur 1



91%
Taux d'atteinte des objectifs
de recrutement
VS 83% en 2019

3.2 – Rétention et développement des talents : [cotation : 3,13]

La formation comme vecteur d'employabilité

Le Groupe est très attaché à développer un environnement professionnel motivant et inspirant pour ses collaborateurs, tout en encourageant la diffusion de ses valeurs.

La formation est l'un des principaux vecteurs de développement et d'employabilité des collaborateurs. En cohérence avec les fortes ambitions d'Artefact dans ce domaine, une entité dédiée à la formation a été créée fin 2018 au sein de la fonction RH Groupe. Elle facilite et accompagne les actions menées par les équipes RH de chaque pays afin de mettre en place des plans de formation adaptés, de préparer et d'accompagner chaque collaborateur dans son parcours professionnel et de garantir l'adéquation des compétences avec les objectifs d'Artefact et de chacun. Ces plans de formation sont construits en cohérence avec :

- les besoins du Groupe en termes d'emplois et de compétences,
- les attentes exprimées par les collaborateurs lors des entretiens professionnels à fréquence bi-annuelle,
- l'évolution de l'organisation et des obligations légales et réglementaires.

L'année 2020 s'inscrit dans la continuité des initiatives lancées depuis la création d'une fonction dédiée à la formation en 2018.

Le déploiement d'un Learning Management System (LMS)

Après un processus de sélection rigoureux, Artefact a choisi la solution Cornerstone afin de permettre l'accès à une offre de formation multimodale, d'y faciliter la navigation et d'en permettre le maintien par les équipes RH locale et groupe.

Cet outil s'inscrit également dans la stratégie de transparence d'Artefact : l'ensemble des contenus sont disponibles à tous, à tout moment, et peuvent être notés facilement par tous.

Il permet aussi à tous les employés d'y partager directement du contenu et de participer à l'enrichissement de l'offre globale.

Le module de formation de Cornerstone a comptabilisé 58 254 pages vues en 2020 et a connu 352 visiteurs par mois en moyenne contre 110 utilisateurs uniques par mois pour l'ancien catalogue en 2019)

L'enrichissement de l'offre de formation interne

Historiquement la formation est principalement portée par des sessions animées en présentiel ou en distanciel. Depuis fin 2019, une curation de contenus externes a été entreprise avec les acteurs métiers. Cette démarche a permis de proposer de nouveaux modes d'apprentissage, en libre-service, mais aussi de concentrer l'effort interne sur des expertises stratégiques. Cela a également permis un enrichissement conséquent des matériaux disponibles : le catalogue est passé de 200 contenus référencés en 2019 à 750 en 2020.

La création de curricula d'apprentissage par métier

Suite à la standardisation et au déploiement des référentiels de compétences métiers en 2019, 2020 a vu la construction du premier curricula par métier. Ce programme regroupe l'ensemble des matériaux de formation et de knowledge adossés aux compétences d'un métier pour proposer un parcours exhaustif du premier grade jusqu'au niveau Partner.

Le déploiement d'un programme Groupe de formation soft skills

Après des sessions pilotes fin 2020, le programme 'core' visant à développer les compétences de management et de négociation des managers a été déployé dans l'ensemble des pays. Une première vague conséquente a permis de former plus de la moitié de l'audience cible et d'accompagner les équipes dans le développement de leur entité.

Continuité des projets déployés en 2019

La mise en branle de nouveaux projets en 2020 n'a pas empêché les initiatives lancées en 2019 de se perpétuer. On peut mentionner, parmi celles demeurant actives :

- **Suivi et accompagnement aux certifications** : les salariés Artefact ont obtenu environ 155 certifications en 2020.
- **Base de connaissance** : la sécurisation de l'expertise est clé et cela passe notamment par cet outil mais également par un rapprochement entre les experts des différents bureaux. 2020 aura aussi le déploiement de l'initiative SCALE visant à créer des communautés d'expertises, rendant le transfert d'information beaucoup plus fluide.

L'impact de la Covid sur la formation

La situation a impacté les plans initiaux sans pour autant remettre en cause les choix stratégiques. Au contraire, la mise à disposition d'une offre de formation multimodale est arrivée à point nommé. Les équipes disposaient également des bons outils et de l'accompagnement des équipes locales et du Groupe pour adapter les contenus et les méthodes de facilitation au nouveau contexte.

Comme le montrent les indicateurs, en nette progression, la Covid n'a pas impacté l'effort de formation.

Les onboarding ont été particulièrement suivis et adaptés au contexte.

Ce sont des moments clés pour nous et nos collaborateurs. La Covid nous a fait porter une attention toute particulière à l'accompagnement de nos nouveaux collaborateurs afin de leur garantir une intégration agréable et de leur donner les clés pour s'épanouir au sein du groupe. En espaçant les sessions du programme et en impliquant plus encore les parrains et managers, nous avons à cœur la réussite de nos talents.

Des actions visant au développement des collaborateurs

Au-delà de la formation, d'autres leviers sont activement pilotés au sein du Groupe afin d'offrir à chaque collaborateur les meilleures opportunités de développement possibles:

Le processus d'évaluation

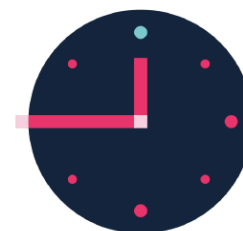
Il a été étendu en 2019 à l'ensemble des pays et collaborateurs, quelque soit leur grade, grâce au déploiement du module Performance de Cornerstone. Ce processus permet à chaque collaborateur d'être évalué deux fois par an sur les compétences propres à son métier et à son niveau de séniorité. Cette évaluation se fait au travers d'un "360 feedback" : c'est l'occasion de collecter des retours des personnes avec lesquelles le salarié a collaboré en interne au cours du semestre à tous les niveaux de l'organisation, afin d'identifier ses forces, ses progrès et ses axes de développement.

En 2020, ce processus a été également enrichi par des sections visant à faciliter la projection du collaborateur au sein de la société ainsi qu'à accompagner les managers et parrains dans leur rôle de coach professionnel.

La troisième édition du processus s'est achevée fin 2020, forte des ajustements réalisés suite aux deux premières, déterminés et actés pour et par les utilisateurs, par le biais des enquêtes de satisfaction envoyées à chaque fin de campagne.

Le module performance de Cornerstone a comptabilisé 31 366 pages vues en 2020.

Indicateur 2



7,9 H

Heures de formation
par employé

VS 6,7 h en 2019

Le système de parrainage

Par ailleurs, chaque collaborateur du Groupe bénéficie d'un système de parrainage et est accompagné par un "Manager" ou un "Counsellor" tout au long de sa carrière chez Artefact. Ce parrain est chargé d'accompagner le collaborateur de manière régulière ainsi qu'à certains moments clés afin de favoriser son évolution de carrière et de s'assurer que tout est fait pour permettre sa montée en compétences et son épanouissement professionnel.

Enfin, les référentiels de compétences du Groupe établis en 2019 ne demeurent pas figés. Ces derniers sont accessibles à tous et maintenus avec des Sponsors métier afin de refléter et d'anticiper les évolutions de nos métiers.

Des pratiques fondées sur la méritocratie

Les politiques et pratiques RH du Groupe visent aussi à assurer l'équité de traitement entre les collaborateurs et à récompenser la performance individuelle et collective.

La politique de rémunération inclut ainsi un système de bonus sur objectifs, en place dans toutes les filiales du Groupe, pour la majorité des collaborateurs afin de récompenser la contribution de chacun au fonctionnement et à la performance d'Artefact, la philosophie étant de renforcer l'impact de chacun. Les objectifs sont ainsi fixés et évalués tous les 6 mois pour les collaborateurs concernés, au sein du même processus que celui visant à l'évaluation des compétences.

Par ailleurs, ce processus d'évaluation des compétences et des objectifs est l'occasion d'assurer la promotion d'une partie des collaborateurs et de leur offrir l'opportunité, deux fois par an, de monter en grade et donc en responsabilités et en niveau de salaire.

Enfin, dans le but de contribuer à la fidélisation et à la motivation de ses collaborateurs clés et des dirigeants, Artefact a mis en place une politique d'actionnariat salarié, notamment par l'attribution d'actions gratuites à intervalle régulier.

Indicateur 3



37,9%

Taux de Rotation
des effectifs

VS 44% en 2019

Le taux de turnover a baissé par rapport à 2019, passant de 44% à 37.9% pour l'année 2020. En 2019, il s'expliquait surtout par les départs liés aux efforts de restructuration de l'activité en Allemagne et au Royaume-Uni.

Ce taux est encore haut, notamment en Chine et au MENA, où le dynamisme du marché du travail crée une forte rotation des équipes. Il reflète aussi le nombre de recrutements accru pour accompagner la croissance d'une partie des pays du Groupe. C'est en France qu'il est le plus faible.

Une grande attention portée au bien-être des collaborateurs

Le Groupe s'engage également pour le bien-être de ses salariés dans les différents bureaux.

L'activité "Happiness", qui consiste à animer les bureaux via des activités et services permettant de faciliter le quotidien des collaborateurs et de le rendre plus agréable est une activité importante au sein du Groupe : petits-déjeuners quotidiens, paniers de fruits, en-cas, services de conciergerie, activités sportives, activités ludiques et soirées festives sont ainsi proposés tout au long de l'année. Du fait de la crise sanitaire, tout cela a été adapté en 2020. Des événements digitaux ont été déployés au sein des équipes et par bureaux.

Par ailleurs, sur les activités de Conseil, qui impliquent traditionnellement une charge de travail importante, le "taux de staffing" des équipes est piloté sur un rythme hebdomadaire afin d'anticiper les éventuelles surcharges de travail et de mettre en place les actions correctives en cas de besoin. Le pilotage du staffing se fait via des ressources et un outil dédiés.

Depuis début 2019, tous les 2 mois, une enquête appelée "Happiness Survey" est envoyée à tous les collaborateurs du Groupe. Elle permet de prendre le pouls des équipes et collecter le niveau de satisfaction des collaborateurs de manière anonyme ainsi que leurs commentaires et suggestions sur les sujets suivants : atmosphère de travail, équipes et collaborateurs, développement des compétences, intérêt du travail, équilibre vie professionnelle - vie privée.

C'est un levier très utile pour appréhender les éventuelles difficultés que certaines équipes peuvent rencontrer et mettre en place les actions correctives quand cela est nécessaire.

2020 a vu cette initiative perdurer et se renforcer. L'équipe Groupe analyse les résultats de chaque itération, s'assure que les résultats soient partagés aux équipes et que des actions correctives soient mises en place par chaque pays.

Des pratiques visant à assurer la santé et sécurité des équipes :

Artefact s'engage également pour la santé et la sécurité de ses salariés dans ses différents bureaux. Ainsi, dans chaque pays, les équipes RH et les dirigeants s'attachent au respect total des obligations légales en matière de santé et de sécurité au travail et ont mis en place toutes les actions nécessaires sur les années écoulées.

En France par exemple, après une année 2018 consacrée à la mise en place du CSE, l'année 2019 a vu l'élection de ses référents en matière de lutte contre le harcèlement sexuel et les agissements sexistes, l'année 2020 a été consacrée à la mise en oeuvre du télétravail et au suivi des situations individuelles du fait de la crise sanitaire et des impacts de celle-ci sur nos collaborateurs. Ce suivi est effectué en interne mais aussi par des organismes extérieurs mis à disposition des collaborateurs.

De plus, conjointement avec le CSE et la médecine du travail, la Direction a élaboré en 2019 le document unique d'évaluation des risques professionnels liés aux phénomènes physiques, à l'activité physique au travail, à l'organisation du travail, aux déplacements, aux accidents prépondérants, aux risques chimiques, infectieux et parasitaires. L'évaluation des risques a priorisé les actions de prévention en fonction du niveau d'exposition des salariés aux risques professionnels et du niveau de gravité des dommages potentiels. Une vigilance toute particulière a été apportée à la sécurité des salariés : contrôle de la structure des immeubles suite à l'explosion de la boulangerie rue de Trévise début 2019, vérification du système incendie, planification d'un exercice d'évacuation, formation de collaborateurs serres-fils et guides, sécurisation des escaliers et accès aux locaux. Ce document a été remis à jour au début de l'année 2020, en prenant en compte la nouvelle situation à laquelle nous devons faire face.

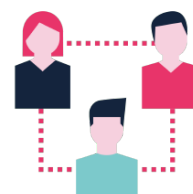
Avec la crise sanitaire, 2020 a été l'année de profonds bouleversements. Artefact a très vite pris conscience de la gravité de la situation et a nommé un Chief Coronavirus Officer pour assurer la coordination des mesures à mettre en place pour la protection de ses collaborateurs. Artefact a suivi scrupuleusement les recommandations faites par les différents dirigeants politiques des pays dans lesquels il y a un bureau, que ce soit en respectant les fermetures des locaux ou les recommandations sur le télétravail. Les réouvertures ne se sont faites que lorsqu'elles étaient autorisées et avec le contrôle du nombre de collaborateurs présents dans les locaux. Les gestes barrières ont été adoptés par tous et chaque espace de travail ou salle de réunion est équipé de gel hydroalcoolique, lingettes désinfectantes. Les fréquences de nettoyage des locaux ont été augmentées afin de contribuer à la lutte de propagation du virus.

Un accord collectif relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail est également en vigueur en complément des dispositions de la Convention Collective Nationale de branche des bureaux d'études techniques, des cabinets d'ingénieurs-conseil et des sociétés de conseil, dite SYNTEC.

Par ailleurs, une assurance déplacement a été déployée au niveau Groupe en 2018 afin de couvrir les collaborateurs lors de leurs déplacements professionnels et de leur fournir l'assistance sanitaire et/ou pratique requises lorsqu'ils rencontrent des difficultés au cours de leurs voyages. Au regard de la situation sanitaire, les déplacements et polices d'assurance ont été temporairement suspendus en 2020 et ne devraient reprendre que lorsque la situation s'améliorera.

Artefact France reste en dessous du taux légal de 6% de travailleurs handicapés et a contribué au paiement de la taxe Agefiph à hauteur de 28

Indicateur 4



1,12%

Taux d'absentéisme

VS 2,1% en 2019

605 euros pour l'année 2020. Cette contribution a baissé puisqu'elle était de 64 994,40 euros en 2019. Cette baisse s'explique par le fait que Artefact France a fait appel à des partenariats et des entreprises agréées pour un certain nombre de sujets en sous-traitance.

Le taux d'absentéisme de 1.12% inclut essentiellement les absences pour maladie. Il était de 2,1% en 2019 et de 2,7% en 2018. (effet covid)

La crise sanitaire a engendré des périodes de confinement mais aussi beaucoup de télétravail puisque tous les bureaux d'Artefact ont respecté les consignes gouvernementales. La moyenne d'âge étant très jeune, nos salariés ont été moins touchés par la covid. Il en ressort aussi qu'avec la réduction des interactions sociales, nos collaborateurs ont été épargnés par un certain nombre de maladies en restant chez eux.

3.3 – Diversité et égalité des chances : [cotation : 1,88]

Employeur engagé, Artefact met en œuvre différentes initiatives afin de lutter contre toutes les formes de discrimination et de promouvoir la diversité.

L'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes est notamment un engagement important pour le Groupe. La volonté d'Artefact est de renforcer la mixité des équipes à tous les niveaux de l'entreprise grâce à une politique active en faveur de l'égalité professionnelle en agissant sur la mixité des métiers, la gestion du recrutement, la gestion des carrières et des promotions et la gestion des rémunérations.

En France ainsi que dans toutes les activités de Conseil à l'international, le Groupe s'engage à garantir une égalité salariale parfaite entre les femmes et les hommes à niveau de compétences égal via l'utilisation de grilles de salaires par métier et par niveau de séniorité.

La France a mis en place il y a 5 ans le réseau Women@Artefact avec pour but d'accélérer et de développer les carrières des profils féminins, de défendre un regard ouvert et d'enrichir les perceptions sur la mixité en entreprise. Des conférences de sensibilisation sur le sexisme ont lieu régulièrement. En 2021, l'accent est mis sur le développement de ce réseau à l'international pour avancer encore plus vite sur les actions à déployer, notamment sur l'augmentation de la part des femmes dans les équipes techniques et dirigeantes.

La proportion des femmes dans le Groupe a baissé de 2% entre 2019 et 2020, passant de 48% à 46%. Des actions sont en cours pour tendre vers un équilibre plus juste entre la part des hommes et des femmes, notamment à travers le recrutement et la rétention. Cela passe par des liens très forts avec nos écoles cibles et leurs associations étudiantes engagées sur les campus et par des méthodologies de sélection des candidatures des femmes en priorité. Des actions de sororité sont également mises en place afin de répondre aux enjeux de projection des femmes vers les postes de direction.

De manière concrète, en 2020, Artefact France a augmenté la durée du congé maternité en prenant en charge un mois supplémentaire si ce mois est souhaité par la salariée. Dans le cadre de notre politique RH plus inclusive, le second parent a lui aussi un congé plus long. Il est dorénavant possible de prendre un mois, pris également en charge à 100% par Artefact. Sur ce point, nous avons anticipé les nouvelles lois qui seront mises en place en France à l'été 2021.

Indicateur 5



46%

**Proportion Femmes
dans l'effectif total**

VS 48% en 2019

4. Notre développement

Le développement de l'activité est au cœur de la stratégie d'Artefact, avec comme ambition d'atteindre dès 2022 les 100 M€ de marge brute. Cette stratégie de croissance repose notamment sur la capacité du Groupe à proposer des services innovants et disruptifs sur des marchés fortement concurrentiels et son aptitude à dupliquer son modèle organisationnel et économique sur les marchés où le Groupe se développe.

Catégorie	Risque	Scénario de risque	Probabilité d'occurrence	Degré d'impact	Cotation
Créativité et Innovation	Manque d'attractivité et perte de client	•Manque d'attractivité auprès des clients et dans le recrutement •Perte d'activité et de clients	3	2	2,5

4.1 – Créativité et innovation : [cotation : 2,5]

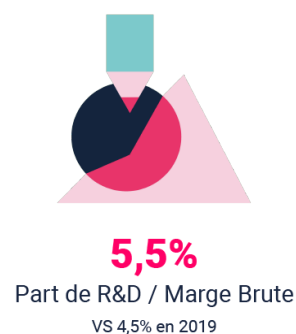
Programme R&D ambitieux

Largement tributaire de l'innovation et de l'anticipation des évolutions technologiques afin de garantir la grande compétitivité de son offre de services et solutions, le Groupe mise une grande partie de sa réussite sur son programme de recherche et développement (R&D). Il peut pour cela s'appuyer sur une équipe composée de spécialistes du Big Data et de l'intelligence artificielle qui disposent de profils mixtes: des scientifiques capables de comprendre des problématiques marketing et d'utiliser les bons outils de communication pour présenter leur données (les data scientists) et des professionnels avec des compétences «business» affûtées, mais capables d'utiliser un langage technique avec les experts (les data engineers).

En 2020, Artefact a, à ce titre, investi en 2020 plus de 1.9 millions d'euros au titre de la R&D, essentiellement en coûts de personnel, représentant 5.5% de la marge brute (+1% par rapport à 2019), poursuivant ainsi les chantiers initiés en 2019 et mettant en place plusieurs nouveaux projets innovants, dont entre autres:

- Développement d'une solution de prévision du sellout pour plus de 4 pays et 2 business units, ainsi que la création d'un studio unique en son genre dédié au design et au déploiement des algorithmes.
- Définition, création et mise en place d'un outil de détection de tendances émergentes sur divers marchés basé sur l'écoute des réseaux sociaux et sites spécialisés.
- Poursuite du projet d'assistance aux opérateurs de call-centers avec la fabrication et l'instauration d'algorithmes capables d'analyser en temps réel la conversation des agents et leur proposer instantanément des recommandations de poursuite de la conversation.

Indicateur 6



La part des investissements R&D (coûts de personnel) sur la marge brute s'apprécie uniquement au périmètre français, l'intégralité des effectifs étant centralisée sur l'entité Artefact SA.

Notoriété de la marque dans un secteur innovant

En 2020, la société Artefact s'est très rapidement adaptée aux nouvelles conditions imposées par la crise sanitaire pour passer en 100% digital et a réalisé sa propre transformation en quelques mois. Le soutien au business a été multiple : l'organisation de 50+ webinars, ainsi que la participation à des conférences en ligne en partenariat avec des organismes marketing de renom, comme le Hub institute et l'EBG en France. La langue anglaise a été majoritaire pour être accessible à tous nos clients dans le monde, ce qui a permis de générer près de 500 leads dits chauds.

Par ailleurs, au coeur de la stratégie marketing BtoB, Artefact a publié de nombreux contenus de qualité, mettant en avant la connaissance et les conseils de nos experts data et digitaux à travers de nombreux business cases, et ce afin de faire valoir notre expertise dans le domaine du conseil data, du data & digital marketing, sur toute la chaîne de valeur des entreprises. Plus de 60 articles de blog, une dizaine de livrets blancs sur comment réagir à la pandémie grâce à de nouvelles solutions de transformation en data marketing, partagés sur nos réseaux sociaux, notamment LinkedIn, premier réseau professionnel mondial, et via nos newsletters mensuelles envoyées à notre database de contacts dans le monde.

Cette hausse de notre communication à 360 en multi-canal, à travers également des outils de Marketing Automation pour "nurturer" nos contacts par secteur d'activité, ont permis une augmentation de x2 de nos "followers" sur LinkedIn (40k en février 2021) et une croissance de +50% des visites sur notre site web, soit une augmentation globale de la notoriété de la marque Artefact en 2020.

Indicateur 7



+76%

**Followers LinkedIn
pour la marque Artefact**

+15 407 followers en 2020

5. Notre responsabilité

Le Groupe est soucieux d'allier l'excellence et la qualité de ses prestations avec une politique de responsabilité qui s'applique à toutes les fonctions métiers. Pour ce faire, Artefact s'est engagé dans une démarche volontaire et stratégique afin de maintenir en toutes circonstances les plus hauts standards d'éthique et de transparence dans ses pratiques et ses relations commerciales, mais aussi de garantir la protection et la sécurité des données, ou encore d'introduire des mesures visant à réduire l'impact environnemental des activités.

Catégorie	Risque	Scénario de risque	Probabilité d'occurrence	Degré d'impact	Cotation
Ethique et Transparence	Corruption, pratiques non éthiques Non respect des politiques d'achats responsables, risques sociaux, environnementaux et éthiques associés à l'activité des fournisseurs et sous-traitants, dangers pour les prestataires	<ul style="list-style-type: none"> • Non respect des lois et réglementations en matière de corruption, fraude, RGPD • Risque de perte d'avantage concurrentiel lors des appels d'offres sur des critères en matière de RSE/achats responsables auprès des clients d'ARTEFACT (ex: note Ecovadis, existence de charte éthique etc.) • Absence de politique fournisseurs permettant d'identifier les risques de réputation vis à vis de certains fournisseurs d'ARTEFACT • Risque de non conformité avec la loi sur le devoir de vigilance si la croissance de la société entraîne des effectifs >5000 salariés en France ou 10 000 à l'international 	1	1,25	1,13
Protection et sécurité des données	Risque de réputation, défaillance des systèmes informatiques, fuite d'informations confidentielles	<ul style="list-style-type: none"> • Absence de charte de protection des données personnelles • Non-conformité avec le RGPD • Absence de procédure de traitement des données • Absence de sensibilisation des salariés • Détournement de données par un tiers 	2	1,5	1,75
Impact environnemental	Impacts négatifs sur l'environnement liée aux activités du Groupe	<ul style="list-style-type: none"> • Risque de générer des impacts négatifs sur l'environnement liée à une consommation élevée d'énergie et de matières premières, émissions de GES liées aux déplacements • Risque /évolution du coût de l'énergie et des matières premières et donc de non-maîtrise des coûts opérationnels 	1	1	1

5.1 – Éthique et transparence : [cotation : 1,63]

Afin de garantir une transparence complète sur son activité, Artefact s'est engagée dans une démarche de mise à disposition d'informations sur son fonctionnement auprès de tous les clients qui le sollicitent. Conformément à la loi Sapin-II relative à la prévention de la corruption et à la transparence de la vie économique et des procédures publiques, la société respecte toutes les obligations de transparence des prix d'achat publicitaire.

De nombreux dispositifs de contrôle internes et externes régissent l'activité, parmi lesquels la certification des comptes du Groupe par des commissaires aux comptes, la vérification de la déclaration de performance extra-financière par un organisme tiers indépendant, ou encore la réalisation de contrôles externes de la part des annonceurs.

Artefact veille à être en conformité avec la réglementation fiscale dans tous les pays où il opère. Le Groupe condamne et cherche à prévenir toute forme d'évasion fiscale et s'assure en outre de la mise en œuvre d'éventuelles mesures correctrices en cas de contrôles fiscaux. Par ailleurs, dans le cadre de son contrat de prêt avec le pool bancaire, Artefact s'est engagé à ne pas réaliser d'activité dans les pays sanctionnés.

En tant que société de conseil, le Groupe fait très peu appel à des prestataires. Par ailleurs, sur les activités Média, Artefact est mandataire vis-à-vis de ses clients qui eux, sont engagés contractuellement auprès des moteurs de recherche et des supports médias. Les principaux fournisseurs du Groupe sont ainsi mineurs et correspondent principalement à des prestataires de frais généraux divers.

Une nouvelle version de la charte de conduite et d'éthique professionnelle est en cours de déploiement au niveau du Groupe, elle devrait être déployée d'ici la fin de l'année 2021. Cette charte, qui s'appuie sur les valeurs fondamentales d'Artefact, détaille les comportements éthiques attendus de la part des collaborateurs et forge la culture de conformité, de conduite éthique et de responsabilité d'Artefact, visant notamment à lutter contre la corruption.

En outre, Artefact s'est engagée à inclure des normes éthiques dans la contractualisation avec ses fournisseurs afin de respecter et promouvoir les enjeux liés aux droits de l'homme et aux conditions de travail.

Enfin, Artefact mène des actions de sensibilisation de ses salariés au bon respect de ces comportements éthiques, et ce, dès leur intégration au sein du Groupe.

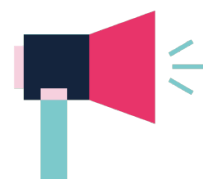
5.2 – Protection et sécurité des données : [cotation : 1,75]

Le traitement des données à caractère personnel étant au cœur du métier et des services proposés par Artefact, le Groupe a procédé au renforcement des procédures existantes en matière de protection et de sécurité des données et à l'harmonisation des différents processus mis en place dans les pays où le Groupe est présent. Artefact a notamment établi, en 2019, une charte d'utilisation des systèmes d'informations applicable en France, ainsi qu'une charte de protection des données à caractère personnel, et plusieurs guides, à usage internes et externes, relatifs à la protection des données à caractère personnel, applicables au niveau du Groupe.

Conformément au règlement européen sur la protection des données à caractère personnel (RGPD), entré en vigueur au mois de mai 2018, Artefact a procédé, en 2018, à la nomination d'un Data Protection Officer (DPO) interne en France et d'un DPO externe en Allemagne. Ces derniers peuvent s'appuyer sur un service support basé au siège en France. Des mises à jour des procédures de traitement des données à caractère personnel sont régulièrement effectuées afin de tester, évaluer et améliorer les mesures de sécurité actuelles. Un registre des traitements des données à caractère personnel a été mis en place et est quotidiennement mis à jour. Ce registre liste l'ensemble des traitements de données à caractère personnel mis en œuvre par Artefact en qualité de responsable de traitement et de sous-traitant. Les actions et engagements de la Société en matière de protection et de sécurité des données sont listés dans la politique de confidentialité d'Artefact disponible sur le site internet.

Certaines sociétés du groupe Artefact sont situées en dehors de l'Union européenne, dans des pays où le Règlement Général sur la Protection des données n'est pas applicable. De ce fait, des dispositifs spécifiques sont mis en place afin de sécuriser les éventuels transferts des données à caractère personnel.

Indicateur 8



0

Nombre d'alerte reçue
VS 0 en 2019

Enfin, Artefact mène régulièrement des actions de sensibilisation et de formation de ses salariés au bon respect des procédures, ce dès leur intégration au sein du Groupe au moment des sessions de onboarding. Des formations spécifiques liées à la protection des données personnelles sont ensuite régulièrement proposées aux équipes tout au long de leurs carrières. Ces formations permettent de rappeler les principes fondamentaux du RGPD mais également d'approfondir certains sujets plus spécifiques tels que la gestion des traceurs et cookies et ce afin de satisfaire pleinement aux exigences de conseil des clients.

Bien que le Groupe mette en oeuvre les moyens adéquats pour assurer la sécurité et l'intégrité de ses systèmes informatiques - à ce titre une PSSI (Politique de Sécurité des Systèmes d'Informations) est actuellement en cours d'élaboration en France, Artefact ne peut garantir une protection absolue contre les virus et autres techniques d'intrusion des systèmes. Une telle atteinte pourrait, en effet, entraver le bon fonctionnement de ses systèmes informatiques, affectant ainsi la qualité de l'offre d'Artefact. Néanmoins, ces risques ne sont pas inhérents au Groupe ou à son activité mais bien à toutes les sociétés évoluant dans le même secteur.

5.3 – Responsabilité environnementale et sociétale : [cotation : 1]

Artefact n'a pas mis en oeuvre de démarche centralisée de gestion de ses impacts environnementaux et d'évaluation des conséquences sur le changement climatique de son activité et de l'usage des services qu'elle produit. Cependant, diverses initiatives contribuent à la réduction de l'empreinte environnementale de nos activités.

Artefact n'héberge aucune donnée externe en propre sur des serveurs internes, et en tant que société de prestations de conseil la nature des activités du groupe a, de facto, un impact limité sur l'environnement.

Dans sa volonté de s'impliquer davantage d'un point de vue sociétal, le programme « Artefact for good » qui met le potentiel de la data au profit d'ONGs a été mis en place en cours d'année 2019. Le projet « IA contre lymphome » visant à détecter certains cancers du sang en utilisant de l'imagerie médicale a été lancé en partenariat avec Lysarc, une association à but non lucratif, scientifiquement indépendante, dédiée à la recherche clinique sur le lymphome Microsoft, et l'EPITA, l'école pour l'informatique et les techniques avancées. Le rôle d'Artefact dans ce partenariat est de faire de l'analyse d'image et avec la connaissance métier des spécialistes Lysarc, déterminer les marqueurs de la maladie. Cela permettra d'avoir un algorithme qui aidera à la détection de lymphomes. L'objectif n'est pas de remplacer le médecin mais d'aider à améliorer la connaissance de la maladie et potentiellement devenir un support.

Indicateur 9



0

Nombre de signalement
à la CNIL

VS 0 en 2019

Rapport de l'organisme tiers indépendant sur la déclaration consolidée de performance extra-financière figurant dans le rapport de gestion

Exercice clos le 31 décembre 2020

Aux actionnaires,

En notre qualité d'organisme tiers indépendant, membre du réseau Mazars, commissaire aux comptes de la société ARTEFACT, accrédité par le COFRAC Inspection sous le numéro 3-1058 (portée d'accréditation disponible sur le site www.cofrac.fr), nous vous présentons notre rapport sur la déclaration consolidée de performance extra-financière relative à l'exercice clos le 31 décembre 2020 (ci-après la « Déclaration »), présentée dans le rapport de gestion, en application des dispositions légales et réglementaires des articles L. 225 102-1, R. 225-105 et R. 225-105-1 du code de commerce.

Responsabilité de la société

Il appartient au Conseil d'administration d'établir une Déclaration conforme aux dispositions légales et réglementaires, incluant une présentation du modèle d'affaires, une description des principaux risques extra-financiers, une présentation des politiques appliquées au regard de ces risques ainsi que les résultats de ces politiques, incluant des indicateurs clés de performance.

La Déclaration a été établie en appliquant les procédures de la société, (ci-après le « Référentiel ») dont les éléments significatifs sont présentés dans la Déclaration et disponibles sur le site internet ou sur demande au siège de la société.

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les dispositions prévues à l'article L. 822-11-3 du code de commerce et le code de déontologie de la profession. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des textes légaux et réglementaires applicables, des règles déontologiques et de la doctrine professionnelle.

Responsabilité de l'Organisme Tiers Indépendant

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, de formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur :

- la conformité de la Déclaration aux dispositions prévues à l'article R. 225-105 du code de commerce ;
- la sincérité des informations fournies en application du 3° du I et du II de l'article R. 225-105 du code de commerce, à savoir les résultats des politiques, incluant des indicateurs clés de performance, et les actions, relatifs aux principaux risques, ci-après les « Informations ».

Il ne nous appartient pas en revanche de nous prononcer sur le respect par la société des autres dispositions légales et réglementaires applicables, notamment, en matière de plan de vigilance et de lutte contre la corruption et l'évasion fiscale, ni sur la conformité des produits et services aux réglementations applicables.

Nature et étendue des travaux

Nos travaux décrits ci-après ont été effectués conformément aux dispositions des articles A. 225 1 et suivants du code de commerce, à la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention et à la norme internationale ISAE 3000¹⁰ :

- Nous avons pris connaissance de l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation et de l'exposé des principaux risques ;
- Nous avons apprécié le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité et son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- Nous avons vérifié que la Déclaration couvre chaque catégorie d'information prévue au III de l'article L. 225 102 1 en matière sociale et environnementale
- Nous avons vérifié que la Déclaration présente les informations prévues au II de l'article R. 225-105 lorsqu'elles sont pertinentes au regard des principaux risques et comprend, le cas échéant, une explication des raisons justifiant l'absence des informations requises par le 2eme alinéa du III de l'article L. 225-102-1 ;
- Nous avons vérifié que la Déclaration présente le modèle d'affaires et une description des principaux risques liés à l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation, y compris, lorsque cela s'avère pertinent et proportionné, les risques créés par ses relations d'affaires, ses produits ou ses services ainsi que les politiques, les actions et les résultats, incluant des indicateurs clés de performance afférents aux principaux risques ;
- Nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour :
 - apprécier le processus de sélection et de validation des principaux risques ainsi que la cohérence des résultats, incluant les indicateurs clés de performance retenus, au regard des principaux risques et politiques présentés, et
 - corroborer les informations qualitatives (actions et résultats) que nous avons considérées les plus importantes présentées en annexe. Pour certains risques (créativité et innovation), nos travaux ont été réalisés au niveau de l'entité consolidante, pour les autres risques, des travaux ont été menés au niveau de l'entité consolidante et dans une sélection d'entités¹¹;
- Nous avons vérifié que la Déclaration couvre le périmètre consolidé, à savoir l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation conformément à l'article L. 233-16 avec les limites précisées dans la Déclaration ;
- Nous avons pris connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par l'entité et avons apprécié le processus de collecte visant à l'exhaustivité et à la sincérité des Informations ;
- Pour les indicateurs clés de performance et les autres résultats quantitatifs que nous avons considérés les plus importants présentés en annexe, nous avons mis en œuvre :
 - des procédures analytiques consistant à vérifier la correcte consolidation des données collectées ainsi que la cohérence de leurs évolutions ;
 - des tests de détail sur la base de sondages, consistant à vérifier la correcte application des définitions et procédures et à rapprocher les données des pièces justificatives. Ces travaux ont été menés auprès de l'entité France et couvrent entre 23 et 100% des données consolidées sélectionnées pour ces tests ;
- Nous avons apprécié la cohérence d'ensemble de la Déclaration par rapport à notre connaissance de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation.

Nous estimons que les travaux que nous avons menés en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

¹⁰ ISAE 3000 - Assurance engagements other than audits or reviews of historical financial information

¹¹ Artefact France

Moyens et ressources

Nos travaux ont mobilisé les compétences de 3 personnes et se sont déroulés en avril 2021 sur une durée totale d'intervention de 3 semaines.

Nous avons mené une dizaine d'entretiens avec les personnes responsables de la préparation de la Déclaration, notamment les Directions des Ressources Humaines, Acquisition des talents, Marketing, Juridique et Financière.

Conclusion

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que la déclaration de performance extra-financière est conforme aux dispositions réglementaires applicables et que les Informations, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément au Référentiel.

Commentaires

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus et conformément aux dispositions de l'article A. 225-3 du code de commerce, nous formulons les commentaires suivants :

- Les politiques permettant de couvrir les principaux risques identifiés ne font pas l'objet d'une diffusion à l'ensemble des collaborateurs du Groupe.
- Le Groupe n'a pas mis en place d'outil ou de procédure spécifique concernant la remontée d'alertes sur des sujets éthiques. L'indicateur clé de performance relatif au risque éthique, « nombre d'alertes reçues » présente donc des lacunes en termes de traçabilité.
- Le périmètre de reporting 2020 des indicateurs clé de performance¹² relatifs aux risques liés à l'éthique et à la transparence, à la protection et à la sécurité des données et à la créativité et l'innovation, couvre un périmètre restreint représentant 52 % de la marge brute du Groupe correspondant à Artefact France.

L'organisme tiers indépendant,

Mazars SAS

Paris La Défense, le 27 avril 2021

Edwige REY

Associée RSE & Développement Durable

¹² Part des investissements R&D par rapport à la marge brute ; Nombre d'alertes reçues sur des sujets éthiques ; Nombre de signalements à la CNIL.

Annexe

Informations qualitatives (actions et résultats) relatives aux principaux thèmes des risques extra financiers :

- Recrutements et attraction des talents ;
- Rétention et développement des talents ;
- Diversité et équité ;
- Créativité et innovation ;
- Ethique et transparence ;
- Protection et sécurité des données.

Indicateurs quantitatifs incluant les indicateurs clés de performance :

- Effectifs ;
- Taux d'atteinte des objectifs de recrutements ;
- Heures de formations par salarié ;
- Taux de rotation des effectifs ;
- Taux d'absentéisme ;
- Proportion des femmes dans l'effectif global ;
- Part de la R&D sur la marge brute ;
- Evolution du nombre de followers sur LinkedIn ;
- Nombre d'alertes reçues ;
- Nombre de signalements à la CNIL.

Informations diverses

1. Délais de paiement fournisseurs et clients

Conformément aux dispositions de l'article L.441-6-1 du Code de commerce, nous vous présentons le tableau des délais de paiement des fournisseurs et clients des comptes annuels d'Artefact SA par date d'échéance :

	Article D. 441 I.-1° : Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					Article D. 441 I.-2° : Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu				
	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement										
Nombre de factures concernées	1 073					461				
Montant total des factures concernées TTC en K€	2 083	338	512	857	3 790	7 925	644	519	1 323	10 411
Pourcentage du montant total des achats TTC de l'exercice	7,45%	1,21%	1,83%	3,07%	13,56%					
Pourcentage du chiffre d'affaires TTC de l'exercice						10,80 %	0,88%	0,71%	1,80%	14,19%
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées										
Nombre de factures exclues	129					282				
Montant total des factures exclues	2 289,26					5 407,25				
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L.441-6 ou article L. 443-1 du Code de Commerce)										
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	contractuel					Contractuel				

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce, nous vous présentons ci-dessous notre rapport sur le gouvernement d'entreprise. Nous vous précisons par ailleurs que la Société, conformément à la loi n°2018-771 du 5 septembre 2018, a mis en place une politique de diversité au sein du Conseil d'administration et pour les postes à forte responsabilité (avec la recherche d'une représentation équilibrée des femmes et des hommes), ainsi qu'il est mentionné dans le rapport de performance RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises).

1. Convention avec les mandataires sociaux

Conformément à l'article L. 225-37-4, alinéa 2 du Code de commerce, nous vous informons qu'aucune convention n'a été conclue entre un mandataire de la Société ou un actionnaire détenant plus de 10% du capital de la Société et l'une de ses filiales dont la Société détient plus de 50% du capital.

Conformément à l'article L.225-40 du Code de commerce, les Commissaires aux comptes de la Société ont établi un rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.225-38 du Code de commerce.

2. Liste des mandats exercés par les mandataires sociaux

Nom	François DE LA VILLARDIERE
Mandat	Président du Conseil d'Administration
Date d'échéance - durée du mandat	A l'issue de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes clos au 31 décembre 2023 - 6 ans
Mandats et fonctions exercés en-dehors de la société	Président de la Société Make.org Foundation Président de X ange
Nom	Guillaume DE ROQUEMAUREL
Mandat	Directeur Général et membre du Conseil d'administration
Date d'échéance - durée du mandat	A l'issue de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes clos au 31 décembre 2022 - 6 ans
Autres mandats exercés au cours des 5 dernières années	Président d'Artefact SAS
Nom	Vincent LUCIANI
Mandat	Membre du Conseil d'administration
Date d'échéance - durée du mandat	A l'issue de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes clos au 31 décembre 2023 - 6 ans
Mandats et fonctions exercés en-dehors de la société	Néant
Nom	Fonds NOBEL représenté par Philippe DE VERDALLE
Mandat actuel	Membre du Conseil d'administration
Date d'échéance - durée du mandat	A l'issue de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes clos au 31 décembre 2022 - 6 ans
Mandats et fonctions exercés en-dehors de la société	Censeur au sein de la société Ecomiam
Autres mandats exercés au cours des 5 dernières années	Administrateur des sociétés Solocal et LNA

Nom	Caroline THELIER
Mandat actuel	Membre du Conseil d'administration
Date d'échéance - durée du mandat	Nommée par le conseil d'administration en date du 29 janvier 2019, pour le temps restant à courir du mandat, soit à l'issue de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes clos au 31 décembre 2021
Mandats et fonctions exercés en-dehors de la société	Senior Director, Southern Europe markets Paypal
Nom	Olivier DUHA
Mandat	Membre du Conseil d'administration
Date d'échéance - durée du mandat	A l'issue de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes clos au 31 décembre 2023 - 6 ans
Mandats et fonctions exercés en-dehors de la société	Board Member des sociétés Brum Brum, Ivesta, LCAi & Innovafeed Président du groupe Webhelp
Autres mandats exercés au cours des 5 dernières années	Board Member des sociétés Wefix et Marco & Vasco

3. Option pour l'exercice de la direction générale

Le Conseil d'administration de la Société en date du 29 janvier 2018 avait décidé la dissociation des fonctions de Président du Conseil d'administration exercées par Monsieur François DE LA VILLARDIÈRE et de Directeur général exercées par Monsieur Guillaume DE ROQUEMAUREL.

4. Tableau récapitulatif des délégations en matière d'augmentation de capital en cours de validité

Nature de l'autorisation donnée au Conseil d'administration	Date de l'assemblée générale	Durée et/ou date d'échéance	Plafonds applicables	Utilisation pendant l'exercice 2020
Autorisation à donner au conseil d'administration en vue d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires ou titres de créances, ou titres de capital, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires (9 ^{ème} résolution)	25 juin 2019	Valable pendant 26 mois	Montant nominal maximum des augmentations de capital de 1.000.000 d'euros, soit 10 000 000 d'actions ordinaires. Montant nominal maximum des titres de créances à émettre de 20.000.000 d'euros.	Néant
Autorisation à donner au conseil d'administration en vue d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires ou titres de créances, ou titres de capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires (10 ^{ème} résolution)	25 juin 2019	Valable pendant 26 mois	Montant nominal maximum des augmentations de capital de 400.000 euros, soit 4 000 000 d'actions ordinaires. Montant nominal maximum des titres de créances à émettre de 20.000.000 d'euros.	Néant
Autorisation à donner au conseil d'administration en vue d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires ou titres de créances, ou titres de capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires (placement privé) (11 ^{ème} résolution)	25 juin 2019	Valable pendant 26 mois	Montant nominal maximum des augmentations de capital, vingt (20) % du capital social par an (apprécié à la date de mise en œuvre de la délégation). Montant nominal maximum des titres de créances à	Néant

			émettre de 20.000.000 d'euros.	
Autorisation donnée au Conseil d'administration, en cas d'augmentation de capital avec ou sans droit préférentiel de souscription des actionnaires, d'augmenter le nombre de titres à émettre (13 ^{ème} résolution)	25 juin 2019	Valable pendant 26 mois	Faculté d'augmenter le nombre de titres à émettre pour chacune des émissions avec ou sans droit préférentiel de souscription décidées en vertu des neuvième, dixième, onzième et douzième résolutions de la présente assemblée, dans les trente jours de la clôture de la souscription dans la limite de 15 % de l'émission initiale et au même prix que celui retenu pour l'émission initiale	Néant
Fixation des limitations globales du montant des émissions effectuées en vertu des délégations susvisées (14 ^{ème} résolution)	25 juin 2019		Fixation à 1.000.000 d'euros le montant nominal maximum des augmentations de capital social, immédiates et/ou à terme, susceptibles d'être réalisées en vertu des délégations conférées par les neuvième, dixième, onzième et douzième résolutions qui précèdent, soit 10.000.000 d'actions Fixation à 20.000.000 d'euros, le montant nominal maximum des valeurs mobilières représentatives de créances susceptibles d'être émises en vertu des délégations de compétence conférées par les neuvième, dixième, onzième et douzième résolutions qui précèdent	Néant
Autorisation à donner au Conseil d'administration à l'effet de procéder à l'attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre de la Société (8 ^{ème} résolution)	25 juin 2020	Valable pendant 38 mois	Les attributions gratuites d'actions effectuées en vertu de cette autorisation ne pourront excéder un montant nominal de 85.048,80 euros, soit 850.488 actions (représentant environ 2,51 % du capital de la Société au jour de la présente assemblée) de 0,10 euro de nominal, dans la limite de ce que le nombre total des actions attribuées gratuitement ne puisse en aucun cas excéder 10 % du capital social à la date de la décision de leur attribution par le Conseil d'administration.	856.659 actions
Autorisation à donner au Conseil d'administration à l'effet de procéder à l'attribution gratuite	25 juin 2019	Valable pendant 38 mois	Les attributions gratuites d'actions effectuées en vertu de cette autorisation ne	1.057.341 actions

d'actions existantes ou à émettre de la Société (15 ^{ème} résolution)			pourront excéder un montant nominal de 113.700,80 euros, soit 1.137.008 actions (représentant environ 3,45 % du capital de la Société au jour de la présente assemblée) de 0,10 euro de nominal, dans la limite de ce que le nombre total des actions attribuées gratuitement ne puisse en aucun cas excéder 10 % du capital social à la date de la décision de leur attribution par le Conseil d'administration.	
Délégation de compétence au Conseil d'administration en vue d'augmenter le capital social par émission d'actions ordinaires réservée aux salariés adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise ou d'un plan d'épargne de groupe avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de ces salariés (12 ^{ème} résolution)	25 juin 2020	Valable pendant 18 mois	Fixation à 3 % du capital social, au jour de la décision du Conseil d'administration de mettre en œuvre la présente autorisation, le montant maximum de la (ou des) augmentations de capital pouvant être réalisées en vertu de la présente autorisation étant précisé	Néant
Autorisation à donner au conseil d'administration en vue d'annuler tout ou partie des actions détenues en propre par la Société, au titre de l'autorisation de rachat d'actions	25 juin 2018	Valable pendant 38 mois.	Montant maximum de 1.465.674 actions	Néant

Notes annexes au rapport de gestion

Annexe 1 : Tableau des résultats des cinq derniers exercices

Conformément aux dispositions de l'article R.225-102 du Code du commerce, le tableau faisant apparaître les résultats de notre société au cours de chacun des cinq derniers exercices.

en euros	2020	2019	2018	2017	2016
I. Situation financière en fin d'exercice					
a) Capital social	3.418.003	3.302.770	3 267 436,4	2 579 111,6	1 911 030
b) Nombre d'actions émises	34.180.033	33.027.700	32 674 364	25 791 116	19 110 030
c) Nombre (maximal) d'actions futures à créer	6.840.201	3.218.722	3.081.670	4.168.965	775.000
II. Résultat global des opérations effectives					
a) Chiffres d'affaires hors taxes	47 681 978	48 312 865	44 212 811	25 836 980	27 040 012
b) Bénéfices avant impôts, amortissements et provisions	972 619	137 817	(168 744)	(1 955 144)	(858 639)
c) Impôt sur les bénéfices	659 610	1 651 835	1 239 633	(27 290)	(46 339)
d) Bénéfices après impôts, amortissements et provisions	4 963 678	(13 536 732)	135 528	(9 025 903)	(3 492 858)
e) Montant des bénéfices distribués	-	-	-	-	-
f) Participation des salariés	5 761	-	-	-	-
III. Résultat des opérations réduit à une seule action					
a) Bénéfices après impôts mais avant amortissements et provisions	0,05	0,05	0,03	(0,08)	(0,04)
b) Bénéfices après impôts, amortissements et provisions	0,15	(0,41)	0,00	(0,35)	(0,18)
c) Dividende versé à chaque action	-	-	-	-	-
IV. Personnel					
a) Nombre de salariés (effectif moyen)	245	251	201	97	101
b) Montant de la masse salariale	16 695 270	16 344 722	13 341 688	4 866 875	4 477 862
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux	7 460 533	7 004 426	5 672 964	2 141 244	1 797 371

Annexe 2 : Rapport spécial du conseil d'administration sur l'attribution d'actions gratuites

Chers Actionnaires,

Nous avons l'honneur de vous présenter le rapport prévu par l'article L. 225-197-4 du Code de commerce relatif aux attributions gratuites d'actions au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020, afin de vous rendre compte :

- du nombre et de la valeur des actions qui, au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020 et à raison des mandats et fonctions exercés dans la Société, ont été attribuées gratuitement à chacun de ces mandataires par la Société, par celles qui lui sont liées dans les conditions prévues à l'article L. 225-197-2 du Code de commerce et par les sociétés contrôlées au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce (1) ;
- du nombre et la valeur des actions qui, au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020, ont été attribuées gratuitement par la Société et par les sociétés ou groupements qui lui sont liés dans les conditions prévues à l'article L. 225-197-2 du Code de commerce, à chacun des dix salariés de la Société non mandataires sociaux dont le nombre d'actions attribuées gratuitement est le plus élevé ainsi que du nombre et la valeur des actions qui, durant l'année, ont été attribuées gratuitement à l'ensemble des salariés bénéficiaires ainsi que le nombre de ceux-ci et la répartition des actions attribuées entre les catégories de ces bénéficiaires (2).

1. Attributions gratuites au profit des mandataires sociaux au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020

Le Conseil d'administration a fait usage en date du 21 juillet 2020 de la délégation octroyée par l'assemblée générale mixte du 25 juin 2020 l'autorisant à émettre un maximum de 850.488 actions gratuites supplémentaires.

Le Conseil d'administration a décidé de procéder à l'attribution de 1.900.000 actions gratuites de la Société en application des délégations consenties par l'assemblée générale mixte des actionnaires du 25 juin 2020 par sa huitième résolution, du solde disponible des actions gratuites votées par l'assemblée générale mixte du 25 juin 2019 par sa quinzième résolution et du solde disponible des actions gratuites votées par l'assemblée générale mixte du 25 juin 2018 par sa onzième résolution.

Au titre de cette délégation, 1.000.000 actions ont été attribuées par le conseil d'administration au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020 aux personnes suivantes :

Bénéficiaires	Nombre d'actions gratuites
Guillaume de Roquemaurel	500.000
Vincent Luciani	500.000

2. Informations relatives aux attributions gratuites d'actions au profit des salariés non-mandataires sociaux au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020

Le Conseil d'administration a fait usage (i) en date du 27 janvier 2020 de la délégation octroyée par l'assemblée générale mixte du 25 juin 2018 l'autorisant à émettre un maximum de 1.465.674 actions gratuites et (ii) en date du 21 juillet 2020 de la délégation octroyée par l'assemblée générale mixte du 25 juin 2020 l'autorisant à émettre un maximum de 850.488 actions gratuites supplémentaires.

Au titre de ces délégations, le Conseil d'administration en date du :

- 27 janvier 2020 a attribué à 8 salariés de la Société un nombre total de 31.000 actions gratuites,
- 21 juillet 2020 a attribué à 45 salariés de la Société un nombre total de 900.000 actions gratuites.

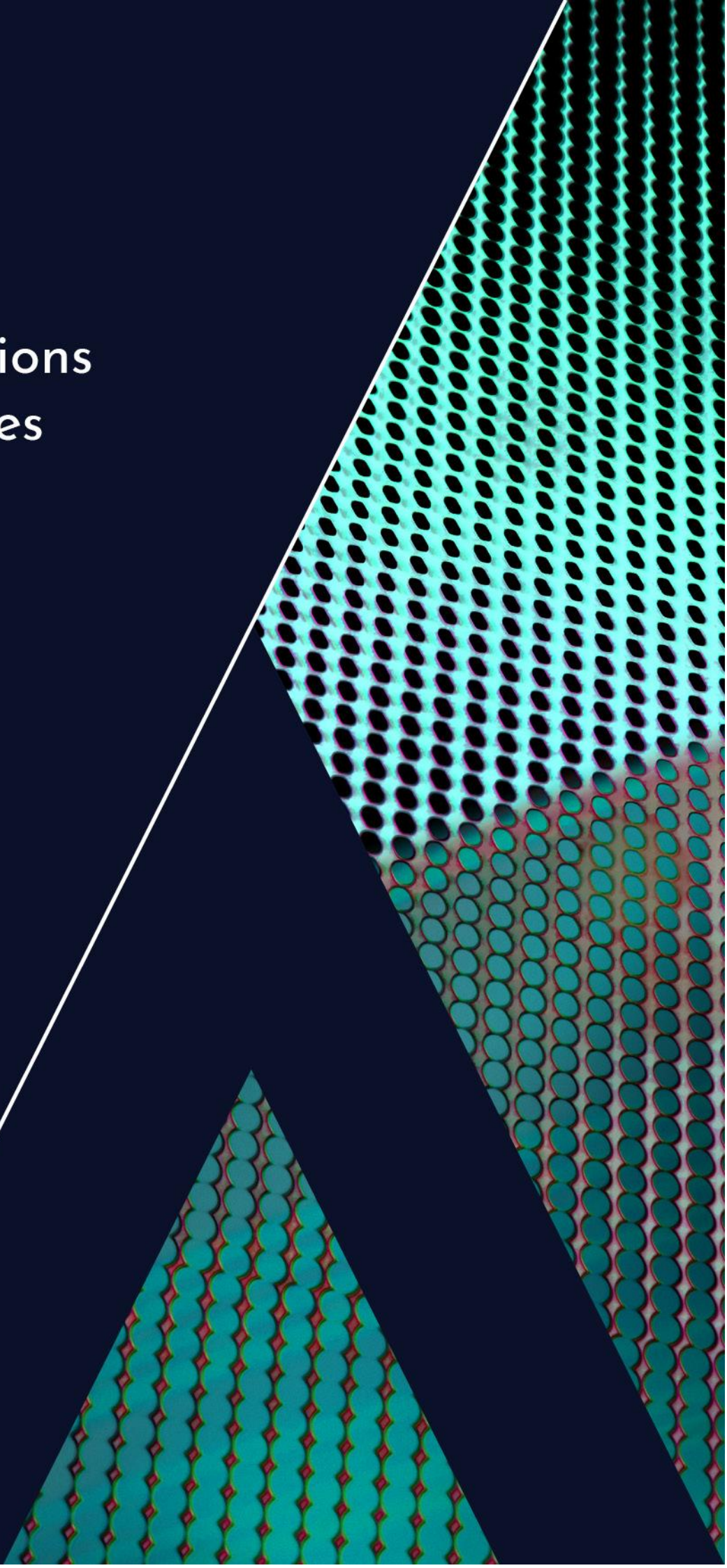
Au total, 931.000 actions de la Société ont été attribuées à des salariés par le Conseil d'administration

En conséquence, à la suite de cette attribution totale de 1.931.000 actions gratuites (soit 1.000.000 et 931.000 actions), le Conseil d'administration dispose encore de la possibilité d'émettre 967 501 actions gratuites.

Nous vous précisons toutefois, à titre informatif, qu'entre la clôture de l'exercice 2020 et la date d'émission de ce rapport :

- 709.500 actions gratuites ont été attribuées par le Conseil d'administration en date du 27 janvier 2021, au profit de 32 salariés,
- 40.000 actions gratuites ont été attribuées par le Conseil d'administration en date du 1er avril 2021, au profit d'un salarié, et
- 66.667 actions gratuites ont été attribuées par le Conseil d'administration en date du 20 avril 2021, au profit de Monsieur François de La Villardière, Président du conseil d'administration.

Informations
financières



Comptes consolidés au 31/12/2020

Compte de résultat consolidé

<i>en milliers d'euros</i>	Note	31 décembre 2020	31 décembre 2019 ¹³
Chiffre d'affaires	1	75 076	69 717
Coût des ventes		(4 811)	(4 099)
Marge brute	1	70 265	65 617
Charges de personnel	2	(48 683)	(51 085)
Charges de personnel - Paiement fondé sur des actions IFRS2	2	(2 602)	(2 546)
Charges de personnel – Rémunérations pour services postérieurs aux regroupements d'entreprises IFRS 3R	2	(983)	(1 072)
Charges de loyer – Impact IFRS 16		2 780	2 963
Charges externes	3	(8 985)	(13 212)
Impôts et taxes		(434)	(390)
Autres produits et charges courants	4	1 762	2 034
EBITDA		13 120	2 309
Dotation aux amortissements et provisions	5	(1 168)	(4 450)
Amortissement du droit d'utilisation – Impact IFRS 16		(2 682)	(2 860)
Autres produits et charges non courants	6	(1 103)	(1 871)
Perte de valeur d'actif IFRS 16		(139)	(177)
Résultat opérationnel		8 028	(7 049)
Produit financiers		52	61
Coût de l'endettement financier brut		(689)	(585)
Charges d'intérêt – Impact IFRS 16		(96)	(195)
Coût de l'endettement financier net	7	(734)	(719)
Autres produits et charges financiers		(3 568)	47
Résultat financier net	7	(4 302)	(671)
Résultat avant impôt		3 726	(7 720)
Impôt sur le résultat	8	139	(498)
Résultat net des activités poursuivies		3 865	(8 218)
Quote-part dans les résultats des mises en équivalence ¹⁴		(932)	-
Résultat net des activités abandonnées ¹⁵		46	(6 752)
Résultat net de la période	9	2 979	(14 970)
Intérêts minoritaires		193	227
Résultat net part du groupe	9	2 786	(15 197)

¹³ proforma du reclassement en « activités abandonnées » des activités dans les pays Nordiques et en Italie uniquement

¹⁴ Résultat de la société espagnole Media Diamond mise en équivalence associé à l'impairment du goodwill lié à l'entité pour 974 milliers d'euros

¹⁵ Impact net de déconsolidation des sociétés italiennes et nordiques

Bilan consolidé

<i>En milliers d'euros</i>	Note	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Ecart d'acquisition	10	44 982	46 648
Immobilisations incorporelles	11	3 352	3 801
Immobilisations corporelles	12	924	1 385
Droit d'utilisation – Impact IFRS 16	12	3 499	6 137
Titres mis-en-équivalence	13	500	0
Instruments financiers dérivés	14	64	2
Actifs financiers non courants	15	871	1 198
Autres actifs non courants	16	3 812	4 089
Actifs d'impôts différés	17	4 734	2 529
Actif non courant		62 738	65 789
Créances clients et comptes rattachés	18	49 937	51 231
Actif sur contrats	18	4 665	2 629
Actifs d'impôts courants		1 093	147
Autres actifs courants	16	2 635	4 440
Trésorerie et équivalent de trésorerie	19	27 942	14 741
Actif courant		86 272	73 188
Actifs classés comme détenus en vue de la vente		0	1 062
TOTAL ACTIF		149 010	140 039
Capital	20	3 418	3 303
Primes		57 100	57 222
Réserves et report à nouveau		(14 083)	(1 368)
Réserves de conversion		(751)	163
Résultat net part du groupe		2 786	(15 197)
Capitaux propres part du groupe		48 470	44 123
Intérêts minoritaires		683	1 099
Capitaux propres		49 153	45 222
Provisions	21	1 289	1 823
Dettes financières à plus d'un an	22	23 989	11 662
Dettes de location – Impact IFRS 16	22	1 600	3 749
Autres passifs non courants	23	2 615	3 581
Passifs d'impôts différés	17	254	104
Passif non courant		28 457	19 095
Dettes financières à moins d'un an	22	6 185	6 580
Dettes de location à moins d'un an – Impact IFRS 16	22	2 107	2 508
Dettes fournisseurs et autres créditeurs	24	41 145	58 366
Passif sur contrats		15 690	3 757
Instruments financiers dérivés	14	3 314	62
Impôts sur le résultat exigibles		380	146
Autres passifs courants	23	1 290	991
Passif courant		70 110	72 410
Passifs classés comme détenus en vue de la vente		0	1 488
TOTAL PASSIF		149 010	140 039

Tableau de flux de trésorerie consolidé

<i>En milliers d'euros</i>	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Résultat net des activités poursuivies (y.c. le résultat des sociétés MEQ)	2 933	(8 219)
<i>Elimination des produits et charges sans incidence sur la trésorerie</i>		
- Résultat des sociétés MEQ	932	-
- Dotations aux amortissements, et dépréciations opérationnelles nettes	3 678	7 196
- Autres dotations aux provisions nettes	(534)	1 266
- Plus ou moins-values de cessions	9	143
- Variation de la juste valeur par résultat	3 252	-
- Paiements fondés en actions IFRS 2	2 383	2 546
- Impôt sur le résultat	(139)	498
- Impôts versés	(815)	(438)
- Autres éléments sans incidence sur la trésorerie	(166)	(5)
- Coût de l'endettement financier net	769	793
- Intérêts versés	(707)	(770)
Marge brute d'autofinancement	11 594	3 010
Variation du BFR lié à l'activité	(3 951)	(1 332)
Flux de trésorerie générés par les activités poursuivies	7 643	1 678
<i>Incidence des variations de périmètre</i>	(2 024)	(568)
Acquisitions d'immobilisations incorporelles et corporelles	(194)	(541)
Variation d'actifs financiers non courants	164	(510)
Cession des autres actifs non courants	-	0
Flux nets de trésorerie liés aux autres actifs et passifs courants	92	-
Flux liés aux opérations d'investissement des activités poursuivies	(1 961)	(1 620)
Augmentation de capital	39	-
Souscriptions d'emprunts	26 785	2 256
Remboursements d'emprunts	(16 633)	(4 923)
Cession/acquisition d'actions propres	35	(112)
Dividendes versés aux actionnaires minoritaires des filiales	(46)	(250)
Autres flux de trésorerie liés aux opérations de financement	324	(53)
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement des activités poursuivies	10 505	(3 082)
Variation de trésorerie nette des activités poursuivies	16 186	(3 023)
Trésorerie nette à l'ouverture	11 659	15 329
Incidence des variations de change	38	(249)
Transfert entre activités poursuivies et activités abandonnées	-	(398)
Trésorerie nette à la clôture des activités poursuivies	27 884	11 659
Variation de trésorerie nette des activités abandonnées	(150)	205
Trésorerie nette à l'ouverture	150	(55)
Incidence des variations de change	-	0
Trésorerie nette à la clôture des activités abandonnées	-	150

Variation des capitaux propres consolidés

<i>En milliers d'euros</i>	Capital	Primes	Réserves consolidées	Réserves de conversion	Résultat net part du Groupe	Intérêts Minoritaires	Capitaux Propres
Situation au 31/12/18	3 267	57 230	(2 888)	(412)	(1 158)	1 243	57 282
Résultat de l'exercice					(15 197)	227	(14 970)
Écarts de conversion				577		9	586
Résultat Global				577	(15 197)	236	(14 385)
Affectation du résultat			(1 158)		1 158		-
Dividendes						(250)	(250)
Paiements fondés sur des actions – IFRS2			2 546				2 546
Variation de périmètre			130			(126)	4
Autres mouvements	35	(8)	3			(4)	26
Situation au 31/12/19	3 303	57 222	(1 368)	163	(15 197)	1 099	45 222
Résultat de l'exercice					2 786	193	2 979
Écarts de conversion				(914)		(34)	(947)
Résultat Global				(914)	2 786	159	2 031
Augmentation de capital	115	(73)					42
Affectation du résultat			(15 197)		15 197		-
Dividendes						(46)	(46)
Paiements fondés sur des actions – IFRS2			2 383				2 383
Variation de périmètre			93			(521)	(428)
Autres mouvements		(48)	5			(8)	(51)
Situation au 31/12/20	3 418	57 100	(14 083)	(751)	2 786	683	49 153

Etat du résultat net global

<i>en milliers d'euros</i>	31/12/2020	31/12/2019
Résultat net de la période	2 979	(14 970)
Éléments qui ne seront pas comptabilisés au compte de résultat		
Éléments qui pourraient être reclassés dans le compte de résultat à une date ultérieure		
<ul style="list-style-type: none"> • Ecart de conversion 	(947)	586
Total des autres éléments du résultat global, après impôts	(947)	586
Résultat global de la période	2 031	(14 385)

Notes annexes aux comptes consolidés

1. Présentation générale

Artefact est une société anonyme de droit français soumise à l'ensemble des textes applicables aux sociétés commerciales en France, et en particulier aux dispositions du Code de commerce. Son siège social est situé 19 rue Richer à Paris (75009). La société est cotée sur le marché Euronext Growth à Paris.

Les états financiers consolidés du groupe Artefact (constitué de la société Artefact et de ses filiales) ont été arrêtés par le Conseil d'administration en date du 20 avril 2021.

Tous les montants présentés dans l'annexe sont exprimés en milliers d'euros (K€) sauf indication contraire.

2. Faits marquants de l'exercice 2020

2.1 – Cession de l'activité restante en Europe du Nord

Dans le cadre de sa restructuration, la Société a signé en date du 7 février 2020 un accord de cession de ses activités résiduelles dans les pays Nordiques avec la Société Ambition, ayant conduit à un transfert effectif des clients et des employés au 1er mars 2020. Le prix de cession inclut un paiement initial de 135 milliers d'euros et un paiement complémentaire basé sur la performance opérationnelle des activités cédées.

2.2 – Crise sanitaire liée à la Covid-19

L'épidémie de Covid-19, apparue en janvier 2020, a conduit les gouvernements de la plupart des pays où opère Artefact, à adopter des mesures de confinement pendant la période d'urgence sanitaire. Le second semestre a été le théâtre d'un assouplissement limité de ces mesures à l'intérieur des pays dans lesquels le Groupe opère. L'activité du Groupe a été particulièrement impactée au cours du deuxième trimestre et troisième trimestre par une réduction importante des budgets média engagés par les annonceurs. Les missions conseil résistent mieux, l'activité s'est même accélérée dans une certaine mesure en particulier avec la croissance du E-commerce dans le contexte de la crise sanitaire.

Face à cette situation sans précédent, la Société a immédiatement pris les mesures nécessaires pour préserver la santé de ses équipes tout en assurant la continuité de ses activités avec la généralisation du travail à domicile. Des mesures ont également été prises afin de limiter l'impact de cette situation sans précédent sur la rentabilité et la consommation de trésorerie : mesures d'activité partielle pour les collaborateurs confrontés à une baisse significative d'activité notamment pour les départements liés à l'offre Digital Activation et les fonctions support, encadrement strict des coûts, demandes de reports de charges sociales et d'échéances d'emprunts, etc. Par ailleurs, la société a obtenu le 24 juin 2020, un Prêt Garanti par l'Etat d'un montant de 6 millions d'euros auprès des banques Crédit du Nord, HSBC et BNP. Il ne fera pas l'objet d'une prolongation et sera remboursé au bout de la première année.

Avec la reprise de l'activité, les mesures d'activité partielle et de décalages du paiement des charges sociales du Groupe se sont résorbées au quatrième trimestre.

2.3 – Attribution et émission des BSA 2020 au profit du Top Management du Groupe

L'assemblée générale des actionnaires a approuvé le 25 juin 2020 l'émission de 20 000 bons de souscription avec suppression du droit préférentiel de souscription, (dits BSA 2020), attribués lors du Conseil d'Administration du 21 juillet 2020.

Ces BSA 2020 ne seront exerçables et ne donneront droit à la souscription d'actions de la Société par leurs porteurs que dans le cas où une offre publique sur les titres de la Société serait déposée ou annoncée dans les trois ans de l'assemblée générale mixte, et uniquement à compter de l'ouverture d'une telle offre. Le nombre d'actions de la Société auxquelles ces BSA 2020 donneront droit sera variable en fonctions du prix ou de la valeur proposée aux actionnaires dans le cadre d'une telle offre publique et sera compris entre 0 (en cas de prix ou de valeur par action inférieur ou égal à 2 euros dans le cadre de l'offre publique) à 175 (en cas de prix ou de valeur par

action supérieur ou égal à 3,75 euros dans le cadre de l'offre publique), à concurrence, pour chaque BSA 2020, d'une action par centime d'euro excédant 2 euros par action dans le cadre de l'offre publique.

2.4 – Levée de 21 millions d'euros de dette in fine auprès d'investisseurs de premier plan

Le Groupe a effectué la levée d'un emprunt in fine de 21 millions d'euros auprès de Tikehau Capital et Bpifrance, prêteurs historiques, et Eiffel Investment Group.

Ce financement, obtenu dans des conditions compétitives, prend la forme d'une unique ligne de dette in fine à échéance 6 ans, selon les termes de laquelle seuls les intérêts financiers sont payables par périodes trimestrielles jusqu'à échéance. Le capital sera, quant à lui, remboursé en une fois à l'échéance, soit à fin 2026.

Avec cette opération, la dette du Groupe s'établit à 27 millions d'euros, exclusivement composée de l'emprunt mis en place ce jour, ainsi que du Prêt Garanti par l'Etat (PGE) de 6 millions d'euros, obtenu au cours du premier semestre.

Ce financement permet à Artefact de refinancer l'intégralité de sa dette long terme, et de bénéficier de 10 millions d'euros de liquidités additionnelles pour financer sa stratégie de développement offensive. Il s'inscrit dans la trajectoire de performance dans laquelle le Groupe est désormais engagé.

3. Principes et méthodes comptables

3.1 – Principes de consolidation

Référentiel

En application du règlement européen 1606/2002 du 19 juillet 2002 sur les normes internationales, les comptes consolidés du groupe Artefact au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020 sont établis selon les normes comptables internationales IFRS applicables au 31 décembre 2020 telles qu'adoptées par l'Union Européenne. Elles comprennent les normes approuvées par l'International Accounting Standards Board (IASB), c'est-à-dire les IFRS, les International Accounting Standards (IAS) et les interprétations émises par l'International Financial Reporting Interpretation Committee (IFRIC).

Normes IFRS, interprétations IFRIC ou amendements en vigueur au 1er janvier 2020

Aucun nouveau texte obligatoirement applicable à compter du 1er janvier 2020 et concernant le Groupe n'a eu d'impact significatif sur les comptes consolidés.

3.2 – Présentation du compte de résultat

Définition d'EBITDA et d'EBITDA retraité

L'EBITDA se définit comme le résultat opérationnel retraité des éléments suivants :

- les dotations aux amortissements/provisions/dépréciations ;
- les charges opérationnelles non récurrentes présentées dans le compte de résultat consolidé à la rubrique Autres produits et charges non courants.

L'EBITDA ne constitue pas un indicateur élaboré conformément aux normes IFRS, il n'est pas représentatif de la situation financière, du niveau de liquidité ou de la rentabilité et ne saurait être considéré comme une donnée alternative au résultat net – part du Groupe calculé conformément aux normes IFRS, ni au résultat opérationnel ou aux flux de trésorerie nets provenant de/affectés aux activités opérationnelles calculés selon les normes IFRS ni à tout autre mesure prescrite par les principes comptables généralement admis (GAAP).

Dans la mesure où toutes les sociétés ne calculent pas l'EBITDA de la même manière, la présentation de l'EBITDA dans le présent document pourrait ne pas être comparable à l'EBITDA communiqué par d'autres sociétés.

Afin de mieux refléter sa performance opérationnelle telle que suivi en interne par le management, indépendamment de sa politique d'attraction et de rétention des talents, des modalités d'acquisition prévues dans le cadre sa politique de croissance externe et de l'impact de la norme IFRS 16, la Société a choisi de présenter un EBITDA retraité.

Cet EBITDA retraité (ou EBITDAR) est défini par la Société comme l'EBITDA hors impact des charges IFRS relatives:

- au paiement fondé sur des attributions d'actions gratuites et émissions d'actions de préférence – ainsi que des cotisations patronales afférentes (IFRS 2),
- aux rémunérations pour des services postérieurs aux acquisitions réalisées (IFRS 3R),
- au retraitement des charges de loyers (IFRS 16)

Réconciliation des indicateurs alternatifs de performance

L'objectif de cette note est de faire le lien entre les indicateurs de performance utilisés en communication financière et les états financiers consolidés du Groupe.

Impact sur les différents agrégats du compte de résultat:

<i>en milliers d'euros</i>	31/12/2020
Chiffre d'affaires	75 076
Coût des ventes	(4 811)
Marge Brute¹⁶	70 265
Charges de personnel et charges externes	(56 340)
EBITDA retraité des activités poursuivies (A)	13 925
Retraitement des loyers - impact IFRS 16	2 780
Charges de personnel - Paiement fondé sur des actions IFRS 2*	(2 602)
Charges de personnel - Rémunérations liées aux acquisitions IFRS 3R*	(983)
EBITDA des activités poursuivies	13 120
Dotations aux amortissements et provisions (hors IFRS 16 et PPA) (1)	(853)
Autres produits et charges non courants (2)	(1 242)
Résultat opérationnel ajusté (B) = (A) + (1) +(2)	11 830
Dotations aux amortissements - Impact IFRS 16	(2 682)
Dotations aux amortissements du fonds de commerce Artefact (PPA)*	(315)
Résultat opérationnel	8 028
Résultat financier net ajusté (C)	(956)
Variation de juste valeur des BSA par résultat (IFRS 2)*	(3 250)
Charges d'intérêts IFRS 16	(96)
Résultat financier net	(4 302)
Impôt sur le résultat (hors activation des reports déficitaires) (3)	(1 947)
Résultat net ajusté des activités poursuivies (B) + (C) + (3)	8 927
Impôts différés dont activation des reports déficitaires*	2 086

¹⁶ Le coût des ventes correspond principalement aux achats Media, intégrés dans les prestations d'Artefact, des frais de sous-traitance des pôles Conseil et Création. La marge brute est l'indicateur de reconnaissance du revenu suivi par le Groupe dans la mesure où elle représente le chiffre d'affaires net conservé, exclu des frais engagés avec des fournisseurs externes en lien direct avec ses transactions.

Résultat net des activités poursuivies	3 865
--	-------

Il convient de noter que l'ensemble des ajustements opérés sur le résultat net (*) s'élevant au total à 5 062 milliers d'euros sont sans impact cash pour la société à l'exception des retraitements suivants :

- IFRS 3r Rémunérations post acquisition pour (983) milliers d'euros
- Activation de reports déficitaires pour 2 086 milliers d'euros (ajustement négatif)

La charge IFRS 2 des paiements fondés en actions (2 602 milliers d'euros) et de la juste valeur des BSA (3 250 milliers d'euros) impactera les capitaux propres à la date d'acquisition de ces instruments sans sortie de trésorerie pour la société.

Réconciliation des comptes consolidés 2019 proforma entre les états financiers et la communication financière 2020

<i>en milliers d'euros</i>	31/12/2019 pf Etats Fi.	Media Diamond	31 /12/2019 pf Com. Fi.
Chiffre d'affaires	69 717	2 127	67 590
Coût des ventes	(4 099)	(396)	(3 703)
Marge Brute¹⁷	65 617	1 730	63 887
Charges de personnel et charges externes	(62 653)	(1 380)	(61 273)
EBITDA retraité des activités poursuivies (A)	2 964	350	2 614
Retraitement des loyers - impact IFRS 16	2 963	83	2 880
Charges de personnel - Paiement fondé sur des actions IFRS 2	(2 546)	-	(2 546)
Charges de personnel - Rémunérations liées aux acquisitions IFRS 3R	(1 072)	-	(1 072)
EBITDA des activités poursuivies	2 309	433	1 876
Dotations aux amortissements et provisions (hors IFRS 16 et PPA) (1)	(4 135)	(17)	(4 118)
Autres produits et charges non courants (2)	(2 048)	(226)	(1 822)
Résultat opérationnel ajusté (B) = (A) + (1) +(2)	(3 219)	107	(3 326)
Dotations aux amortissements - Impact IFRS 16	(2 860)	(78)	(2 782)
Dotations aux amortissements du fonds de commerce Artefact (PPA)	(315)	-	(315)
Résultat opérationnel	(7 049)	112	(7 161)
Résultat financier net ajusté (C)	(477)	(27)	(450)
Juste valeur des BSA par résultat	-	-	-
Charges d'intérêts IFRS 16	(195)	(9)	(186)
Résultat financier net	(671)	(35)	(636)

¹⁷ Le coût des ventes correspond principalement aux achats Media, intégrés dans les prestations d'Artefact, des frais de sous-traitance des pôles Conseil et Création. La marge brute est l'indicateur de reconnaissance du revenu suivi par le Groupe dans la mesure où elle représente le chiffre d'affaires net conservé, exclu des frais engagés avec des fournisseurs externes en lien direct avec ses transactions.

Impôt sur le résultat (hors activation des reports déficitaires) (3)	(586)	(76)	(510)
Résultat net ajusté des activités poursuivies (B) + (C) + (3)	(4 282)	4	(4 286)
Activation des reports déficitaires	88	-	88
Résultat net des activités poursuivies	(8 218)	1	(8 219)

Paiements fondés en actions (IFRS2)

Le Groupe a mis en place un plan d'intéressement à long terme sur objectif pour certains employés, qui est classé dans les paiements fondés sur des actions et réglés en instruments de capitaux propres.

Les paiements aux employés fondés sur des actions et réglés en instruments de capitaux propres sont comptabilisés à la juste valeur des instruments de capitaux propres à la date d'octroi. Cette juste valeur est comptabilisée au compte de résultat consolidé sous la rubrique Charges de personnel – Paiement fondé sur des actions selon la méthode linéaire sur la période d'acquisition des droits, sur la base de l'estimation du Groupe du nombre d'instruments de capitaux propres dont l'acquisition est attendue, avec une contrepartie directe en capitaux propres.

À chaque date de clôture, le Groupe revoit son estimation du nombre d'instruments de capitaux propres dont l'acquisition est attendue. S'il y a lieu, l'incidence de cette révision est comptabilisée au compte de résultat consolidé sous la rubrique Charges de personnel – Paiement fondé sur des actions (IFRS 2) de sorte que la charge cumulée soit le reflet de l'estimation révisée en contrepartie d'un ajustement correspondant dans la réserve liée aux avantages du personnel fondés sur des actions. Les cotisations patronales relatives aux plans mis en place sont comptabilisées en sous-jacent, dans la même rubrique du compte de résultat consolidé.

Juste valeur par résultat des instruments dérivés passifs (IFRS 2)

Les instruments financiers dérivés sont initialement comptabilisés à la juste valeur à la date de signature du contrat dérivé, puis sont réévalués à la juste valeur à chaque date de clôture. Les variations ultérieures de la juste valeur des instruments dérivés sont comptabilisées immédiatement au compte de résultat consolidé dans le résultat financier net.

La juste valeur des instruments dérivés est présentée dans la note 13.

Rémunérations pour services postérieurs aux regroupements d'entreprises (IFRS3R)

Lors d'un regroupement d'entreprises, l'accord d'acquisition peut prévoir des clauses de complément de prix, sous forme de remise d'instruments de capitaux propres ou de transferts d'actifs supplémentaires.

Dans le cas où des paiements éventuels sont prévus au profit de salariés ou cédants de l'entité acquise qui poursuivent une activité salariée au sein de cette entité après la date d'acquisition, la norme IFRS 3 fournit des indications pour déterminer si ce paiement constitue une rémunération de services rendus à l'entreprise postérieurement à l'acquisition, entrant ainsi dans le champ d'application de la norme IAS 19, Avantage du personnel. En substance, tout paiement complémentaire éventuel au profit des vendeurs qui serait automatiquement annulé si le vendeur cessait son activité constitue une rémunération de services post acquisition comptabilisée au compte de résultat dans la rubrique Charges de personnel – rémunération pour services postérieurs à l'acquisition IFRS 3R en contrepartie d'une dette.

Actifs détenus en vue de la vente et résultat des activités abandonnées (IFRS5)

Une activité arrêtée ou en cours de cession est une composante du Groupe dont celui-ci s'est séparé (par sa vente ou d'une autre manière) ou qui est détenue en vue de sa vente. Conformément à l'IFRS 5, pour être classées en « Activités arrêtées ou en cours de cession » :

- les activités doivent avoir été arrêtées ou être préalablement classées en « Actifs destinés à être cédés » ;
- les activités arrêtées ou en cours de cession doivent être clairement distinguées du reste du Groupe, sur le plan opérationnel et pour la communication d'informations financières ;
- faire partie d'un plan de cession ou d'abandon unique et coordonné ou être une filiale acquise exclusivement dans le but de la revente.

Le résultat net des activités arrêtées ou en cours de cession est présenté sur une ligne distincte du compte de résultat, une analyse détaillée de ce montant étant donnée ci-dessous. Le compte de résultat des exercices précédents fait alors l'objet de reclassements pour présenter sur une ligne distincte le résultat des activités arrêtées ou en cours de cession. Dans le tableau des flux de trésorerie, les flux liés à ces activités sont présentés de manière séparée des flux des activités poursuivies.

Reconnaissance du chiffre d'affaires (IFRS 15)

La norme IFRS 15 établit un modèle qui s'applique aux produits des contrats conclus avec les clients. Selon la norme IFRS 15, les produits sont comptabilisés pour refléter le transfert de biens et de services promis aux clients pour des montants qui reflètent la contrepartie à laquelle une entité s'attend à avoir droit en échange de ces biens et services.

Agent vs Principal

Dans certaines transactions des activités Média, le Groupe agit en qualité de mandataire pour le compte des clients. Pour ces transactions, le Groupe calcule le montant net perçu, déduction faite de toute dépense d'achat Media encourue auprès de prestataires tiers. Dans d'autres transactions Media, le Groupe agit en son nom propre pour ses clients. Concernant les prestations Conseil / Data, le Groupe agit exclusivement en tant que principal.

Actifs et Passifs sur contrat

Les revenus reconnus à l'avancement qui sont conditionnels à l'approbation du client doivent être reconnus en tant qu'actifs sur contrats plutôt qu'en créances clients. Les avances clients qui seront reconnues en chiffre d'affaires lorsque le contrôle des services seront transférés aux clients sont désormais enregistrées en Passifs sur contrats

Contrats de location (IFRS 16)

IFRS 16 – Contrats de location, énonce les principes de comptabilisation, applicable aux contrats de location et impose aux preneurs de comptabiliser tous les contrats de location selon un modèle unique au bilan similaire à la comptabilisation des contrats de location-financement selon IAS 17

Applicable à compter du 1er janvier 2019, la norme a pour effet, chez le preneur, la comptabilisation :

- **Au bilan**, d'une dette de location au passif au titre des loyers payés et d'un droit d'utilisation à l'actif représentant l'actif sous-jacent pendant la durée du contrat,
- **Au compte de résultat**, des intérêts calculés sur la dette de location et de la charge d'amortissement sur le droit d'utilisation,

Cette présentation des charges de location entraîne dans le tableau de flux de financement, une augmentation correspondante des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation et une diminution des flux de trésorerie liés aux activités de financement.

Information sectorielle

Conformément à la norme IFRS 8, Secteurs opérationnels, les secteurs d'activité rapportés sont cohérents avec ceux utilisés dans le reporting interne fourni au principal décideur opérationnel. Le principal décideur opérationnel, qui est en charge de l'allocation des ressources et de l'évaluation de la performance des secteurs opérationnels, a été identifié comme étant le conseil d'administration.

Les informations concernant les secteurs opérationnels se fondent sur les mêmes règles et principes comptables que ceux qui ont été utilisés pour la préparation des états financiers consolidés.

Avantages du personnel

Conformément à la norme IAS 19 « Avantages du personnel », les engagements résultant de régimes à prestations définies, ainsi que leur coût, sont évalués par des actuaires indépendants suivant des unités de crédit projetées.

La Société n'a comme engagement que le versement d'indemnités de fin de carrière à des salariés en France.

Les hypothèses retenues pour la France sont les suivantes :

- Application de la convention collective Syntec,
- Age de départ : 67 ans
- Table de mortalité INSEE la plus récente disponible
- Taux d'actualisation iBoxx 10 ans : 1%
- Taux de charges sociales : 40%
- Taux de rotation du personnel : 20%
- Revalorisation des salaires : 2,00%

Certains avantages sont également fournis dans le cadre de régimes à cotisations définies. Les cotisations relatives à ces régimes sont inscrites en charges lorsqu'elles sont encourues.

Subventions & crédits d'impôt

Les subventions publiques sont comptabilisées à la juste valeur si leur attribution est raisonnablement assurée et si le Groupe remplit toutes les conditions y afférentes.

Les subventions publiques liées à des coûts sont différées et comptabilisées dans le compte de résultat de la période nécessaire pour les rattacher aux coûts qu'elles sont censées compenser.

A ce titre, Artefact SA est éligible au Crédit d'impôt recherche (CIR) qui est comptabilisé dans le compte de résultat consolidé en « Autres produits opérationnels » lorsqu'il est acquis. Les crédits d'impôt pour les frais de développement qui sont capitalisés comme faisant partie des immobilisations incorporelles sont déduits des montants portés à l'actif et comptabilisés dans le compte de résultat consolidé par l'intermédiaire d'une réduction de la charge d'amortissement.

Autres produits et charges opérationnels non courants

Conformément à la recommandation n° 2013-03 du 7 novembre 2013 de l'Autorité des Normes Comptables (ANC), les autres charges et produits opérationnels sont présentés sur une ligne distincte du compte de résultat. Il s'agit de produits et charges en nombre très limité, clairement identifiables et peu fréquents, qui ont une incidence significative sur la performance consolidée. Cette classification s'applique à certains produits ou charges d'un montant significatif qui sont inhabituels par leur nature ou par leur fréquence, tels qu'une plus-value de cession ou des coûts de restructuration, etc. Ils sont présentés de manière distincte dans le compte de résultat pour permettre aux lecteurs des états financiers consolidés afin de mieux comprendre la performance opérationnelle courante du Groupe.

Résultat de base par action

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net de l'exercice attribuable aux actionnaires ordinaires de la Société par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation durant chaque période considérée.

Résultat dilué par action

Le résultat dilué par action est calculé en ajustant le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation des effets dilutifs des instruments de capitaux propres. Le nombre d'actions prises en compte au titre des options, bons de souscription d'actions et instruments similaires est calculé selon la méthode du « rachat d'actions ». Les actions ordinaires potentiellement dilutives de la Société comprennent les options sur actions attribuées au personnel salarié, les bons de souscription d'actions et l'option de conversion intégrée dans les obligations convertibles.

3.3 – Présentation du bilan

Regroupements d'entreprises et écart d'acquisition

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition. La contrepartie transférée pour l'acquisition d'une filiale comprend :

- la juste valeur des actifs transférés,
- les passifs repris à l'égard des anciens propriétaires de l'entité acquise,
- les parts de capitaux propres émises par le Groupe, et
- la juste valeur des actifs et passifs pouvant résulter d'un accord de contrepartie éventuelle.

Les actifs identifiables acquis et les passifs et passifs éventuels repris lors d'un regroupement d'entreprises sont initialement évalués à leur juste valeur à la date d'acquisition, à l'exception des actifs et passifs d'impôts différés, et des actifs et passifs liés aux avantages du personnel de l'entreprise acquise, qui sont comptabilisés et évalués selon les normes IAS 12 - Impôts sur le résultat et IAS 19 - Avantages du personnel, respectivement.

Pour chaque regroupement d'entreprises, le Groupe évalue les intérêts minoritaires dans l'entreprise acquise à la juste valeur ou au prorata des actifs nets identifiables de l'entreprise acquise.

Les coûts liés à l'acquisition sont comptabilisés en charge à mesure qu'ils sont engagés.

Lorsque la contrepartie transférée par le Groupe dans le cadre d'un regroupement d'entreprises comprend des actifs et des passifs résultant d'un accord de contrepartie éventuelle, cette contrepartie éventuelle est évaluée à la juste valeur à la date d'acquisition et incluse comme faisant partie de la contrepartie transférée. Les variations ultérieures de la juste valeur de la contrepartie éventuelle correspondent à des ajustements de la période d'évaluation lorsqu'elles sont liées à l'obtention d'informations complémentaires par l'acquéreur pendant la période d'évaluation (12 mois) à propos de faits et de circonstances qui prévalaient à la date de l'acquisition. Les ajustements de la période d'évaluation sont comptabilisés de façon rétrospective par ajustement du montant de l'écart d'acquisition. Les variations ultérieures de la juste valeur de la contrepartie éventuelle qui résultent d'événements survenus après la date d'acquisition ne correspondent pas à des ajustements de la période d'évaluation et leur comptabilisation dépend de la nature de la contrepartie éventuelle :

- Si elle est classée dans les capitaux propres, la contrepartie éventuelle n'est pas réévaluée et le règlement final est comptabilisé dans les capitaux propres ;
- Si elle est classée comme un actif ou un passif qui constitue un instrument financier et qui entre dans le champ d'application de l'IFRS 9, elle est évaluée à sa juste valeur, tout gain ou perte résultant de cette réévaluation étant constatées soit au compte de résultat soit dans les autres éléments du résultat global conformément aux normes IFRS ;
- Si elle est classée comme un actif ou un passif qui constitue un instrument financier qui n'entre pas dans le champ d'application de l'IFRS 9, les variations ultérieures de sa juste valeur sont comptabilisées conformément à la norme IAS 37 ou à d'autres normes IFRS appliquées à ces éléments.

Si le regroupement d'entreprises est réalisé par étapes, la valeur comptable de la participation détenue précédemment dans l'entreprise acquise est réévaluée à la juste valeur à la date d'acquisition. Les gains et pertes découlant de cette réévaluation sont comptabilisés au compte de résultat, dans la rubrique « Autres produits et charges non courants ».

L'écart d'acquisition apparaît lors de regroupements d'entreprises, lorsque la somme de la contrepartie transférée, évaluée à la juste valeur, du montant de l'intérêt minoritaire et de la juste valeur de la participation détenue précédemment dans l'entreprise acquise dépasse le montant des actifs nets acquis identifiables. L'écart d'acquisition positif est comptabilisé en immobilisation incorporelle au bilan consolidé. L'écart d'acquisition n'est plus amorti mais fait l'objet d'un test de dépréciation.

Tests de dépréciation des écarts d'acquisition

Pour les besoins des tests de dépréciation, l'écart d'acquisition est affecté à chacune des unités génératrices de trésorerie (UGT), ou groupes d'UGT du Groupe, qui sont censés tirer profit des synergies liées au regroupement. Si cette allocation de l'écart d'acquisition ne peut pas être effectuée avant la clôture de l'exercice, elle interviendra au

cours de l'exercice suivant. Une UGT ou un groupe d'UGT auquel l'écart d'acquisition a été affecté fait l'objet d'un test annuel de dépréciation, ainsi que de tests ponctuels en cas d'évolution défavorable de certains indicateurs, en comparant la valeur recouvrable agrégée des actifs d'un groupe d'UGT avec leur valeur nette comptable. La valeur recouvrable de l'écart d'acquisition de chaque UGT est déterminée sur la base d'un calcul de la valeur d'utilité effectué sur la base des flux de trésorerie actualisés. Ils sont déterminés dans le cadre des hypothèses économiques et des conditions d'exploitation prévisionnelles suivantes :

- les flux de trésorerie utilisés sont issus des plans d'affaires des unités concernées disponibles à la date de l'évaluation et sont étendus sur une période explicite de 4 ans ;
- au-delà de cet horizon est calculée la valeur terminale correspondant à la capitalisation à l'infini du dernier flux de la période explicite ;
- le taux d'actualisation par pays correspond à un coût moyen pondéré du capital après impôt. Ce taux après impôt est appliqué à des flux de trésorerie après impôt.

Si la valeur recouvrable de l'UGT est inférieure à sa valeur comptable, la dépréciation est affectée en premier lieu à la réduction de la valeur comptable de l'écart d'acquisition affecté à l'unité, puis aux autres actifs de l'unité au prorata de leur valeur comptable. Une dépréciation de l'écart d'acquisition n'est pas reprise au cours d'un exercice ultérieur.

Les gains et pertes découlant de la cession d'une entité comprennent la valeur comptable de l'écart d'acquisition de cette entité. En cas de gain résultant d'une acquisition à des conditions avantageuses, un écart d'acquisition négatif est comptabilisé directement au compte de résultat.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles acquises séparément sont évaluées après comptabilisation initiale au coût. Le coût des immobilisations incorporelles acquises dans le cadre d'un regroupement d'entreprises correspond à leur juste valeur à la date d'acquisition. Après leur comptabilisation initiale, les immobilisations incorporelles sont comptabilisées au coût, diminué du cumul des amortissements et des dépréciations pour pertes de valeurs.

Le Groupe juge si les durées d'utilité des immobilisations incorporelles sont déterminées ou indéterminées. Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée ne sont pas amorties et sont soumises à des tests de dépréciation chaque année, soit individuellement soit au niveau de l'unité génératrice de trésorerie à laquelle l'immobilisation incorporelle appartient. La durée d'utilité des immobilisations incorporelles à durée de vie indéterminée est revue annuellement afin de déterminer si leur classement en immobilisations à durée de vie indéterminée demeure justifié. Les immobilisations incorporelles ayant une durée de vie déterminée sont amorties sur la durée d'utilité économique et sont soumises à un test de dépréciation chaque fois qu'il existe une indication que l'immobilisation incorporelle s'est dépréciée. La durée d'utilité et le mode d'amortissement des immobilisations incorporelles ayant une durée de vie déterminée sont réexaminés au moins à la clôture de chaque exercice.

Les frais de développement directement attribuables qui sont portés au bilan dans les immobilisations incorporelles se décomposent comme suit :

- Les salaires et autres coûts liés au personnel engagés dans le cadre du développement ;
- Les frais encourus sur les projets d'étude et de développement externalisés
- Les dotations nettes aux amortissements relatives aux immobilisations corporelles et incorporelles afférentes.

Les autres immobilisations incorporelles sont amorties de façon linéaire comme suit :

- Logiciels : entre 3 et 5 ans
- Relations clients : 10 ans
- Technologies : 5 ans
- Marques : non amorties (durée illimitée)

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont inscrites à l'actif du bilan à leur coût historique après déduction des amortissements cumulés. Le coût historique intègre les frais directement attribuables à l'acquisition des actifs.

Les coûts ultérieurs sont inclus dans la valeur comptable de l'actif ou, le cas échéant comptabilisés comme un actif séparé, s'il est probable que des avantages économiques futurs associés à l'actif iront au Groupe et que le coût de l'actif peut être mesuré de manière fiable. La valeur comptable d'une immobilisation corporelle comptabilisée séparément est décomptabilisée lors de son remplacement.

Les immobilisations corporelles sont amorties de façon linéaire de manière à affecter les coûts à leurs valeurs résiduelles sur leur durée d'utilité estimée ou, pour les aménagements et agencements et certaines immobilisations louées, sur la plus courte de la durée du contrat de location et de sa durée d'utilité, comme suit :

- Agencements et aménagements divers : 5-10 ans ;
- Matériel de bureau : 3-5 ans ;
- Matériel informatique : 3-5 ans.

Les valeurs résiduelles et durées d'utilité des actifs sont revues et ajustées, le cas échéant, à chaque clôture.

Les plus- ou moins-values de cessions sont déterminées en comparant le produit de cession à la valeur comptable de l'actif cédé et sont comptabilisées dans le compte de résultat consolidé.

Dépréciation d'actifs non financiers autres que l'écart d'acquisition

Les immobilisations corporelles et incorporelles amortissables sont soumises à un test de dépréciation si des événements ou de nouvelles circonstances indiquent que leur valeur comptable risque d'être irrécupérable. Les immobilisations incorporelles autres que l'écart d'acquisition qui ont une durée d'utilité indéfinie ou ne sont pas encore prêts à être utilisés ne sont pas amortissables et sont soumises à un test de dépréciation annuel, ou à des tests ponctuels en cas d'évolution défavorable de certains indicateurs.

Une perte de valeur est comptabilisée dans le compte de résultat consolidé à la rubrique Amortissements d'actifs corporels et incorporels à raison de l'excédent de la valeur comptable d'un actif sur sa valeur recouvrable. La valeur recouvrable d'un actif est la valeur la plus élevée entre sa juste valeur minorée du coût de vente et sa valeur d'utilité. Lorsqu'il n'est pas possible d'estimer la valeur recouvrable d'un actif en particulier, le Groupe détermine la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie (UGT) à laquelle l'actif appartient.

Pour les actifs non financiers autres que l'écart d'acquisition ayant subi une perte de valeur au cours des périodes antérieures, la reprise éventuelle de la perte de valeur est examinée à chaque date de clôture.

Actifs financiers

Lors de leur comptabilisation initiale, les actifs financiers sont évalués à la juste valeur, majorée, dans le cas des actifs financiers qui ne sont pas enregistrés à la juste valeur par le biais du compte de résultat, des coûts de transaction directement attribuables à leur acquisition. Les coûts de transaction des actifs financiers enregistrés à la juste valeur par le biais du compte de résultat sont comptabilisés en charges.

Les actifs financiers disponibles à la vente et les actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat sont ultérieurement évalués à leur juste valeur. Les gains et pertes liés aux variations de la juste valeur de ces actifs sont comptabilisés en résultat dans les autres produits et charges financiers dans la période au cours de laquelle ils interviennent.

Le Groupe évalue à chaque date de clôture s'il existe des éléments objectifs indiquant qu'un actif financier ou un groupe d'actifs financiers est déprécié. Un actif financier est déprécié seulement s'il existe des éléments objectifs indiquant une perte de valeur résultant d'un ou plusieurs événements survenus après la comptabilisation initiale de l'actif.

Créances clients

Les créances clients sont les montants dus par les clients pour les services rendus dans le cadre normal de l'activité du Groupe. Si l'encaissement est prévu dans un délai inférieur ou égal à un an (ou, à défaut, durant le cycle normal de l'activité), ils sont comptabilisés dans les actifs courants. À défaut, ils sont comptabilisés en actifs non courants.

Les créances clients sont comptabilisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est comptabilisée le cas échéant conformément aux dispositions d'IFRS 9 (cf. note 3.2)

Trésorerie et équivalents de trésorerie

Dans le tableau des flux de trésorerie consolidés, la trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les dépôts bancaires à vue, les autres investissements à court terme considérés comme très liquides assortis d'une échéance initiale de moins de trois mois et soumis à des risques de changements de valeur non significatifs, ainsi que les découverts bancaires s'ils ne constituent pas une opération de financement. Dans le bilan consolidé, les découverts bancaires sont inclus dans le poste Dettes financières des passifs courants.

Capital social

Les actions ordinaires sont comptabilisées dans les capitaux propres. Les coûts marginaux directement imputables à l'émission d'actions nouvelles ou d'options sont portés dans les capitaux propres en réduction de la prime d'émission.

Si une société du Groupe achète des instruments de capitaux propres de la Société, par exemple dans le cadre d'un rachat d'actions ou d'un plan de rémunération fondé sur des actions, la contrepartie versée, y compris tout coût marginal directement imputable (après impôts), est présentée en diminution des capitaux propres attribuables aux actionnaires de la Société comme des actions propres jusqu'à ce que ces actions soient annulées ou réémises. Si ces actions ordinaires sont réémises, toute contrepartie reçue, après déduction des éventuels coûts de transaction marginaux directement imputables et de l'incidence fiscale afférente, sont inclus dans les capitaux propres attribuables aux actionnaires de la Société.

Provisions

Les provisions pour litiges ou risques divers sont comptabilisées lorsque :

- il existe une obligation actuelle juridique ou implicite résultant d'un événement passé ;
- il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour éteindre l'obligation
- le montant de l'obligation peut faire l'objet d'une estimation fiable.

Les provisions ne sont pas comptabilisées au titre de pertes opérationnelles futures. Les provisions sont évaluées à la valeur actuelle de la meilleure estimation, faite par la direction, de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation actuelle à la date de clôture. Les provisions sont affectées en provisions courantes ou non courantes en fonction de leur part respective à moins d'un an et à plus d'un an.

Emprunts

Les emprunts sont comptabilisés initialement à leur juste valeur, soit leur produit d'émission (juste valeur de la contrepartie reçue) diminué des coûts de transaction. Par la suite, ils sont évalués à leur coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Toute différence entre les produits (nets des coûts de transaction) et la valeur de rachat est comptabilisée au compte de résultat sur la durée des emprunts en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les encaissements futurs (coûts de transaction inclus) jusqu'à l'échéance des passifs financiers, ou sur une période plus courte le cas échéant, de manière à obtenir leur valeur nette comptable lors de leur comptabilisation initiale.

Les coûts directement imputables à l'établissement de facilités de crédit sont comptabilisés en coûts de transaction de l'emprunt dans la mesure où il est probable que tout ou partie de la facilité sera tirée. Dans ce cas, la comptabilisation des frais est différée jusqu'au tirage effectif. Dans la mesure où aucun élément ne permet de

conclure qu'il est probable que tout ou partie de la facilité sera tirée, les frais sont capitalisés en tant qu'avance sur les services de liquidité et sont amortis sur la période de la facilité à laquelle ils se rapportent.

Les emprunts sont comptabilisés en passifs courants, à moins que le Groupe ne dispose d'un droit inconditionnel de différer le remboursement de l'obligation d'au moins 12 mois après la date de clôture.

Dettes fournisseurs

Ces sommes représentent des passifs pour services fournis par le Groupe avant la fin de l'exercice et qui n'ont pas encore été payés. Les dettes fournisseurs sont classées dans les passifs courants si leur date d'échéance est de moins d'un an après la date de clôture. Elles sont comptabilisées initialement à leur valeur nominale, sauf si leur échéance dépasse les délais standards, auquel cas elles sont initialement évaluées à la juste valeur, puis évaluées à leur coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Impôts exigibles et différés

La charge d'impôt au titre de l'exercice comprend les impôts exigibles et les impôts différés. L'impôt est comptabilisé au compte de résultat consolidé, à l'exception de la part relative aux éléments comptabilisés dans les autres éléments du résultat global ou directement en capitaux propres. Dans ce cas, l'impôt est également comptabilisé dans ces rubriques.

La charge d'impôt exigible est calculée sur la base du taux d'impôt effectif à la date de clôture dans les pays où la Société et ses filiales opèrent et génèrent des bénéfices imposables. La direction évalue régulièrement les positions retenues pour l'établissement des déclarations fiscales dans les situations où la réglementation fiscale est sujette à interprétation. Il fixe, le cas échéant, des provisions sur la base des montants qui seront probablement versés aux autorités fiscales.

Les impôts différés sont constatés sur la base des différences temporaires entre la valeur comptable des actifs et des passifs au bilan consolidé et leur base fiscale. Toutefois, les passifs d'impôt différé ne sont pas comptabilisés lorsqu'ils résultent de la comptabilisation initiale d'un écart d'acquisition. L'impôt différé n'est pas comptabilisé s'il est généré par la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction autre qu'un regroupement d'entreprises qui, à la date de la transaction, n'affecte ni le résultat comptable, ni le résultat fiscal. L'impôt différé est calculé sur la base des taux d'imposition (et des régimes d'imposition) effectifs à la date de clôture et dont l'application est anticipée lors de la réalisation de l'actif d'impôt différé ou du règlement du passif d'impôt différé. Les actifs et passifs d'impôt différé ne sont pas actualisés.

Les actifs d'impôt différé sont comptabilisés uniquement lorsqu'il est probable qu'il existera un bénéfice imposable sur lequel pourront s'imputer les différences temporaires. La valeur comptable des actifs d'impôt différé est revue à chaque date de clôture et réduite dans la mesure où il n'est plus probable qu'un bénéfice imposable suffisant soit disponible pour permettre l'utilisation de tout ou partie de ces actifs d'impôt différé.

Des passifs d'impôt différé sont comptabilisés pour des différences temporaires imposables résultant de participations dans des filiales, des entreprises liées et des partenariats, sauf si le Groupe est en mesure de contrôler la date à laquelle la différence temporaire s'inversera et s'il est probable que la différence temporaire ne s'inversera pas dans un avenir proche.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont compensés s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôt exigible, et s'ils concernent des impôts sur le résultat prélevé par la même autorité fiscale soit sur la même entité imposable, soit sur des entités imposables différentes, mais qui ont l'intention de régler les actifs et les passifs d'impôt exigible sur la base de leur montant nets.

3.4 – Recours à des estimations et hypothèses

La préparation des états financiers selon les normes IFRS exige de la Direction d'exercer son jugement dans l'application des principes comptables et qu'elle formule des estimations et des hypothèses raisonnables sur l'avenir. Ces estimations font l'hypothèse de la continuité d'exploitation et sont établies en fonction des informations disponibles lors de leur établissement. Les estimations et jugements, continuellement mis à jour, sont fondés sur les informations historiques et sur d'autres facteurs, notamment sur l'anticipation d'événements futurs

jugés raisonnables au vu des circonstances. Lorsque le Groupe formule des estimations et des hypothèses concernant des événements futurs, les estimations comptables qui en résultent, par définition, peuvent se révéler, dans le futur, différentes de la réalité.

Les estimations comptables et les jugements les plus importants utilisés par le Groupe dans la préparation de ses états financiers consolidés sont présentés ci-après :

Dépréciation d'actifs non financiers

Le Groupe vérifie, au moins annuellement, l'écart d'acquisition et les immobilisations incorporelles qui ne font pas l'objet d'amortissement ainsi que les autres actifs non financiers en cas d'apparition d'indices de dépréciation.

Le Groupe a estimé la valeur recouvrable des secteurs opérationnels au moyen de modèles prospectifs d'actualisation des flux de trésorerie nécessitant la formulation d'hypothèses concernant les flux de trésorerie, les marges et le taux d'actualisation futurs. La note 10 fournit plus de détails sur les méthodes et sur les hypothèses utilisées pour l'estimation des valeurs nettes recouvrables.

Comptabilisation des actifs d'impôt différé pour les pertes fiscales reportées

La comptabilisation des actifs d'impôt différé pour les pertes fiscales reportées dépend de la probabilité qu'un bénéfice imposable futur sera suffisant pour compenser les pertes fiscales reportées et, le cas échéant, de la période à laquelle interviendra leur recouvrement.

Le Groupe exerce donc son jugement pour estimer la performance financière future de l'entité juridique ou du groupe fiscal particulier dans lequel l'actif d'impôt différé a été comptabilisé, et pour estimer la période à laquelle interviendra son recouvrement. Le paragraphe 3.3 et la note 8 fournissent plus de détails sur les méthodes et sur les hypothèses utilisées pour l'estimation du bénéfice imposable futur.

3.5 – Modalités de consolidation

Les états financiers consolidés du Groupe comprennent les états financiers d'Artefact et de ses filiales au 31 décembre 2020. Les états financiers des filiales sont préparés sur la même période de référence que ceux de la société mère. La liste des sociétés retenues dans le périmètre de consolidation figure en note 4 ci-après.

Les filiales sont définies comme toutes les entités sur lesquelles le Groupe exerce le contrôle. Les filiales sont consolidées par intégration globale à compter de la date à laquelle le Groupe en obtient le contrôle, et sont exclues du périmètre de consolidation dès la date à laquelle elles cessent d'être contrôlées par le Groupe. Les comptes des filiales consolidées sont retraités le cas échéant, afin d'assurer l'homogénéité des règles de comptabilisation et d'évaluation.

3.6 – Méthodes de conversion

Les états financiers consolidés sont présentés en euros (EUR) qui est la monnaie de présentation du Groupe.

Conversion des états financiers des filiales en devises

Les états financiers des entités du Groupe dont la monnaie fonctionnelle diffère de la monnaie de présentation sont convertis en euros de la manière suivante :

- Les actifs et passifs de chacune d'entre elles, à l'exception des capitaux propres, sont convertis au cours de clôture.
- Les capitaux propres sont convertis au cours historique.
- Les produits et charges et les flux de trésorerie sont convertis au cours de change moyen de l'exercice,

Les différences de conversion qui en résultent sont inscrites en capitaux propres dans le poste « Ecart de conversion » pour la part du groupe.

Les taux de change utilisés pour la conversion des états financiers des filiales du Groupe (source : Banque de France) sont indiqués ci-dessous (1 euro converti dans chaque devise) :

<i>Taux de change</i>		Cours de clôture		Cours moyen	
		31/12/2020	31/12/2019	2020	2019
Dirham des Emirats	AED	4,5311	4,1256	4,0921	4,1112
Dollar australien	AUD	1,5896	1,5995	1,6629	1,6109
Real Brésilien	BRL	6,3735	4,5157	5,3699	4,4134
Franc Suisse	CHF	1,0802	1,0854	1,0678	1,1124
Yuan chinois	CNY	8,0225	7,8205	7,7752	7,7355
Couronne danoise	DKK	7,4409	7,4715	7,4636	7,4661
Livre sterling	GBP	0,8990	0,8508	0,8732	0,8777
Dollar de Hong Kong	HKD	9,5142	8,7473	8,6495	8,7715
Ringgit malaysien	MYR	4,9340	4,5953	4,6852	4,6374
Couronne norvégienne	NOK	10,4703	9,8638	10,5748	9,8511
Couronne suédoise	SEK	10,0343	10,4468	10,5956	10,5891
Dollar de Singapour	SGD	1,6218	1,5111	1,5438	1,5273
Dollar US	USD	1,2271	1,1234	1,1143	1,1195

L'écart d'acquisition et les ajustements à la juste valeur provenant de l'acquisition d'entités étrangères sont traités comme des actifs et passifs de l'entité étrangère et convertis au cours de clôture. Les écarts de conversion sont comptabilisés dans les Autres éléments du résultat global.

Transactions et soldes

Les transactions en devises étrangères, c'est-à-dire dans des devises autres que la monnaie fonctionnelle des entités, sont converties au taux de change en vigueur à la date de ces transactions ou à leur date de réévaluation. Les gains et pertes de change résultant du règlement de ces transactions et de la conversion au cours de change de clôture des actifs et passifs monétaires libellés en devises étrangères sont comptabilisés dans le compte de résultat consolidé, sous la rubrique « Autres produits financiers » ou « Autres charges financières ».

4. Périmètre de consolidation

Le périmètre de consolidation au 31 décembre 2020 est le suivant :

Sociétés	Siège social	Pays	% de part.	% de contrôle	Méthode
Activités poursuivies					
Artefact SA	19 rue Richer 75009 Paris	France	Sté mère	Sté mère	IG
Pixidis SARL	19 rue Richer 75009 Paris	France	100%	100%	IG
Artefact Germany GmbH	Rothenbaumchaussee 80C 20148 Hamburg	Allemagne	100%	100%	IG
metapeople GmbH	Wiesenstrasse 17 8008 Zürich	Suisse	100%	100%	IG
Artefact Netherlands	Stationsplein 32 3511 ED Utrecht Netherlands	Pays-Bas	100%	100%	IG
Artefact Marketing engineers UK Limited	4th Floor, 78 Chamber Street Whitechapel, London E1 8BL	UK	100%	100%	IG
Artefact Data Spain SL	CL ALFONSO XII, 8 28014 Madrid, Spain	Espagne	100%	100%	IG
Media Diamond	Calle Marques de Monteagudo, 22, 28028 Madrid	Espagne	50%	50%	MEE
Artefact MENA FZ-LLC	DIC-15 Building Office G10-11 Dubai Internet City Middle East	Dubai	100%	100%	IG
Artefact APAC Ltd	Unit 1904-5, 135 Bonham Strand Trade Center, Hong Kong	Hong Kong	100%	100%	IG
Artefact Consulting Hong Kong Limited	Unit 1904-5, 135 Bonham Strand Trade Center, Hong Kong	Hong Kong	100%	100%	IG
Artefact Malaysia SDN. BHD.	Level 27 Centerpoint North Tower, Mid Valley City, Lingkaran Syed Putra, 59200 Kuala Lumpur	Malaisie	100%	100%	IG
Artefact Australia PTY LTD	77-83 City Road, Southbank, Victoria 3006	Australie	100%	100%	IG
Artefact Consulting Singapore PTE. Ltd.	92 Robinson Road, #11-04 SIF Building, 68899 Singapore	Singapour	100%	100%	IG
Netbooster Asia Limited	10 Floor, Guangdong Investment Tower, 148 Connaught Road Central, Hong Kong	Hong Kong	76,71%	100%	IG
Artefact (Shanghai) Data and Technology, Ltd.	Room 29,1 / F, No. 76-82 Huasheng Road, Jing'an District, Shanghai	Chine	76,71%	100%	IG
8Matic Advertising (Shanghai) Co, Ltd	No 360 Hengtong Road, Jingan district Shanghai, China	Chine	76,71%	100%	IG
8Matic Limited	10 Floor, Guangdong Investment Tower, 148 Connaught Road Central, Hong Kong	Hong Kong	77,51%	100%	IG
Artefact Do Brasil Consultoria Estrategica Ltda	Avenida das Nações Unidas, 12901,11° andar São Paulo	Brésil	93%	100%	IG
Sociétés non consolidées présentant une activité non significative en 2020					
Artefact Holding A/S	Pilestraede 521, 3, sal 1112 Copenhagen K	Danemark	100%	100%	NC
Artefact Norway AS	Filipstad Brygge 1 – 2nd floor 0252 Oslo	Norvège	100%	100%	NC
Netbooster Sweden	Sankt Eriksgatan 63 11234 Stockholm	Suède	100%	100%	NC
Artefact Denmark A/S	Pilestraede 521, 3, sal 1112 Copenhagen K	Danemark	100%	100%	NC
NetBooster Finland Oy	Bulevardi 2-4 A, 00120 Helsinki	Finlande	100%	100%	NC

Les variations de périmètre au cours de l'exercice 2020 sont les suivantes :

- **Sortie de périmètre:** liquidation de Artefact Italy SRL et déconsolidation des entités nordiques placées en activité abandonnées en 2019 (Artefact Denmark A/S, NetBooster Finland Oy, Artefact Norway AS, Netbooster Sweden et Netbooster Holding A/S). Ces entités ont été déconsolidées car elles sont en cours de liquidation et présentent un volume d'activité non significatif en 2020. Le goodwill ainsi que les titres détenus par la société mère ont été intégralement dépréciés en 2019.
- **Changement de périmètre:** Rachat de participations complémentaires conformément à ce qui est prévu dans le SPA d'acquisition d'8matic signé en mars 2018 (rachat de 17,41% de 8 Matic Limited et 8,95% dans les sociétés Netbooster Asia LTD, Netbooster Internet Science and Technology, 8 Matic Advertising Shanghai)
- **Changement de méthode de comptabilisation:** La société Media Diamond détenue à 50% par le Groupe a été consolidée sous le régime de la mise en équivalence du fait d'une perte de contrôle avérée au cours de l'exercice/ A noter que le Groupe a intégralement cédé ses parts en avril 2021.

5. Notes relatives à certains postes du bilan et du compte de résultat

Note 1 | Chiffre d'affaires – Information sectorielle

D'un point de vue opérationnel, la Direction suit l'activité du groupe par zone géographique.

La Direction a ainsi identifié 3 zones géographiques : la France, le reste de l'Europe ainsi que les autres marchés, incluant la zone Asie Pacifique, le Moyen-Orient et le Brésil.

Marge brute et rentabilité par zone géographique

<i>en milliers d'euros</i>	Marge brute		EBITDA	
	2020	2019	2020	2019
France	34 647	28 919	9 773	3 547
Reste de l'Europe	20 398	23 943	2 026	(1 396)
Autres marchés	15 220	12 755	2 135	812
Impact retraitements IFRS 2, IFRS 3R, IFRS16			(814)	(654)
TOTAL	70 265	65 617	13 120	2 309

Note 2 | Charges de personnel

<i>en milliers d'euros</i>	2020	2019
Salaires et traitements	(39 641)	(40 828)
Charges sociales	(7 931)	(9 171)
Engagements postérieurs à l'emploi	(12)	(14)
Autres	(1 100)	(1 072)
Sous-total	(48 683)	(51 085)
Paiement fondé sur des actions IFRS2	(2 602)	(2 546)
Rémunération pour service postérieurs aux regroupements d'entreprises IFRS 3R	(983)	(1 072)
TOTAL	(52 268)	(54 703)

Effectif moyen

L'effectif moyen du groupe se répartit de la façon comme suit :

	2020	2019
France	245	251
Reste de l'Europe	257	348
Autres Marchés	154	165
TOTAL	656	764

Paiement fondé sur des actions IFRS2

Cette rubrique du compte de résultat intitulée « Charges de personnel - Paiement fondé sur des actions IFRS2 » qui représente une charge de 2 602 milliers d'euros, correspond au reclassement en charge de personnel selon la norme IFRS2, des actions gratuites pour 1 388 milliers d'euros et des actions de préférence dites ADP2 pour 1 214 milliers d'euros.

Rémunérations pour services postérieurs aux regroupements d'entreprises IFRS 3R

Ce poste représentant une charge de 983 milliers d'euros sur l'année 2020 enregistrée en charges de personnel – rémunérations pour services postérieurs aux regroupements d'entreprises conformément à la norme IFRS 3 révisé correspond aux compléments de prix de 8 Matic, définis contractuellement au-delà du minimum garanti et indexés sur des conditions de présence et de performance.

Note 3 | Charges externes

<i>en milliers d'euros</i>	2020	2019
Locations et charges locatives	(3 309)	(4 209)
Honoraires	(1 494)	(1 584)
Frais de déplacement	(454)	(1 711)
Dépenses marketing	(462)	(1 220)
Cotisations et abonnements	(180)	(284)
Licences IT	(681)	(807)
Téléphone et internet	(231)	(265)
Équipements IT	(241)	(784)
Entretien & maintenance	(418)	(427)
Assurance	(205)	(192)
Dépenses de recrutement	(489)	(624)
Dépenses divertissement personnel	(303)	(434)
Frais bancaires	(121)	(163)
Formations	(212)	(184)
Fourniture de bureau	(136)	(223)
Autres	(48)	(102)
TOTAL	(8 985)	(13 212)

La diminution de 4 227 milliers d'euros s'explique principalement par le chantier d'optimisation des coûts débuté en 2019 ainsi que par la fin des investissements réalisées sur les deux dernières années afin de structurer le Groupe et la marque Artefact. Ce poste est aussi impacté par le recentrage du Groupe sur ses zones géographiques rentables avec la cession de Media Diamond mise en équivalence dans les comptes consolidés 2020.

Pour mémoire, les charges de location sont compensées par le retraitement IFRS 16 comptabilisé séparément pour 2 780 milliers d'euros en 2020 et 2 963 milliers d'euros en 2019.

Note 4 | Autres produits et charges courants

<i>en milliers d'euros</i>	2020	2019
Crédit d'impôt recherche et autres subventions	1 551	1 650
Autres produits courants	297	647
Perte & Dotation nette dépréciations clients	37	(178)
Autres charges courantes	(124)	(85)
TOTAL	1 762	2 034

Note 5 | Dotations aux amortissements et provisions

<i>en milliers d'euros</i>	2020	2019
Amortissements des immobilisations incorporelles	(395)	(453)
Amortissements des immobilisations corporelles	(623)	(621)
Dépréciation des écarts d'acquisition	0	(3 100)
Dotation aux provisions d'exploitation	(150)	(276)
TOTAL	(1 168)	(4 450)

Le tableau ci-dessus n'inclut pas l'impact de l'amortissement du droit d'utilisation conformément à la norme IFRS 16.

Note 6 | Autres produits et charges opérationnels non courants

<i>en milliers d'euros</i>	2020	2019
Charges de restructuration	(1 150)	(1 330)
Frais engagés pour cessions / regroupements d'entreprises	-	(170)
Autres	47	(371)
TOTAL	(1 103)	(1 871)

Les charges de restructuration correspondent à la poursuite de la réorganisation du Groupe au cours de l'exercice 2020 suivant une stratégie d'optimisation des effectifs des fonctions support et d'une partie des équipes opérationnelles. Elles concernent principalement la poursuite des plans initiés en 2019 en Allemagne (791 milliers d'euros), en Angleterre (121 milliers d'euros), en Espagne (102 milliers d'euros) et en Asie (136 milliers d'euros).

Note 7 | Charges et produits financiers

<i>en milliers d'euros</i>	2020	2019
Produit de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	52	61
Coût de l'endettement financier	(689)	(585)
Charges d'intérêts – impact IFRS 16	(96)	(195)
Coût de l'endettement financier net	(734)	(719)
Incidence de l'évaluation à la juste valeur des dérivés	-	-
Différences positives de change	232	208
Autres	1	7
Autres produits financiers	233	215
Incidence de l'évaluation à la juste valeur des dérivés	(3 190)	(6)
Dépréciation des actifs financiers	(1)	-
Différences négatives de change	(332)	(22)
Commissions d'affacturage	(79)	(35)
Autres	(199)	(104)
Autres charges financières	(3 802)	(168)
RÉSULTAT FINANCIER NET	(4 302)	(671)

L'évaluation à la juste valeur par résultat des dérivés s'explique essentiellement par la valorisation au 31 décembre 2020 des BSA par un expert indépendant et qui aboutit à une différence de valeur de 3 250 milliers d'euros entre la date de souscription des BSA en juillet 2020 et à la clôture (Cf. Faits marquants - Attribution et émission des BSA 2020 au profit du Top Management du Groupe).

Note 8 | Impôt sur les résultats

Détail de la charge d'impôt

<i>en milliers d'euros</i>	2020	2019
Impôts sur les bénéfices	(1 447)	(293)
Autres impôts sur le résultat (CVAE, etc.)	(500)	(396)
Charge d'impôt courante	(1 947)	(689)
Produit / (Charge) d'impôts différés	2 086	190
Charge d'impôt effective	139	(498)

Les produits liés aux impôts différés s'expliquent essentiellement par l'activation de reports déficitaires dans plusieurs entités du Groupe dont 1 200 milliers d'euros en France, 500 milliers d'euros en Allemagne et 344 milliers d'euros au Royaume-Uni.

Preuve d'impôt

<i>en milliers d'euros</i>	2020	2019
Résultat comptable avant impôt	3 726	(7 220)
Taux courant d'imposition de la société mère	28,0%	28,0%
Charge (produit) d'impôt théorique	(1 043)	2 021
Différentiel taux d'imposition filiales étrangères	403	(138)
Différences permanentes dont impact IFRS2 et crédits d'impôts	1 380	(1 985)
IAS12 : CVAE et autres	(601)	(396)
Charge d'impôt effective	139	(498)

Au 31 décembre 2020, la charge d'impôt effective inclut 2 044 milliers d'euros d'activation de déficits reportables sur la France (1 200 milliers d'euros), l'Angleterre (344 milliers d'euros) et l'Allemagne (500 milliers d'euros).

Déficits fiscaux reportables

L'essentiel des actifs d'impôts différés correspond à des économies d'impôts attendues des reports déficitaires dont sont détentrices les sociétés du Groupe. Les actifs d'impôts différés sont reconnus sur des reports déficitaires dans la mesure où il est probable que les bénéfices imposables futurs permettront de les récupérer. Le Groupe limite l'horizon d'imputation de ses déficits fiscaux à trois exercices suivant l'exercice 2020 et les montants imputables sont déterminés sur la base des business plan établis par la Direction.

Le stock de reports déficitaires des sociétés du Groupe au 31 décembre 2020 est de 26,5 millions d'euros dont 15,7 millions d'euros reconnus en impôts différés actif.

Note 9 | Résultat par action

<i>en milliers d'euros</i>	2020	2019
Résultat net - Part du groupe	2 786	(15 197)
Nombre moyen pondéré de titres en circulation	33 965 844	32 878 684
Résultat net par action (€)	0,08 €	(0,46) €
Nombre d'actions gratuites à émettre et exerçables	1 895 000	1 174 667
Nombre d'actions de préférence dites ADP2	1 445 201	2 044 055
Nombre de BSA exerçables converti en actions	3 500 000	
Nombre total de titres y compris instruments dilutifs	40 806 045	36 097 406
Résultat net dilué par action (€)	0,07 €	(0,42) €
Nombre total de titres y compris instruments dilutifs (IAS 33)	N/A	32 878 684
Résultat net dilué par action selon IAS 33 (€)	N/A	(0,46) €

Pour rappel, en 2019, le résultat net du Groupe étant en perte, les instruments dilutifs s'avéraient être relatifs sur le résultat net par action. Selon IAS 33, aucun instrument n'était par conséquent pris en compte pour le calcul du résultat net par action dilué, qui étaient donc égal au résultat net par action.

Note 10 | Écarts d'acquisition

<i>en milliers d'euros</i>	Valeur nette au 31/12/2019	Augmentation	Diminution	Ecart de conversion	Valeur nette au 31/12/2020
France	19 416				19 416
4Ps Marketing (UK)	8 533			(452)	8 081
Metapeople (DE, CH, NL)	12 652				12 652
Europe du Sud	2 316		(1 120)		1 196
Asie	3 731			(94)	3 637
TOTAL	46 648		(1 120)	(546)	44 982

Suite à la mise-en équivalence de Media Diamond, le Goodwill de l'Europe du Sud est diminué de 1 120 milliers en d'euros représentant la valeur historique du goodwill de la société. La valeur des titres de la société est présentée en "Titres détenus par le Groupe" (Note 13) et valorisés à hauteur du prix de cession des parts détenues par le Groupe convenu en avril 2021.

Test de dépréciation des écarts d'acquisition

La Direction évalue les performances opérationnelles par zone géographique. Pour les besoins des tests de dépréciation, la Direction évalue la valeur des écarts d'acquisition au niveau de 5 zones géographiques : (1) France, (2) Angleterre, (3) Allemagne, Suisse & Pays-Bas, (4) Espagne et (5) Asie. Chacune de ces zones géographiques représente un groupe d'UGT.

Une fois par an, le Groupe vérifie la nécessité de déprécier les écarts d'acquisition, en comparant la valeur recouvrable agrégée des actifs d'un groupe d'UGT avec leur valeur nette comptable. La valeur recouvrable de l'écart d'acquisition de chaque UGT est déterminée sur la base d'un calcul de la valeur d'utilité effectué à partir des projections de flux de trésorerie après impôts fondées sur le budget et business plans approuvés par la Direction, couvrant une période de 4 ans. Au-delà de cette période, les flux de trésorerie sont extrapolés sur la base du taux de croissance à long terme présenté ci-après.

Principales hypothèses des tests de dépréciation

Les principales hypothèses appliquées pour déterminer la valeur d'utilité de chaque UGT sont les suivantes :

- Le taux de croissance à long terme retenu varie de 1,7% à 2,9% en fonction des pays,
- Le taux d'actualisation utilisé est le coût moyen pondéré du capital après impôts qui reflète les risques spécifiques du secteur et du pays concernés :

<i>Taux d'actualisation retenus</i>	31/12/2020	31/12/2019
France	9,5%	9,8%
Royaume-Uni	9%	10%
Allemagne	9,2%	9,5%
Pays-Bas	9,7%	9,6%
Espagne	10%	10%
Chine	11,5%	12,3%

Test de sensibilité

Le Groupe a effectué un test de sensibilité de la charge de dépréciation aux variations des principales hypothèses utilisées (c'est-à-dire le taux d'actualisation après impôts et le taux de croissance à long terme). Pour l'ensemble des UGT, les principales hypothèses ont été modifiées comme suit :

- Taux d'actualisation après impôts : +/- 1 % et
- Taux de croissance à long terme : +/- 0,5 %.

Les tests de dépréciations n'ont pas révélé d'indice de perte de valeur sur la valorisation des écarts d'acquisition présentés au bilan au 31 décembre 2020.

Note 11 | Immobilisations incorporelles

<i>en milliers d'euros</i>	Logiciels	Marque	Autres	TOTAL
Valeur brute	159	2 342	2 226	4 727
Cumul des amortissements et dépréciations	(64)	-	(860)	(924)
VNC au 31 décembre 2019	94	2 342	1 366	3 801
Variation de périmètre	4		9	13
Acquisitions	-		-	-
Transferts / Mises au rebut	0		(2)	(2)
Cessions	(2)		(4)	(7)
Ecart de conversion	(1)		(87)	(88)
Valeur brute	159	2 342	2 143	4 644
Amortissements	(36)		(329)	(366)
Cumul des amortissements et dépréciations	(100)		(1 189)	(1 290)
VNC au 31 décembre 2020	59	2 342	953	3 352

La valeur des marques correspond essentiellement à la marque Artefact pour 2 296 milliers d'euros. Les autres immobilisations incorporelles se composent notamment des incorporelles apportés par la fusion d'Artefact en 2017, dont 544 milliers d'euros de relations client et 324 milliers d'euros de technologies.

Note 12 | Immobilisations corporelles

<i>en milliers d'euros</i>	Aménagements	Agencements, matériels et mobilier de bureau	Droit d'utilisation – Impact IFRS 16	TOTAL
Valeur brute	756	3 046	9 223	13 026
Cumul des amortissements et dépréciations	(357)	(2 060)	(3 086)	(5 504)
VNC au 31 décembre 2019	399	985	6 137	7 522
Variation de périmètre	(121)	(0)	(446)	(568)
Acquisitions	1	195	453	648
Transferts	0	(236)	-	(236)
Cessions	-	(167)	-	(167)
Ecarts de conversion	(39)	(41)	(146)	(226)
Valeur brute	597	2 796	9 084	12 477
Amortissement/dépréciation	49	(100)	(2 499)	(2 550)
Cumul des amortissements et dépréciations	(308)	(2 160)	(5 585)	(8 054)
VNC au 31 décembre 2020	289	635	3 499	4 423

Les variations de la période sont principalement liées aux efforts de réorganisation du Groupe avec notamment la sortie du périmètre de consolidation globale de l'entité italienne et de Media Diamond:

- Variations de périmètre pour (568) milliers d'euros expliquées par la sortie des actifs liés au droit d'utilisation des bureaux de Media Diamond pour (409) milliers d'euros et des aménagements pour (121) milliers d'euros ainsi que des bureaux d'Artefact Italy pour (29) milliers d'euros,
- Cessions pour (167) milliers d'euros liés à la fermeture des bureaux de l'Italie et de la Suisse,
- Transferts pour (236) milliers liés à la mise au rebut par Artefact France de matériel informatique pour (72) milliers d'euros et d'aménagements immobilisés dans un espace de bureaux qui sera libéré par la société française en 2021 pour (164) milliers d'euros,
- Acquisitions pour 648 milliers d'euros s'expliquant essentiellement par le prolongement des baux des bureaux de Artefact Germany à Duisburg pour 325 milliers d'euros et de Artefact China à Shanghai pour 72 milliers d'euros.

Note 13 | Titres détenus par le Groupe

Au 31 décembre 2020, le Groupe présente des titres mis-en-équivalence pour une valeur de 500 milliers d'euros. Cet actif est composé uniquement des titres de la société espagnole Media Diamond dont la valeur correspond au prix de vente des titres en 2021 aux actionnaires actuels (cf faits marquants).

Les autres titres non consolidés d'une valeur brute de 29 840 milliers d'euros entièrement dépréciés sont ceux des filiales nordiques en cours de liquidation à la clôture 2020. Le Groupe avait procédé à l'impairment de l'intégralité des actifs et du Goodwill liés aux entités nordiques au 31 décembre 2019.

Note 14 | Instruments financiers dérivés

<i>en milliers d'euros</i>	2020	2019
Juste valeur du contrat de couverture de taux swap	64	2
Instruments financiers inscrit à l'actif	64	2
Autres instruments financiers Passifs	(3 314)	(62)
Instruments financiers inscrits au passif	(3 314)	(62)
TOTAL	(3 250)	(60)

Les instruments financiers inscrits au passif correspondent essentiellement aux BSA 2020 attribués lors du Conseil d'Administration du 21 juillet 2020 pour 3 250 milliers d'euros. La valorisation a été effectuée par un expert indépendant et la variation de juste valeur par résultat entre la date de souscription et la clôture a été comptabilisée en résultat financier conformément aux normes IFRS (Cf. Faits marquants - Attribution et émission des BSA 2020 au profit du Top Management du Groupe).

Note 15 | Actifs financiers non courants

<i>en milliers d'euros</i>	TOTAL
VNC au 31 décembre 2019	1 198
Acquisitions	154
Transferts	(43)
Remboursement	(434)
Ecart de conversion	(3)
Autres	-
VNC au 31 décembre 2020	871

Au 31 décembre 2020, les actifs financiers non courants correspondent principalement aux dépôts de garantie des loyers, au prêt à l'effort de construction ainsi qu'à des dépôts de garantie bancaire.

Note 16 | Autres actifs courants et non courants

<i>en milliers d'euros</i>	2020	2019
Autres créances	484	696
Créances sociales	108	103
Créances envers l'Etat	4 572	5 984
Autres actifs courants	293	153
Charges constatées d'avance	991	1 593
TOTAL	6 448	8 529
Dont non courant	3 812	4 089
Dont courant	2 635	4 440

La créance de 4 572 milliers d'euros vis-à-vis de l'Etat représente principalement la part à plus d'un an des crédits de CIR (Crédit d'Impôt Recherche) et CICE pour un total de 3 779 milliers d'euros et la TVA déductible pour 793 milliers d'euros.

Les autres créances correspondent principalement au montant du dépôt de garantie et du compte de réserve (425 milliers d'euros).

Note 17 | Actifs et passifs d'impôts différés

<i>en milliers d'euros</i>	2020	2019
Actifs d'impôts différés	4 734	2 529
- réalisables à plus de 12 mois	3 261	2 529
- réalisables dans les 12 mois	1 473	
Passifs d'impôts différés	254	104

Les actifs d'impôts différés correspondent principalement à des activations de reports déficitaires pour un montant total de 4 228 milliers d'euros (dont 3 173 milliers d'euros concerne la société mère suite à l'activation de 1 200 milliers d'euros en 2020, 500 milliers d'euros sur la filiale allemande et 343 milliers d'euros sur la société anglaise), ainsi qu'une économie future d'impôt sur l'amortissement fiscal d'un écart d'acquisition local en Espagne pour 870 milliers d'euros.

Ces actifs d'impôts différés incluent également un impôt différé passif d'un montant de 880 milliers d'euros, relatif à la réévaluation des actifs identifiés dans le cadre de l'allocation du prix d'acquisition de la société Artefact, qui a été comptabilisé en diminution des actifs d'impôts différés actifs de la Société mère.

Note 18 | Créances clients et comptes rattachés

<i>en milliers d'euros</i>	2020	2019
Clients et comptes rattachés	50 489	51 975
Clients – Actifs sur contrats	4 665	2 629
Créances clients	55 154	54 604
Dépréciation des créances clients	(552)	(744)
TOTAL	54 602	53 860

Note 19 | Trésorerie nette

<i>en milliers d'euros</i>	2020	2019
Disponibilités	26 328	13 844
Valeurs mobilières de placement	1 614	897
Trésorerie et équivalent de trésorerie (tels que présentés au bilan)	27 942	14 741
Découverts bancaires	(57)	(2 510)
Trésorerie et équivalents de trésorerie (tels que présentés dans le tableau de financement)	27 884	12 231

Note 20 | Capital

Au 31 décembre 2020, le capital social de la Société s'élevait à 3 418 003,30 euros, composé de 34 180 033 actions d'une valeur nominale de 0,10 € dont 34 138 225 actions ordinaires et 41 808 actions de préférence 2 (ADP2).

Le tableau ci-après présente les variations du capital social sur l'exercice 2020 :

	Nombre d'actions	Valeur nominale	TOTAL
Capital social au 31 décembre 2019	33 027 700	0,1 €	3 302 770,0€
Augmentation du capital :			
- Acquisition définitive de 1.152.333 actions gratuites	1 152 333	0,1 €	115 233,3€€
Capital social au 31 décembre 2020	34 180 033	0,1 €	3 418 003,3€

Instruments dilutifs en circulation

Plan d'attribution d'actions gratuites	Date Conseil d'administration	Nombre total d'actions gratuites		
		attribuées initialement	Annulées au 31.12	Restantes au 31.12
AGA 2020-1	27 janvier 2020	31.000	(19.000)	12.000
AGA 2020-2	21 juillet 2020	1.900.000	(17.000)	1.883.000
TOTAL		1.931.000	(36.000)	1.895.000

Actions de préférence	« ADP2 »
Date d'assemblée	27 juillet 2017
Nombre maximal d'actions ordinaires à émettre au 31/12/2020	1 445 201
Nombre estimé* d'actions ordinaires à émettre au 31/12/2020	1 181 727
Prix d'exercice	n/a
Augmentation de capital maximal potentielle en nombre d'actions	1 403 393

Bons de souscription	« BSA 2020 »
Date d'assemblée générale	25 juin 2020
Date d'attribution lors du Conseil d'Administration	21 juillet 2020
Nombre maximal d'actions ordinaires à émettre au 31/12/2020	3 500 000
Nombre estimé* d'actions ordinaires à émettre au 31/12/2020	1 738 613
Prix d'exercice	1€
Augmentation de capital maximal potentielle en nombre d'actions	3 500 000

*sur la base du budget 2021 et du Business Plan actualisé validé par la Direction

Note 21 | Provisions

<i>en milliers d'euros</i>	31/12/2019	Dotations	Reprises	31/12/2020
Provision pour risques non courant	804	150	(35)	919
Provision pour risques courant	975	303	(964)	314
Provision pour indemnités de fin de carrière	44	12		56
TOTAL	1 823	465	(999)	1 289

Les provisions pour risques couvrent essentiellement :

- des risques et litiges sociaux divers pour 919 milliers d'euros
- les charges de restructuration résiduelles en Allemagne pour 314 milliers d'euros

Note 22 | Dettes financières

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2019	Variation	Ecart de conversion	Reclassement	Autre	31/12/2020
Emprunts bancaires	11 662	12 358	(30)			23 989
Dette de location non courante – IFRS 16	3 749	(198)	(24)	(1 927)		1 600
Dettes financières non courantes	15 411	12 160	(54)	(1 927)	-	25 588
Emprunts bancaires	4 070	4 067	42		(2 051)	6 127
Découverts bancaires	2 510	(2 452)	(1)			58
Dette de location courante IFRS 16	2 508	(2 216)	(30)	1 927	(82)	2 107
Dettes financières courantes	9 088	(601)	11	1 927	(2 133)	8 292
Total dettes financières	24 499	11 559	(43)	-	(2 133)	33 880

Emprunts bancaires

Ainsi au 31 décembre 2020, les emprunts bancaires (hors dette de location et découverts bancaires) correspondent essentiellement :

- au préfinancement du CIR / CICE auprès de la BPI pour 3 341 milliers d'euros
- au Prêt Garanti Bancaire pour 6 millions d'euros
- au solde du financement obtenu en décembre 2020 pour 20 703 milliers d'euros.

Au 31 décembre 2020, la variation des soldes des emprunts bancaires s'explique par:

- le refinancement de la dette long terme opéré le 2 décembre 2020 pour une augmentation nette de 12 358 milliers d'euros des emprunts non courants.

Au terme de cette opération, l'emprunt précédent a été remboursé et remplacé par un emprunt *in fine* d'un montant de 21 millions d'euros. L'emprunt est assorti d'un taux d'intérêt variable annuel calculé sur la base du taux Euribor 6 mois majoré d'un ratio de performance variant de Euribor 6M +3,5% à +4,5%.

- la hausse nette de 4 067 milliers d'euros des emprunts courants est expliquée par l'obtention par Artefact SA d'un Prêt Garanti par l'Etat d'un montant de 6 000 milliers d'euros auprès du Crédit du Nord, HSBC et de la BNP le 24 juin 2020 et le remboursement de la part courante du précédent emprunt pour 1 646 milliers d'euros. Le PGE ne fera pas l'objet d'une prolongation et sera remboursé au bout de sa première année expliquant ainsi son classement en emprunt courant.
- La diminution de 2 051 milliers d'euros des tirages effectués par la société auprès du factor.

Selon les termes de ce contrat de financement, le Groupe s'engage à respecter des covenants bancaires. Afin de couvrir les taux d'intérêts de ces emprunts, le Groupe a mis en place une couverture de taux avec un cap à 0,25%. Le Groupe respecte ses ratios de covenants bancaires au 31 décembre 2020.

Note 23 | Autres passifs courants et non courants

<i>en milliers d'euros</i>	31/12/2020	31/12/2019
Dette sur acquisitions – minimum garanti	759	1 040
Dettes sur acquisitions – rémunérations sous conditions	2 395	1 964
Autres dettes diverses	751	1 568
TOTAL	3 905	4 572
<i>Dont non courant</i>	2 615	3 581
<i>Dont courant</i>	1 290	991

La dette sur acquisitions d'un montant de 759 milliers d'euros correspond à l'estimation du complément de prix minimum garanti restant à payer dans le cadre de l'acquisition des sociétés chinoises en mars 2018. L'estimation des rémunérations complémentaires indexées sur les conditions de présence et de performance est également comptabilisée en « autres dettes » en contrepartie des charges de personnel conformément à IFRS 3R pour 2 395 milliers d'euros (conférer « 1. Faits marquants »).

Note 24 | Dettes fournisseurs et autres créditeurs

<i>en milliers d'euros</i>	31/12/2020	31/12/2019
Fournisseurs	22 224	43 518
Fournisseurs - factures non parvenues	2 537	1 883
Sécurité sociale et organismes sociaux	10 343	6 352
Dettes fiscales hors impôt sur les bénéfices	5 596	5 603
Avances et acomptes clients	445	939
Clients avoirs à émettre	0	6
Autres	0	66
TOTAL	41 145	58 366

Note 25 | Engagements hors bilan

Engagements donnés

Néant

Engagements reçus

Néant

Note 26 | Honoraires des Commissaires aux comptes

<i>en milliers d'euros</i>	2020		2019	
	Montant HT	%	Montant HT	%
Audit				
<i>Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes sociaux et consolidés</i>				
- Emetteur	101	40%	97	36%
- Filiales intégrées globalement	137	55%	161	59%
<i>Autres services et prestations liées</i>				
- Emetteur	12	5%	14	5%
- Filiales intégrées globalement				
Sous-total	250	100%	272	100%
Autres prestations rendues				
<i>Juridique, fiscal, social</i>				
Sous-total				
TOTAL	250	100%	272	100%

Les prestations autres que l'audit incluent notamment la certification des informations issues de la Déclaration de Performance Extra Financière.

Note 27 | Rémunération des membres des organes d'administration et de direction

<i>en milliers d'euros</i>	2020	2019
Rémunérations brutes au titre de leurs fonctions dans la société mère	606	507
Rémunérations brutes au titre de leur fonctions dans des sociétés contrôlées	-	-
Rémunérations des administrateurs	82	98
Rémunérations fondées en actions	1 716	1 797
Engagement en matière de pension et indemnités assimilées	Néant	
Avances et crédits accordés	Néant	

Note 28 | Evènements post clôture**Cession de la filiale espagnole Media Diamond**

Le 14 avril 2021, la société a cédé les parts qu'elle détenait dans la joint venture espagnole Media Diamond aux actionnaires existants pour un montant fixe de 500 milliers d'euros. Avec la vente de cette dernière société, principalement spécialisée dans le marketing offline, le Groupe a recentré ses activités sur son cœur de métier et les offres digitales à forte valeur ajoutée.

La différence entre la valeur des titres mis en équivalence et le prix de cession a été comptabilisée en résultat des sociétés mises en équivalence dès 2020.

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2020

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Artefact relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Tests de dépréciation des écarts d'acquisitions

Dans le cadre de son développement, le groupe mène des opérations de croissance externe et a reconnu plusieurs écarts d'acquisitions.

- Au 31 décembre 2020, la valeur nette comptable de ces écarts d'acquisitions s'élève à 44 982 milliers d'euros.
- Ce poste fait l'œuvre de test de dépréciations, par la direction et dont les modalités sont décrites en note 3.3 « Tests de dépréciation des écarts d'acquisition », et en note 10 de l'annexe aux comptes consolidés « Ecarts d'acquisition ».
- Nos travaux consistent à prendre connaissance des modalités de mise en œuvre des tests de dépréciation des écarts d'acquisitions réalisés par la direction, apprécier les estimations et les hypothèses (projection de flux de trésorerie, taux de croissance long terme et coûts moyen pondérés du capital avec l'appui de nos experts) intervenant dans l'évaluation de la valeur recouvrable de ces écarts d'acquisitions, et à vérifier que l'annexe aux comptes consolidés donne une information appropriée.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration arrêté le 20 avril 2021.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Nous attestons que la déclaration consolidée de performance extra-financière prévue par l'article L. 225-102-1 du code de commerce figure dans les informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L. 823-10 de ce code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes consolidés et doivent faire l'objet d'un rapport par un organisme tiers indépendant.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au Référentiel IFRS tel qu'adopté par l'Union Européenne, ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Fait à Paris et Paris la Défense, le 29 avril 2021

GCA
Groupe de Contrôle
et d'Audit

Paul GAUTEUR

MAZARS

Guillaume DEVAUX

Comptes annuels au 31/12/2020

Bilan

<i>en milliers d'euros</i>	Note	Brut	Amort. / dépréciation	2020	2019
Immobilisations incorporelles	1	20 132	1 046	19 086	19 449
Immobilisations corporelles	2	772	442	330	495
Immobilisations financières	3-4	72 890	31 599	41 291	40 537
Actif immobilisé		93 794	33 086	60 707	60 481
Créances clients & comptes rattachés	5	35 345	232	35 113	24 399
Autres créances	11	12 328	-	12 328	9 570
Valeurs mobilières de placement		127	1	125	78
Disponibilités		14 045	-	14 045	1 088
Actif circulant		62 103	233	61 869	35 135
Charges constatées d'avance	13	390	-	390	972
Charges à répartir sur plusieurs exercices	6	296	-	296	228
Ecarts de conversion actif		-	-	-	-
TOTAL ACTIF		156 583	33 319	123 004	96 816
Capital	7			3 418	3 303
Primes				56 984	57 058
Réserves et report à nouveau				(14 802)	(1 265)
Résultat de l'exercice				4 964	(13 537)
Provisions réglementées				2 526	2 289
Capitaux propres	8			53 090	47 847
Provisions pour risques				379	399
Provisions pour charges				-	-
Provisions	9			379	399
Emprunts et dettes financières	10			32 040	17 966
Dettes fournisseurs & comptes rattachés	11			10 847	18 993
Dettes fiscales et sociales	11			10 629	7 283
Autres dettes	12			2 000	2 526
Dettes				55 516	46 769
Produits constatés d'avance	13			14 020	1 801
Ecarts de conversion passif	12			-	-
TOTAL PASSIF				123 004	96 816

Compte de résultat

<i>en milliers d'euros</i>	Note	2020	2019
Chiffre d'affaires	15	47 682	48 313
Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges		1 738	652
Autres produits		273	266
Produits d'exploitation		49 693	49 231
Autres achats et charges externes		(15 990)	(22 386)
Impôts et taxes		(927)	(787)
Salaires		(16 695)	(16 345)
Charges sociales		(7 461)	(7 004)
Dotations aux amortissements		(849)	(706)
Dotations aux dépréciations et provisions		(347)	(267)
Autres charges		(857)	(813)
Charges d'exploitation		(43 126)	(48 310)
Résultat d'exploitation		6 567	921
Produits financiers		4 607	360
Charges financières		(3 737)	(15 580)
Résultat financier	16	870	(15 220)
Résultat courant avant impôt		7 437	(14 299)
Produits exceptionnels		418	65
Charges exceptionnelles		(3 545)	(955)
Résultat exceptionnel	17	(3 127)	(890)
Participation des salariés		(6)	-
Impôt sur les bénéfices	18	660	1 652
RÉSULTAT NET		4 964	(13 537)

Notes annexes aux comptes annuels

1. Présentation générale

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020.

Ces comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration en date du 20 avril 2021. Ces comptes sont présentés en milliers d'euros. Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

2. Faits significatifs de l'exercice

L'exercice 2020 a été marqué par les événements suivants :

1.1 – Cession de l'activité restante en Europe du Nord

Dans le cadre de sa restructuration, la Société a signé en date du 7 février 2020 un accord de cession de ses activités résiduelles dans les pays Nordiques avec la Société Ambition, ayant conduit à un transfert effectif des clients et des employés au 1^{er} mars 2020. Le prix de cession inclut un paiement initial de 135 milliers d'euros et un paiement complémentaire basé sur la performance opérationnelle des activités cédées.

Par ailleurs, la Société percevra en 2021 un paiement de 350 milliers d'euros au titre d'un complément de prix payé par Daisycon pour la performance sur au cours de l'exercice 2020 de l'activité d'affiliation des pays nordiques cédée en 2019.

1.2 – Crise sanitaire liée à la Covid-19

L'épidémie de Covid-19, apparue en janvier 2020, a conduit le gouvernement français, à adopter des mesures de confinement pendant la période d'urgence sanitaire. Le second semestre a été le théâtre d'un assouplissement limité de ces mesures à l'intérieur/ L'activité de la Société a été particulièrement impactée au cours du deuxième trimestre et troisième trimestre par une réduction des budgets média engagés par les annonceurs (Accor, TUI etc). Les missions conseil ont mieux résisté et l'activité s'est même accélérée dans une certaine mesure en particulier avec la croissance du E-commerce dans le contexte de la crise sanitaire.

Face à cette situation sans précédent, la Société a immédiatement pris les mesures nécessaires pour préserver la santé de ses équipes tout en assurant la continuité de ses activités avec la généralisation du travail à domicile. Des mesures ont également été prises afin de limiter l'impact de cette situation sans précédent sur la rentabilité et la consommation de trésorerie : mesures d'activité partielle pour les collaborateurs confrontés à une baisse significative d'activité notamment pour les départements liés à l'offre Digital Activation et les fonctions support, encadrement strict des coûts, demandes de reports de charges sociales et d'échéances d'emprunts, etc. Par ailleurs, la société a obtenu le 24 juin 2020, un Prêt Garanti par l'Etat d'un montant de 6 millions d'euros auprès des banques Crédit du Nord, HSBC et BNP. Il ne fera pas l'objet d'une prolongation et sera remboursé au bout de la première année.

Avec la reprise de l'activité, les mesures d'activité partielle et de décalages du paiement des charges sociales de la société se sont résorbées au quatrième trimestre.

1.3 – Attribution et émission des BSA 2020 au profit du Top Management du Groupe

L'assemblée générale des actionnaires a approuvé le 25 juin 2020 l'émission de 20 000 bons de souscription avec suppression du droit préférentiel de souscription, (dits BSA 2020), attribués lors du Conseil d'Administration du 21 juillet 2020.

Ces BSA 2020 ne seront exerçables et ne donneront droit à la souscription d'actions de la Société par leurs porteurs que dans le cas où une offre publique sur les titres de la Société serait déposée ou annoncée dans les trois ans de l'assemblée générale mixte, et uniquement à compter de l'ouverture d'une telle offre. Le nombre d'actions de la Société auxquelles ces BSA 2020 donneront droit sera variable en fonctions du prix ou de la valeur

proposée aux actionnaires dans le cadre d'une telle offre publique et sera compris entre 0 (en cas de prix ou de valeur par action inférieur ou égal à 2 euros dans le cadre de l'offre publique) à 175 (en cas de prix ou de valeur par action supérieur ou égal à 3,75 euros dans le cadre de l'offre publique), à concurrence, pour chaque BSA 2020, d'une action par centime d'euro excédant 2 euros par action dans le cadre de l'offre publique.

1.4 – Levée de 21 millions d'euros de dette in fine auprès d'investisseurs de premier plan

Le Groupe a effectué la levée d'un emprunt in fine de 21 millions d'euros auprès de Tikehau Capital et Bpifrance, prêteurs historiques, et Eiffel Investment Group.

Ce financement, obtenu dans des conditions compétitives, prend la forme d'une unique ligne de dette in fine à échéance 6 ans, selon les termes de laquelle seuls les intérêts financiers sont payables par périodes trimestrielles jusqu'à échéance. Le capital sera, quant à lui, remboursé en une fois à l'échéance, soit à fin 2026.

Ce financement permet à la société de refinancer l'intégralité de sa dette long terme, et de bénéficier de 10 millions d'euros de liquidités additionnelles pour financer sa stratégie de développement offensive. Il s'inscrit dans la trajectoire de performance dans laquelle le Groupe est désormais engagé.

3. Règles et méthodes comptables

3.1 – Référentiel

Les comptes annuels au 31 décembre 2020 ont été établis en conformité avec les dispositions légales et réglementaires applicables en France selon le règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2016-07 du 4 novembre 2016.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base suivantes :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices,
- Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

3.2 – Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers nécessite l'utilisation d'estimations et d'hypothèses qui peuvent avoir un impact sur la valeur comptable de certains éléments du bilan ou du compte de résultat, ainsi que sur les informations données dans certaines notes de l'annexe. La société revoit ces estimations et appréciations de manière régulière pour prendre en compte l'expérience passée et les autres facteurs jugés pertinents au regard des conditions économiques. Ces estimations, hypothèses ou appréciations sont établies sur la base d'informations ou situations existantes à la date d'établissement des comptes, qui peuvent se révéler, dans le futur, différentes de la réalité.

Ces estimations concernent principalement les hypothèses retenues pour l'établissement des plans d'affaires utilisés pour la valorisation des titres de participation et de certains actifs incorporels (fonds commercial notamment).

3.3 – Frais de recherche et développement

Les coûts de développement des projets répondant aux critères d'activation définis à l'article 212-3 du règlement ANC n°2016-03 sont comptabilisés à l'actif, conformément à la méthode préférentielle préconisée.

Ces frais de développement comprennent :

- les salaires, appointements et autres coûts annexes du personnel affecté au développement,
- les éventuelles dépenses d'études et de développement sous-traitées à des entreprises extérieures,
- les dotations aux amortissements des immobilisations corporelles ou incorporelles affectées de manière exclusive au développement.

3.4 – Fonds commercial

Le poste fonds commercial est composé de malis techniques de fusion issus de regroupement d'entreprise. Ces fonds commerciaux font l'objet chaque année d'un test de dépréciation basé sur la méthode des cash flows futurs et font l'objet d'une dépréciation le cas échéant.

3.5 – Autres immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition, et se composent de logiciels et licences.

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire sur une durée de 1 à 5 ans.

3.6 – Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, majoré des frais nécessaires à leur mise en état d'utilisation.

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue :

- Agencements, aménagements, installations : 5 à 10 ans
- Matériel de bureau : 3 à 5 ans
- Matériel informatique : 3 à 5 ans

3.7 – Titres de participation

Les titres de participation sont comptabilisés au bilan à leur coût d'acquisition comprenant le coût d'acquisition ainsi que les frais d'acquisition afférents. Des compléments de prix peuvent être comptabilisés en titres si leur estimation peut être établie de manière fiable. Les frais d'acquisition font l'objet d'une déduction fiscale sur une durée de 5 ans (prorata temporis) par la constitution d'un amortissement dérogatoire.

Une dépréciation est constatée lorsque la valeur d'inventaire, estimée en fonction de la quote-part de situation nette détenue et des perspectives de rentabilité de la filiale, est inférieure à sa valeur comptable.

La valeur d'inventaire des titres de participation est déterminée à partir des perspectives de croissance (Marge brute) et de rentabilité (EBITDA, cash-flow) basées sur des business plans établis selon la méthode dite du DCF (discounted cash flow) et actualisés chaque année. En l'absence de données disponibles sur ces agrégats, la valeur d'usage retenue est la situation nette comptable.

3.8 – Créances clients et comptes rattachés

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale et une dépréciation spécifique est constituée pour des créances identifiées comme présentant un risque d'irrecouvrabilité totale ou partielle. Les créances présentant une incertitude ou absence d'information positive d'assurance de recouvrement font également l'objet d'une dépréciation.

Les créances clients intègrent les sommes dues à la société au titre des achats d'espace réalisés par elle auprès des moteurs de recherche pour leur compte. En application des règles relatives en France aux contrats de mandat (loi Sapin), ces flux ne figurent ni en chiffres d'affaires ni en charges externes.

3.9 – Opérations en devises

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contrevaieur à la date d'opération (ou en cas d'opérations multiples dans une même devise sur une période donnée au cours de change mensuel moyen).

Les créances, dettes et disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contrevaieur au cours de clôture. Les différences résultant de la conversion des dettes et des créances en devises sont portées au bilan en écart de conversion.

Dans le cas où une perte de change latente est constatée, une provision pour perte de change est constituée à due concurrence. Les gains latents de change ne sont pas reconnus en profit de la période.

3.10 – Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées à leur coût d'achat. Elles font l'objet d'une dépréciation lorsque leur valeur d'inventaire devient inférieure à leur valeur comptable.

3.11 – Reconnaissance du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires de la Société est constitué des revenus de ses activités de conseil/data et de prestations en digital marketing ; il est évalué sur la base du prix précisé dans le contrat de vente, net des rabais, et de la taxe sur la valeur ajoutée.

La méthode de reconnaissance du chiffre d'affaires et des coûts dépend de la nature de la prestation :

- les contrats récurrents, en général sous forme de mandat d'agence et rémunérés par un forfait fixe ou variable (activités PPC, Social Média, Display etc), et
- les contrats à caractère plus ponctuel rémunérés sur la base de la mise à disposition de moyens humains – facturés au forfait sous forme de journées hommes (essentiellement les missions de conseil/Data, activités SEO, CRM).

Le chiffre d'affaires relatif à ces contrats est comptabilisé en fonction du degré d'avancement du contrat si :

- le degré d'avancement du contrat peut être estimé de façon fiable à la date de clôture,
- le montant des produits ainsi que des coûts encourus ou à encourir peut être évalué de façon fiable,
- il est probable que les avantages économiques futurs associés à la transaction iront à la Société

3.12 – Impôts sur les sociétés

Conformément à la note d'information de l'ANC en date du 11 janvier 2011 relative aux comptes individuels, la comptabilisation du crédit d'impôt recherche (CIR) est maintenue en diminution de la charge d'impôt sur les sociétés. Le montant du CIR comptabilisé au titre de l'exercice 2020 s'élève à 1 551 milliers d'euros.

3.13 – Changement de méthode

Néant.

4. Notes sur certains postes du bilan et du compte de résultat

Note 1 | Immobilisations incorporelles

Valeurs brutes

en milliers d'euros	31/12/19	Augmentation	Diminution	31/12/20
Marques	2 342	-	-	2 342
Logiciels, licences	146	-	-	146
Fonds commerciaux*	16 415	-	-	16 415
Autres immob. Incorporelles	1 230	-	(2)	1 229
TOTAL	20 133	-	(2)	20 132

*dont mali technique issus de regroupement d'entreprise : 16 415 milliers d'euros

Amortissements

en milliers d'euros	31/12/19	Dotation	Reprise	31/12/20
Marques	-	-	-	-
Logiciels, licences	(53)	(48)	-	(101)
Fonds commerciaux	(139)	(70)	-	(209)
Autres immob. Incorporelles	(492)	(246)	2	(736)
TOTAL	(684)	(364)	2	(1 046)

Le détail des fonds commerciaux au 31 décembre 2020 est le suivant :

en milliers d'euros	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette
Media / Creation	3 410	-	3 410
CRM	660	-	660
Artefact	11 650	-	11 650
Clientèle Artefact	695	(209)	486
TOTAL	16 415	(209)	16 206

A l'exception de la clientèle Artefact présumée amortissable sur une durée de 10 ans correspondant à l'atteinte d'un taux d'attrition estimé de 100% à un horizon de 10 ans, les fonds commerciaux ne sont pas amortissables et font l'objet de tests de dépréciation annuels.

Note 2 | Immobilisations corporelles

Valeurs brutes

<i>en milliers d'euros</i>	31/12/19	Augmentation	Diminution	31/12/20
Agencements et installations	318	-	(81)	238
Matériels et mobiliers de bureau	601	88	(155)	534
TOTAL	920	88	(236)	772

Amortissements

<i>en milliers d'euros</i>	31/12/19	Amortissement	Reprise	31/12/20
Agencements et installations	(102)	(95)	81	(116)
Matériels et mobiliers de bureau	(322)	(159)	155	(326)
TOTAL	(424)	(253)	236	(442)

Note 3 | Immobilisations financières

<i>en milliers d'euros</i>	31/12/19	Augmentation	Diminution	31/12/20
Titres de participation	73 366	478	(2 980)	70 864
Créances rattachées à des part.	895	150	-	1 045
Actions propres	31	-	-	31
Autres immobilisations financières	876	74	0	950
TOTAL	75 168	702	(2 980)	72 890

La variation sur les titres de participation est détaillée ci-après.

Les actions propres au 31 décembre se composent de 11 976 actions acquises dans le cadre du programme de rachat d'actions valorisées à 14 milliers d'euros. La Société détient également 52.839 actions propres dans le cadre d'un contrat de liquidités valorisées à 127 milliers d'euros au 31 décembre 2020. Les actions et liquidités détenues dans le cadre de ce contrat ont fait l'objet d'un classement respectivement en VMP pour 127 milliers d'euros et en disponibilités pour 77 milliers d'euros.

La variation de 74 milliers d'euros des autres immobilisations financières s'explique principalement par le versement d'un prêt effort construction de 70 K€ fin 2020.

Détail des titres de participation

<i>en milliers d'euros</i>	31/12/19	Augmentation	Diminution	31/12/20
Artefact Marketing Engineers UK	14 993			14 993
Artefact Germany GmbH	15 817			15 817
Artefact holding A/S	12 633			12 633
Artefact Finland	10 974			10 974
Artefact Norway	1 408			1 408
Artefact Sweden	1 015			1 015
Artefact Data Spain	6 798			6 798
Artefact Italy (1)	2 980		(2 980)	-
Media Diamond	860			860
Artefact MENA	33			33
Internet Advantage	500			500
Pixidis	50			50
Netbooster Asia Ltd (2)	3 732	344		4 076
8Matic Ltd (2)	1 516	134		1 650
Artefact Do Brasil	57			57
TOTAL	73 366	478	(2 980)	70 864

(1) La société Artefact Italy a été liquidée à la fin de l'année 2020.

(2) Ces augmentations correspondent à des compléments de prix liés à l'atteinte d'objectifs sur 2020.

Note 4 | Dépréciations d'actifs

<i>en milliers d'euros</i>	31/12/19	Dotations	Reprises	31/12/20
Titres de participation	(34 602)	(315)	3 330	(31 586)
Créances rattachées à des part.	(13)	-	-	(13)
Actions propres	(17)	-	17	-
TOTAL	(34 631)	(315)	3 347	(31 599)

Dépréciations des titres de participation

<i>en milliers d'euros</i>	31/12/19	Augmentation	Diminution	31/12/20
NetBooster Finland	(10 974)	-	-	(10 974)
Artefact Holding A/S	(12 633)	-	350	(12 283)
Artefact Italy	(2 980)	-	2 980	-
Artefact Data Spain	(5 591)	-	-	(5 591)
NetBooster Sweden	(1 015)	-	-	(1 015)
Artefact Norway	(1 408)	-	-	(1 408)
Media Diamond	-	(315)	-	(315)
TOTAL	(34 602)	(315)	3 330	(31 586)

La reprise de dépréciation sur les titres Artefact Italy est liée à la liquidation de cette société. Elle est intégralement utilisée.

La reprise de dépréciation sur les titres Artefact A/S est consécutive à un complément de prix de 350 K€ perçu en 2021 au titre de l'année 2020 sur la cession réalisée en 2019 des activités Nordiques du Groupe.

Note 5 | Créances clients

<i>en milliers d'euros</i>	31/12/2020	31/12/2019
Clients	25 786	22 470
Clients - Factures à établir	9 559	2 414
Dépréciation des créances clients	(232)	(485)
TOTAL	35 113	24 399

Les créances clients intègrent les sommes dues au titre des achats d'espace réalisés par la société auprès des moteurs de recherche pour leur compte. En application des règles relatives en France aux contrats de mandat, ces flux ne figurent ni en chiffres d'affaires ni en charges externes.

La société a souscrit un contrat d'affacturage au cours de l'exercice 2019. Au 31 décembre 2020, l'en-cours de créances cédées s'élève à 2 020 milliers d'euros vs 2 051 milliers d'euros au 31 décembre 2019. Ces créances sont sorties du bilan de clôture.

Note 6 | Charges à répartir sur plusieurs exercices

La société avait opté pour l'inscription des frais liés à la souscription des financements bancaires obtenus au cours du premier semestre 2016 au poste charges à répartir sur plusieurs exercices. Ces frais, d'un montant cumulé de 596 milliers d'euros, étaient amortis sur la durée de l'emprunt soit 6 années.

Suite à la restructuration de son financement intervenue en fin d'année 2020 (cf. note Faits marquants de l'exercice), la société a procédé à l'inscription des frais liés à la souscription des emprunts obligataires au poste

charges à répartir sur plusieurs exercices. Ces frais, d'un montant de 300 milliers d'euros sont amortis sur la durée des emprunts obligataires soit 6 années.

Les frais relatifs aux financements bancaires souscrits en 2016, par ailleurs remboursés fin 2020, ont été intégralement repris en résultat au 31 décembre 2020. La dotation correspondante s'élève à 228 milliers d'euros.

La dotation de l'exercice relatif aux frais engagés au titre des emprunts obligataires s'élève à 4 milliers d'euros. Le poste Charges à répartir sur plusieurs exercices s'établit à 296 milliers d'euros au 31 décembre 2020.

Note 7 | Capital social

Composition du capital

Le capital de la société s'élève à 3 418 003,30 euros au 31 décembre 2020, composé de 34.180.033 actions, dont 34.138.225 actions ordinaires et 41 808 actions de préférence, entièrement libérées, d'une valeur nominale de 0,1 euro.

<i>En milliers d'euros</i>	Nombre	Valeur nominale	Capital
Actions composant le capital social au début de l'exercice	33 027 700	0,1 €	3 302 770,0 €
Augmentations du capital :			
- Acquisition définitive d'actions gratuites	1 152 333	0,1 €	115 233,3 €
Actions composant le capital social en fin d'exercice	34 180 033	0,1 €	3 418 003,3 €

Variation du capital au cours de l'exercice

Le 27 janvier 2020, la Société a constaté l'acquisition définitive de 54.000 actions gratuites pour un montant de 5.400 euros en procédant à une augmentation de capital d'un montant de 5.400 euros, par émission d'actions nouvelles d'une valeur nominale unitaire de 0,10 €.

Le 13 mars 2020, la Société a constaté l'acquisition définitive de 750.000 actions gratuites pour un montant de 75.000 euros en procédant à une augmentation de capital d'un montant de 75.000 euros, par émission d'actions nouvelles d'une valeur nominale unitaire de 0,10 €.

Le 24 avril 2020, la Société a constaté l'acquisition définitive de 150.000 actions gratuites pour un montant de 15.000 euros en procédant à une augmentation de capital d'un montant de 15.000 euros, par émission d'actions nouvelles d'une valeur nominale unitaire de 0,10 €.

Le 13 mai 2020, la Société a constaté l'acquisition définitive de 99 666 actions gratuites pour un montant de 9.966,6 euros en procédant à une augmentation de capital d'un montant de 9.966,6 euros, par émission d'actions nouvelles d'une valeur nominale unitaire de 0,10 €.

Le 22 juillet 2020, la Société a constaté l'acquisition définitive de 36 334 actions gratuites pour un montant de 3.633,4 euros en procédant à une augmentation de capital d'un montant de 3.633,4 euros, par émission d'actions nouvelles d'une valeur nominale unitaire de 0,10 €.

Le 16 septembre 2020, la Société a constaté l'acquisition définitive de 40 000 actions gratuites pour un montant de 4.000 euros en procédant à une augmentation de capital d'un montant de 4.000 euros, par émission d'actions nouvelles d'une valeur nominale unitaire de 0,10 €.

Enfin le 18 décembre 2020, la Société a constaté l'acquisition définitive de 22.333 actions gratuites pour un montant de 2.233,3 euros en procédant à une augmentation de capital d'un montant de 2.233,30 euros, par émission d'actions nouvelles d'une valeur nominale unitaire de 0,10 €.

Note 8 | Capitaux propres

<i>en milliers d'euros</i>	31/12/19	Affectation du résultat	Distribution dividendes	Augment. de capital	Résultat de l'exercice	Autres variations	31/12/20
Capital social	3 303			115			3 418
Prime d'émission	40 659			(115)			40 543
Prime d'apport	16 399						16 399
Bons de souscription	-					42	42
Réserves	129						129
Report à nouveau	(1 394)	(13 537)					(14 931)
Résultat de l'exercice	(13 537)	13 537			4 964		4 964
Provisions réglementées	2 289					237	2 526
TOTAL	47 847	-	-	-	4 964	279	53 090

Les augmentations de capital sont décrites en notes 2.1 (Faits significatifs) et 7 (Capital social).

Note 9 | Provisions

<i>en milliers d'euros</i>	31/12/19	Dotations	Reprises	31/12/20
Provisions pour risques	399	-	20	379
Provisions pour charges	-			-
TOTAL	399	-	20	379

La provision pour risques comptabilisée au 31 décembre 2020 correspond à des litiges prud'homaux en cours. La reprise de 20 milliers d'euros a été intégralement utilisée.

Note 10 | Emprunts et dettes financières

<i>en milliers d'euros</i>	31/12/2020	< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans	31/12/2019
Emprunts obligataires	21 071	71		21 000	-
Emprunts auprès des établissements de crédit	9 524	6 923	2 601		13 945
Découverts, concours bancaires	32	32			2 474
Actionnaires - comptes courants	2	2			425
Groupes – comptes courants	1 412	1 412			1 122
TOTAL	32 040	8 439	2 601	21 000	17 966

Note 11 | Etat des créances et des dettes

Etat des créances par échéance

<i>en milliers d'euros</i>	Montant brut	Moins d'un an	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Créances rattachées à des participations	1 045		1 045	
Prêts	231			231
Dépôts et cautionnements	719	49	670	
Clients	35 345	35 345		
Personnel et comptes rattachés	51	51		
Etat - Impôts sur les bénéfices (1)	4 764	1 685	3 079	
Etat - TVA	632	632		
Compte courant entreprises liées	4 098	4 098		
Autres créances (2)	2 783	2 783		
Charges constatées d'avance	390	355	35	
TOTAL	50 058	44 998	4 829	231

(1) Les créances d'impôt sur les bénéfices vis à vis de l'Etat correspondent aux :

- Crédits d'impôt compétitivité (CICE) 2017 et 2018 pour 384 milliers d'euros dont 186 à moins d'un an,
- Crédits d'impôt recherche de 2017 à 2020 pour 4 376 milliers d'euros, dont 795 milliers d'euros originaires de 2017 à moins d'un an et 704 milliers d'euros enregistrés au titre du crédit de l'exercice 2020 restant à imputer sur les acomptes à verser au titre de 2021,
- Créance de crédit d'impôt Mécénat utilisable en 2022 : 5 milliers d'euros.

A défaut d'imputation sur des dettes d'impôt-sociétés à devoir par la société, les crédits d'impôt originaires de 2018 et 2019 (3 075 milliers d'euros) sont d'échéances supérieures à un an.

(2) Le poste Autres créances comprend les créances d'affacturage suivantes :

- Droits de tirage disponibles : 2 357 milliers d'euros
- Fonds de garantie et compte de réserve : 426 milliers d'euros

Etat des dettes par échéance

<i>en milliers d'euros</i>	Montant brut	Moins d'un an	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires	21 071	71		21 000
Emprunts et dettes financières diverses	9 524	6 923	2 601	
Découverts, concours bancaires	32	32		
Fournisseurs	10 847	10 847		
Clients	-	-		
Personnel et comptes rattachés	3 977	3 977		
Dettes sociales	3 138	3 138		
Etat – Impôts sur les bénéfices	5	5		
Etat – TVA	3 099	3 099		
Etat – Autres impôts et taxes	410	410		
Compte courant associés et groupe	1 414	1 414		
Autres dettes	2 000	968	1 032	
Produits constatés d'avance	14 020	14 020		
TOTAL	69 536	44 904	3 633	21 000

Les dettes fournisseurs intègrent les sommes dues par la Société au titre des achats d'espace réalisés auprès des moteurs de recherche pour le compte de ses clients. En application des règles relatives en France aux contrats de mandat, ces flux ne figurent ni en chiffres d'affaires ni en charges externes.

Note 12 | Autres dettes

<i>en milliers d'euros</i>	31/12/2020	31/12/2019
Avances et clients créditeurs	269	272
Clients - avoirs à établir	-	6
Dettes sur acquisition NB Asia & 8Matic	1 234	1 604
Autres dettes opérationnelles	497	643
TOTAL	2 000	2 526

Note 13 | Produits et charges constatés d'avanceProduits constatés d'avance

Les produits constatés d'avance s'élèvent à 14 020 milliers d'euros et correspondent à l'étalement du chiffre d'affaires relatif aux phases d'audit, inscription et maintenance, à des prestations de Consulting facturées mais restant à servir, à des revenus médias et achats d'espaces facturés d'avance.

Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance s'élèvent à 390 milliers d'euros et correspondent à des ajustements de séparation des exercices sur les frais généraux dont 244 milliers d'euros relatifs à un contrat pluriannuel de recrutement.

Note 14 | Produits à recevoir et charges à payer

Produits à recevoir

<i>en milliers d'euros</i>	31/12/2020	31/12/2019
Clients - Factures à établir	9 559	2 414
Fournisseurs – Avoir à recevoir	-	181
Organismes sociaux – divers à recevoir	22	17
Etat – divers à recevoir	-	-
TOTAL	9 581	2 612

Charges à payer

<i>en milliers d'euros</i>	31/12/2020	31/12/2019
Intérêts courus à payer / emprunts obligataires	71	-
Intérêts courus à payer et CB différées	23	19
Fournisseurs - Factures non parvenues	641	546
Clients – Avoirs à établir	-	6
Personnel - Congés payés	1 207	1 026
Provision primes et frais à verser	2 635	909
Provision charges sociales sur congés à payer	519	441
Personnel - Autres charges sociales à payer	1 591	566
Etat - Charges à payer	228	337
Divers – à payer	-	5
TOTAL	6 915	3 855

Note 15 | Ventilation du chiffre d'affaires

<i>en milliers d'euros</i>	2020	2019	Variation
France	37 150	34 588	+7,4 %
Export	10 532	13 725	-23,3 %
TOTAL	47 682	48 313	-1,3 %

Note 16 | Résultat financier

<i>en milliers d'euros</i>	31/12/2020	31/12/2019
Abandon de créances vis-à-vis des filiales Nordiques	(2 725)	-
Dépréciation nette des titres de participation	3 014	(13 914)
Autres dépréciations financières nettes	1 116	(1 117)
Reprise sur autres immobilisations financières	-	26
Charges d'intérêts	(570)	(474)
Autres charges financières	-	(47)
Dividendes reçus	46	250
Revenus des créances financières des entités liées	110	78
Commissions de non-utilisation de lignes de crédit et coûts des swap	(65)	(27)
Pertes nettes de change	(56)	4
TOTAL	870	(15 220)

Note 17 | Résultat exceptionnel

<i>en milliers d'euros</i>	31/12/2020	31/12/2019
Valeur nette comptable des titres ARTEFACT Italy (1)	(2 980)	-
Gains nets sur rachat d'actions propres	83	(67)
Charges de restructuration	-	(72)
Dotations aux amortissements dérogatoires	(237)	(253)
Reprise sur provisions et dépréciations exceptionnelles	282	(250)
Autres coûts non courants (nets de reprise de provisions)	(275)	(270)
Autres produits non courants	-	22
TOTAL	(3 127)	(890)

(1) La société ARTEFACT Italy a été liquidée sans actif résiduel en courant d'année 2020.

Note 18 | Impôts sur les bénéfices – déficits fiscaux reportés

A compter du 1er janvier 2013, la Société s'est constituée société mère d'un groupe fiscalement intégré comprenant sa filiale à 100%, la société Pixidis. Les sociétés membres du groupe intégré conservent à leur charge l'impôt comme s'il était dû en l'absence d'intégration. L'impôt est comptabilisé par les membres du groupe selon la même règle.

Au titre de l'exercice 2020, la société ARTEFACT a liquidé une charge d'impôt sur les bénéfices pour le groupe intégré de 905 milliers d'euros.

Elle a par ailleurs enregistré un crédit d'impôt recherche de 1 551 milliers d'euros, une réduction d'impôt mécénat de 9 milliers d'euros et un produit d'impôt d'intégration fiscale de sa filiale de 4 milliers d'euros.

Impôt sur les bénéfices 2020	:	(905) milliers d'euros
Crédits et réductions d'impôt	:	1 551 milliers d'euros
Produit d'intégration fiscale	:	4 milliers d'euros
Produit d'impôt de l'exercice	:	660 milliers d'euros

Au titre de l'exercice 2020, ARTEFACT a utilisé 4 217 milliers d'euros de déficits fiscaux antérieurs représentant une économie fiscale d'environ 1,2 million d'euros.

Au 31 décembre 2020, la Société dispose de déficits reportables sans limitation de durée :

- Déficits générés avant l'intégration fiscale : 3 094 milliers d'euros
- Déficits générés durant l'intégration fiscale : 10 943 milliers d'euros.

Note 19 | Engagements financiers hors bilan

Engagements donnés

Engagements de retraite

Le montant des engagements de retraites et assimilés s'élève à 57 milliers au 31 décembre 2020. Aucune provision n'est constituée à ce titre dans les comptes sociaux, la société n'ayant pas historiquement opté pour la méthode préférentielle.

Les principales hypothèses retenues pour l'estimation de ces engagements sont les suivantes :

- Départ volontaire en retraite à 67 ans
- Taux de rotation annuelle : 20 %
- Taux de charges sociales : 40 %
- Taux d'actualisation : 1,00 %
- Revalorisation des salaires : 2,0%

Bail commercial

La Société a signé le 25 août 2017 un bail commercial 4/6/9 à date d'effet au 1er janvier 2018 d'une surface d'environ 800 m² de bureaux pour un loyer annuel HT et hors charges de 360 milliers d'euros. La période ferme d'engagement était de 4 ans courant jusqu'au 31 décembre 2021.

Une réduction de surface à 384 m² pour un loyer annuel révisé à 179 milliers d'euros a été actée à effet de janvier 2021, portant l'engagement résiduel à 0,2 million d'euros

Ces locaux sont une extension des locaux loués par la Société Artefact. Celle-ci avait ainsi signé le 18 janvier 2017, un bail commercial 6/9 ans d'une surface de 1 434 m² de bureaux pour un loyer annuel HT et hors charges de 743 milliers d'euros. La période ferme d'engagement est ainsi de 6 ans courant jusqu'au 20 avril 2023, représentant un engagement de 1,75 millions d'euros.

En-cours d'affacturage au 31 décembre 2020

L'encours des créances cédées au factor et financées au 31 décembre 2020 s'élèvent à 2 020 milliers d'euros. La société n'a pas réalisé de tirage auprès du factor au 31 décembre 2020.

Engagements reçus

Néant

Note 20 | Rémunération des organes de direction

<i>en milliers d'euros</i>	Dues	Versées
Rémunérations brutes au titre de leurs fonctions dans la société mère	606	606
Rémunérations brutes au titre de leurs fonctions dans des sociétés contrôlées	-	-
Rémunérations des administrateurs	82	100
Engagement en matière de pension et indemnités assimilées		1
Avances et crédits accordés		Néant

Note 21 | Ventilation de l'effectif moyen

Les effectifs moyens de la Société s'élèvent à 245 personnes en 2020, contre 251 en 2019.

Effectif	fin de période	moyen
Cadres	230	241
Employés	7	4
TOTAL	237	245

Note 22 | Evènements postérieurs à la clôture

Cession de la filiale espagnole Media Diamond

Le 14 avril 2021, la société a cédé les parts qu'elle détenait dans la joint venture espagnole Media Diamond aux actionnaires existants pour un montant fixe de 500 milliers d'euros. Avec la vente de cette dernière société, principalement spécialisée dans le marketing offline, le Groupe a recentré ses activités sur son cœur de métier et les offres digitales à forte valeur ajoutée.

La différence entre la valeur des titres mis en équivalence et le prix de cession a été comptabilisée en résultat des sociétés mises en équivalence dès 2020.

Note 23 | Honoraires des Commissaires aux comptes

Les honoraires du collège des Commissaires aux comptes s'élèvent à 100 milliers d'euros HT pour l'exercice 2020 au titre des prestations d'examen et de certification des comptes annuels et consolidés, ainsi que 12 milliers d'euros au titre de l'audit de la Déclaration de performance Extra-Financière.

Note 24 | Tableau des filiales et participations

La Société présentant des comptes consolidés, les informations relatives aux valeurs brutes et valeurs nettes comptables des titres sont présentées de manière regroupées.

Renseignements détaillés sur les filiales et participations

	Devise	Capital	Capitaux propres autres que le capital et résultat net	Quote-part du capital détenue	CA 2020	Résultat net 2020	Prêts et avances consentis	Dividendes encaissés
<i>en milliers de la devise locale</i>								
Filiales (détenues à + de 50%)								
Pixidis Paris, France	EUR	8	1 216	100%	1 433	11		
Artefact Germany GmbH Duisburg, Allemagne	EUR	50	2 707	100%	41 181	(1 062)	2 552	
Artefact Marketing Engineers UK Londres, UK	GBP	2	878	100%	18 599	612		
Artefact Data Spain Madrid, Espagne	EUR	3	1 976	100%	4 519	(760)	1 033	
Artefact Netherlands Utrecht, Pays-Bas	EUR	18	(479)	100%	6 036	696	1 100	
Artefact Finland Helsinki, Finland	EUR	104	(86)	100%	0	55		
Artefact Holding A/S Copenhague, Danemark	DKK	2 738	9 884	100%	0	(45)		
NetBooster Sweden AB Stockholm	SEK	100	894	100%	0	(101)		
Artefact Norway AS Oslo, Norvège	NOK	30	(7 068)	100%	0	1 244		
Artefact Middle East North Africa; Dubai	AED	50	(887)	100%	23 399	2 225	48	
NetBooster APAC Ltd Hong Kong	USD	0	(60)	100%	-	0	369	
8 Matic Limited Hong Kong Hong Kong	HKD	10	1 647	77,51%	-	(140)		
NetBooster Asia Ltd Hong Kong	HKD	11	8 820	76,71%	15 151	(515)		
Artefact Do Brasil Consultoria Estrategica Ltda	BRL	143	512	93%	5 057	945	29	
Participations (entre 10 et 50%)								
Media Diamond SL Madrid Espagne	EUR	6	621	50%	4 764	84		46

La société Artefact Italy SRL a été liquidée au cours de l'année 2020.

Renseignements globaux sur les filiales et participations

<i>en milliers d'euros</i>	Filiales (+50% du capital détenu)		Participations (10 à 50% du capital détenu)	
	Françaises	Etrangères	Françaises	Etrangères
Valeur comptable des titres détenus				
Brute	50	69 954		860
Nette	50	38 683		545

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2020

A l'assemblée générale de la société Artefact,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Artefact relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Valorisation des titres de participation

- Au 31 décembre 2020, les titres de participation sont inscrits au bilan pour une valeur nette comptable de 39 278 milliers d'euros.
- Ce poste fait l'objet de tests de dépréciations, c'est-à-dire, lorsque la valeur d'inventaire des participations et créances rattachées est inférieure à la valeur comptable, une dépréciation est constituée du montant de la différence.
- Les modalités d'estimation de la valeur d'inventaire des participations sont décrites en note 3.7 « Titres de participation » de l'annexe sur les comptes annuels.
- Nos travaux consistent à prendre connaissance des modalités de mise en œuvre des tests de dépréciation des titres réalisés par la direction, apprécier les estimations et les hypothèses (projection de flux de trésorerie, taux de croissance long terme et coûts moyen pondérés du capital avec l'appui de nos experts) intervenant dans l'évaluation des titres de participation, et à vérifier que l'annexe aux comptes annuels donne une information appropriée.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration arrêté le 20 avril 2021 et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris et à Paris La Défense, le 29 avril 2021

Les commissaires aux comptes

GCA
GROUPE DE CONTRÔLE
ET D'AUDIT

Paul GAUTEUR

MAZARS

Guillaume DEVAUX

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R.225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Conventions soumises a l'approbation de l'assemblée générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisés au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'Assemblée Générale en application des dispositions de l'article L.225-38 du code de commerce.

Conventions deja approuvees par l'assemblee generale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par l'Assemblée Générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Fait à Paris et à Paris La Défense, le 29 avril 2021

Les commissaires aux comptes

GCA
GROUPE DE CONTRÔLE
ET D'AUDIT

Paul GAUTEUR

MAZARS

Guillaume DEVAUX
